Agence des services frontaliers du Canada

Partie III – Rapport ministériel sur le rendement

Budget des dépenses
2007-2008

L'honorable Peter Van Loan, C.P., député
Ministre de la Sécurité publique

Table des matières

SECTION I — SURVOL DE L'AGENCE 1

Message du ministre 3
Message du président 5
Déclaration de la direction 7
Renseignements sommaires 8
Résumé du rendement de l'Agence 13

SECTION II — ANALYSE DES ACTIVITÉS DE PROGRAMMES EN FONCTION DU RÉSULTAT STRATÉGIQUE 23

Activité de programme : Accès 25
Activité de programme : Sécurité 40
Activité de programme : Innovation axée sur les sciences et la technologie 61

SECTION III — RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES 75

Liens entre les activités de programmes de l'Agence et les résultats visés par le gouvernement du Canada 77
Comparaison des dépenses prévues et des dépenses réelles (équivalents temps plein compris) 78
Postes votés et législatifs 79
Liste des tableaux électroniques 81
États financiers des ministères et des organismes (y compris les mandataires du Parlement) et états financiers des fonds renouvelables 83

SECTION IV — AUTRES POINTS D'INTÉRÊT 101

Gestion et orientation organisationnelles 103
Information organisationnelle 121
Ronde V de l'évaluation du cadre de responsabilisation de gestion 123
Information et personnes-ressources 125

SECTION I — SURVOL DE L'AGENCE

MESSAGE DU MINISTRE

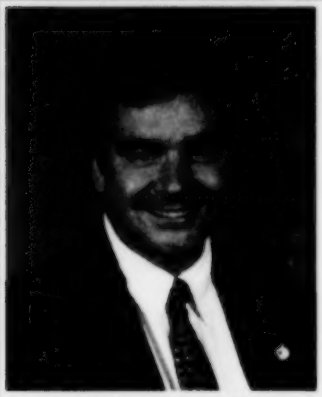

L'honorable Peter Van Loan, C.P., député
Ministre de la Sécurité publique

En tant que ministre de la Sécurité publique, j'ai le plaisir de présenter au Parlement le Rapport ministériel sur le rendement de l'Agence des services frontaliers du Canada pour l'année 2007-2008.

Un des principaux engagements de notre gouvernement vise à protéger les Canadiens contre les menaces que constituent le crime et le terrorisme, tout en contribuant à la prospérité de l'économie de notre pays. En 2007-2008, l'Agence a appuyé cet engagement en mettant l'accent sur la vision importante d'*une frontière intelligente, une organisation intelligente*. Cette vision exige la création et la mise en œuvre de processus et de technologies de pointe en matière de gestion frontalière qui permettent d'accroître la sécurité à la frontière et d'assurer la prospérité économique du pays.

Dans cette optique, l'Agence a travaillé en collaboration avec les États-Unis afin d'étendre le programme NEXUS, qui a déjà enregistré d'excellents résultats, à un grand nombre de points d'entrée. La valeur de cet important programme pour voyageurs dignes de confiance a d'ailleurs été reconnue dans le Budget de 2008. En effet, une somme de 14 millions de dollars a été prévue en vue de l'expansion de NEXUS dans le cadre d'un investissement de 75 millions de dollars sur deux ans pour le maintien des services frontaliers existants.

L'Agence a également donné suite à son engagement de voir à ce que ses agents de première ligne soient équipés pour exercer leurs fonctions, prenant même de l'avance sur les objectifs prévus pour la formation et le déploiement d'agents armés. À la fin de 2007-2008, 294 agents de l'ASFC armés avaient été déployés à l'échelle du pays et 99 agents

avaient été embauchés pour éliminer les situations de travail où des agents travaillent seuls à 48 emplacements au Canada. L'armement des agents et l'élimination des situations de travail seul permettront d'accroître la sécurité, tant pour les agents à la frontière que pour ceux qui occupent des postes spécialisés dans le domaine de l'exécution de la loi au Canada.

En février 2008, le gouvernement a présenté un projet de loi au Parlement visant à modifier la *Loi sur les douanes*. L'Agence poursuit son travail pour faire avancer ces modifications importantes qui amélioreront la sécurité frontalière en offrant une meilleure efficacité en termes d'évaluation et de ciblage des risques et en renforçant la capacité de ses agents d'interdire les activités criminelles à la frontière. Du même coup, ces changements se traduiront par une contribution économique importante pour le Canada en facilitant le commerce et en accélérant le traitement des expéditions à faible risque à la frontière.

Bien que la sécurité demeure une priorité, il est également essentiel que la circulation à la frontière n'empêche pas l'économie du Canada de continuer à prospérer. Notre partenariat avec les États-Unis demeure solide et c'est pourquoi les politiques et les initiatives frontalières, comme l'Initiative relative aux voyages dans l'hémisphère occidental des États-Unis, seront mises en œuvre de la façon la plus harmonieuse qui soit en tenant compte des liens particuliers que nous entretenons avec nos voisins et de notre objectif mutuel à l'égard de la sécurité et de la prospérité en Amérique du Nord.

Le Canada est essentiellement un pays accueillant. La gestion de la frontière canadienne doit concilier ce caractère auquel nous tenons et les exigences en matière de sécurité au XXI[e] siècle. Une frontière intelligente exige une organisation intelligente. Nous avons la chance de pouvoir compter sur des employés compétents et enthousiastes qui savent maintenir un équilibre entre les différents rôles qu'ils sont appelés à jouer, tant au niveau du service que de l'exécution de la loi; c'est ce qui me permet de croire que nous serons en mesure de continuer à défendre la sécurité, la liberté et la prospérité de tous les Canadiens.

L'honorable Peter Van Loan, C.P., député
Ministre de la Sécurité publique

MESSAGE DU PRÉSIDENT

Stephen Rigby
Président, Agence des services frontaliers du Canada

En 2007-2008, l'Agence des services frontaliers du Canada a poursuivi ses efforts en vue d'offrir des services frontaliers attentifs, souples et efficaces, et elle a fait des progrès considérables à l'égard de notre vision d'*une frontière intelligente, une organisation intelligente*.

À titre de nouveau président de l'Agence, je suis fier de faire rapport des progrès réalisés au cours de l'année dans de nombreux domaines à l'appui de notre mandat.

L'Agence a réalisé de grands progrès à l'égard de priorités importantes. Je pense notamment à l'armement des agents, à l'élimination des situations où des agents travaillent seuls et à la coordination de la réaction canadienne à l'Initiative relative aux voyages dans l'hémisphère occidental des États-Unis.

Les programmes NEXUS et EXPRES ont été étendus et la participation à ces deux programmes a augmenté. Des progrès ont été réalisés relativement à la mise en œuvre d'un nouvel équipement de détection, de réseaux de renseignements internationaux et d'un important projet de la Couronne, le Manifeste électronique, réaffirmant ainsi l'engagement de l'Agence en matière d'innovation, de partenariats et de systèmes de ciblage sophistiqués.

Un certain nombre de mesures importantes d'exécution de la loi ont été prises au cours de l'année. Celles-ci ont su renforcer la détermination de l'Agence d'empêcher que les drogues et les armes ne compromettent la sécurité des collectivités canadiennes. Nous avons également géré de façon efficace nos responsabilités en matière d'immigration, incluant les détentions et les renvois. Au cours des quatre dernières années, le nombre de

renvois de personnes non admissibles a augmenté de 10 %, passant à plus de 12 000 en 2007-2008.

L'Agence a aussi répondu au rapport présenté par la vérificatrice générale du Canada en octobre 2007 dans lequel elle exprimait certaines préoccupations concernant la qualité des évaluations des menaces et des risques à la frontière. L'Agence a accepté les recommandations de la vérificatrice générale et elle continue à prendre des mesures pour répondre aux préoccupations soulevées.

En effet, comme l'Agence entrera bientôt dans sa cinquième année d'existence dans une période de nombreux changements économiques, démographiques et technologiques à l'échelle mondiale, nous nous devons de veiller à l'harmonisation optimale de nos ressources pour assurer l'intégrité des programmes frontaliers. Faire le point sur nos stratégies concernant la gestion du risque, les partenariats, la prestation de services et le soutien organisationnel nous aidera à continuer de remplir notre double mandat en matière de facilitation et de sécurité frontalière.

Notre travail est plus que jamais une responsabilité constante, en temps réel, confrontée à des défis persistants et changeants. Nos employés dévoués et compétents continuent de relever ces défis avec brio, afin que le Canada demeure un chef de file en matière de gestion frontalière.

Stephen Rigby
Président, Agence des services frontaliers du Canada

DÉCLARATION DE LA DIRECTION

Je soumets, aux fins de dépôt au Parlement, le Rapport ministériel sur le rendement de l'Agence des services frontaliers du Canada pour l'exercice 2007-2008.

Le présent document a été préparé conformément aux principes de présentation des rapports énoncés dans le *Guide de préparation de la Partie III du Budget des dépenses 2007-2008 : Rapports sur les plans et les priorités et Rapports ministériels sur le rendement*.

- Il est conforme aux exigences précises de déclaration figurant dans les lignes directrices du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada.
- Il repose sur les résultats stratégiques et l'Architecture des activités de programmes de l'Agence qui ont été approuvés par le Conseil du Trésor.
- Il présente une information cohérente, complète, équilibrée et fiable.
- Il fournit une base pour la reddition de comptes à l'égard des résultats obtenus avec les ressources et les autorisations qui lui sont confiées.
- Il rend compte de la situation financière en fonction des montants approuvés du Budget des dépenses et des Comptes publics du Canada.

Stephen Rigby
Président, Agence des services frontaliers du Canada

RENSEIGNEMENTS SOMMAIRES

Raison d'être

Qui nous sommes

L'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) contribue à la sécurité et à la prospérité du Canada en assurant une gestion efficace et efficiente de la frontière. L'ASFC fait partie intégrante du portefeuille de la Sécurité publique, qui a été créé en décembre 2003 dans le but de protéger les Canadiens et d'assurer la paix et la sécurité au sein de la société.

La *Loi sur l'Agence des services frontaliers du Canada* confère à l'ASFC le mandat (voir le tableau 1.1) de fournir des services frontaliers intégrés à l'appui des priorités liées à la sécurité nationale et à la sécurité publique et de faciliter la circulation des personnes et des marchandises, y compris les animaux et les végétaux, qui respectent toutes les exigences de la législation frontalière.

Tableau 1.1 : La vision, le mandat, la mission et les valeurs de l'ASFC

VISION **Une frontière intelligente, une organisation intelligente**	
MANDAT **L'Agence a la responsabilité de fournir des services frontaliers intégrés à l'appui des priorités établies liées à la sécurité nationale et à la sécurité publique et de faciliter la circulation des personnes et des marchandises, y compris les animaux et les végétaux, qui respectent toutes les exigences de la législation frontalière.**	
Mission	**Valeurs**
Assurer la sécurité et la prospérité du Canada en gérant l'accès des personnes et des marchandises qui entrent au Canada ou qui en sortent.	• Intégrité • Respect • Professionnalisme

Bénéfices pour les Canadiens

L'ASFC est un partenaire fédéral important en ce qui a trait à la protection de la sécurité et de la prospérité du Canada. Tel que le précise le discours du Trône présenté en octobre 2007, le renforcement de la sécurité des Canadiens, l'exécution efficace de la loi et un leadership économique fort en vue d'une prospérité future sont à la tête des priorités du gouvernement du Canada. Le mandat de l'ASFC reflète ces priorités, et l'Agence s'acquitte de ses responsabilités en appliquant une approche novatrice à l'égard de la gestion frontalière, en établissant et en maintenant des partenariats solides au pays et à l'étranger, et en mettant en œuvre des pratiques d'évaluation et d'atténuation des risques

afin d'assurer la sécurité et la prospérité du Canada. De par son mandat, l'ASFC procure des bénéfices aux Canadiens. Le tableau suivant présente les cinq principaux bénéfices que tirent les Canadiens des services assurés par l'ASFC.

Tableau 1.2 : Les bénéfices de l'ASFC pour les Canadiens

Activités de l'ASFC	Bénéfices pour les Canadiens
L'ASFC travaille avec ses homologues nord-américains à mettre en place une stratégie frontalière qui s'appuie sur la technologie, la mise en commun de l'information et les données biométriques afin de créer une frontière intelligente et sécuritaire.	L'ASFC fait en sorte que la frontière reste ouverte aux voyageurs et aux marchandises à faible risque, mais fermée au crime et au terrorisme.
L'ASFC consacre beaucoup d'efforts et de ressources à l'élaboration de solutions technologiques de pointe pour traiter les voyageurs et les expéditions commerciales d'une manière plus efficace et efficiente.	L'ASFC facilite la circulation légitime des personnes et des marchandises à faible risque qui entrent au Canada, ce qui constitue un élément essentiel à la vitalité de l'économie nationale.
L'ASFC a recours à un programme d'exécution responsable et à un régime efficace de sanctions applicables aux personnes et aux marchandises qui contreviennent à la législation frontalière du Canada.	L'ASFC favorise l'observation de la législation frontalière et assure un traitement uniforme pour tous les voyageurs et négociants.
L'ASFC perçoit annuellement plus de 24 milliards de dollars en droits et taxes sur les importations.	L'ASFC fournit une partie importante des recettes du gouvernement du Canada.
L'ASFC met en œuvre des mesures de contrôle sûres et effectue des vérifications internes et des évaluations de programmes.	L'ASFC fait preuve de prudence sur le plan financier et de responsabilisation en matière de gestion.

Résultat stratégique et Architecture des activités de programmes

L'Architecture des activités de programmes (AAP) de l'ASFC approuvée par le Conseil du Trésor pour 2007-2008 comprend un résultat stratégique, quatre activités de programmes et douze sous-activités de programmes. L'AAP regroupe les activités de programmes et de sous-programmes et établit un lien avec le résultat stratégique de l'ASFC (voir le tableau 1.3). En vigueur depuis deux exercices financiers (2006-2007 et 2007-2008), l'AAP de l'ASFC correspondait aux opérations menées par l'Agence et reflétait la façon dont les ressources sous le contrôle de l'ASFC étaient attribuées et gérées, tout en présentant le contexte permettant de comprendre le travail de l'Agence et la portée des activités menées en 2007-2008.

Comme l'Agence est relativement jeune, elle continue de peaufiner, de préciser et d'améliorer son AAP en fonction de l'avenir. À la suite de ses consultations auprès du

Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada (SCT) en 2007-2008, l'ASFC présentera une nouvelle AAP en 2009-2010.

Tableau 1.3 : Résultat stratégique et Architecture des activités de programmes de l'ASFC pour 2007-2008

RÉSULTAT STRATÉGIQUE :	Une gestion efficiente et efficace de la frontière qui contribue à la sécurité et à la prospérité du Canada.

ACTIVITÉ DE PROGRAMME : ACCÈS

ASSURER LA CIRCULATION LÉGITIME DES PERSONNES ET DES MARCHANDISES TOUT EN FAVORISANT L'OBSERVATION DE LA LÉGISLATION FRONTALIÈRE.

SOUS-ACTIVITÉS DE PROGRAMMES

Commerce
Élaborer et exécuter les politiques et les programmes nationaux portant sur l'administration des accords commerciaux internationaux et de la législation canadienne ayant trait aux échanges commerciaux.

Marchandises
Élaborer et exécuter des politiques et des programmes nationaux ayant trait à l'admissibilité et au traitement des marchandises.

Personnes/Voyageurs
Élaborer et exécuter des politiques et des programmes nationaux ayant trait à l'admissibilité et au traitement des personnes/voyageurs et de leurs marchandises.

Recours
Élaborer et mener l'examen administratif des décisions rendues par l'ASFC relativement aux programmes commerciaux et aux sanctions d'exécution de la loi.

ACTIVITÉ DE PROGRAMME : SÉCURITÉ

ASSURER LA SÉCURITÉ DES CANADIENS DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SÉCURITÉ DU GOUVERNEMENT GRÂCE À UNE GESTION EFFICACE DE LA FRONTIÈRE.

SOUS-ACTIVITÉS DE PROGRAMMES

Renseignement
Recueillir, analyser, distribuer et échanger des renseignements sur les menaces pour la sécurité nationale. Guider et coordonner les opérations du renseignement de l'ASFC et fournir un soutien direct à ses agents de première ligne.

Exécution de la loi
Fournir une orientation pour l'application de la législation frontalière et assurer une sécurité nationale accrue. Établir des partenariats clés avec les organismes d'exécution de la loi nationaux et internationaux.

ACTIVITÉ DE PROGRAMME : INNOVATION AXÉE SUR LES SCIENCES ET LA TECHNOLOGIE

UTILISER LES COMPÉTENCES DE L'ASFC EN MATIÈRE DE SCIENCES ET DE TECHNOLOGIE POUR MODERNISER LA GESTION DE LA FRONTIÈRE ET ACCROÎTRE L'EFFICACITÉ ET L'EFFICIENCE DES OPÉRATIONS FRONTALIÈRES.

SOUS-ACTIVITÉS DE PROGRAMMES

Solutions d'entreprise/Projets
Interpréter les exigences opérationnelles et les convertir en solutions axées sur les sciences et la technologie dans le domaine de la gestion frontalière. Concevoir, élaborer et fournir des solutions axées sur les sciences et la technologie à l'appui de la prestation des services frontaliers.

Infrastructure et activités en matière de technologie de l'information (TI)
Fournir une infrastructure sécuritaire en matière de TI, maintenir l'efficacité des systèmes opérationnels et opérer et maintenir les systèmes à l'échelle nationale afin de garantir la gestion efficace de la frontière.

Services scientifiques et de laboratoire
Fournir des services scientifiques et de laboratoire aux programmes de l'ASFC, à des partenaires extérieurs et à d'autres ministères et organismes gouvernementaux.

ACTIVITÉ DE PROGRAMME : GESTION ET ORIENTATION ORGANISATIONNELLES

FOURNIR UNE ORIENTATION ORGANISATIONNELLE, DES SERVICES JURIDIQUES, DES SERVICES DE RESSOURCES HUMAINES ET UN CONTRÔLE POUR APPUYER ET GÉRER L'ASFC.

SOUS-ACTIVITÉS DE PROGRAMMES

Orientation organisationnelle	Ressources humaines	Contrôle
Fournir une orientation stratégique et un cadre de travail pour l'ASFC. Dispenser des conseils juridiques et des services de communication stratégiques et opérationnels, effectuer des vérifications internes, appuyer la structure de régie de l'ASFC et assurer l'orientation nationale des services de soutien de programme.	Dispenser des services et des conseils en matière de ressources humaines (RH) à l'ASFC. Élaborer et mettre en œuvre un cadre intégré de stratégies, de politiques et de programmes de RH et fournir une orientation fonctionnelle et un appui aux opérations.	Élaborer des politiques et fournir une orientation à l'ASFC sur la gestion financière, l'allocation des ressources, la comptabilité des dépenses et des recettes, les biens immobiliers, les opérations environnementales, la gestion de l'information, la gestion de l'actif, la passation de marchés, l'approvisionnement, la sécurité organisationnelle, les services téléphoniques, les locaux et les services du courrier et des archives.

Ressources financières et humaines totales

Les tableaux suivants fournissent des données sommaires sur l'ensemble des ressources financières et humaines de l'ASFC pour 2007-2008.

Tableau 1.4 : Ressources financières totales

(en milliers de dollars)

2007-2008		
Dépenses prévues	**Autorisations totales**	**Dépenses réelles**
1 443 465	1 679 105	1 448 707

Les **dépenses prévues** comprennent les crédits alloués dans le cadre du Budget principal des dépenses et les fonds supplémentaires affectés à l'ASFC dans le Budget de 2007. Le **total des autorisations** comprend les crédits alloués dans le cadre du Budget principal des dépenses, du Budget supplémentaire des dépenses et les transferts de crédits financés par l'administration centrale du Conseil du Trésor. Bien que certains fonds autorisés pour l'ASFC n'aient pas été utilisés en 2007-2008, ils avaient été spécifiquement approuvés par le Conseil du Trésor pour des projets importants comme l'Initiative d'armement et le Manifeste électronique. Ces projets complexes s'étendent sur plusieurs années et ces fonds doivent être réservés à cet effet.

Tableau 1.5 : Ressources humaines totales

(équivalents temps plein)

2007-2008		
Prévu	**Réel**	**Écart**
13 023	13 802	(779)

Priorités de l'Agence

Afin d'appuyer la réalisation de son résultat stratégique et de ses activités de programmes, l'ASFC élabore chaque année un plan stratégique qui précise les priorités, les objectifs et les résultats prévus de l'Agence pour les trois prochaines années. Examiné au troisième trimestre de chaque exercice, le plan stratégique fait partie intégrante du cycle de planification stratégique annuel de l'Agence. Le tableau 1.6 présente les priorités stratégiques (programme et gestion) et le sommaire du rendement de l'ASFC pour 2007-2008. Il est important de noter que ces priorités sont pluriannuelles.

Tableau 1.6 : Priorités stratégiques de l'ASFC

RÉSULTAT STRATÉGIQUE :	Une gestion efficiente et efficace de la frontière qui contribue à la sécurité et à la prospérité du Canada.

Priorités stratégiques 2007-2008	Type	Sommaire du rendement
1. Prestation efficace des programmes et des services	En cours	Objectif atteint*
2. Innovation pour la frontière de l'avenir	En cours	Objectif atteint*
3. Relations internes et externes bien établies	En cours	Objectif atteint*
4. Régime de gestion moderne	En cours	Objectif atteint*

Activités de programmes en fonction du résultat stratégique

Le tableau 1.7 définit les activités de programmes de l'ASFC par rapport au résultat stratégique, aux résultats prévus, au sommaire du rendement et aux dépenses. Conformément aux directives du SCT, le rapport sur le rendement pour l'activité de programme « Gestion et orientation organisationnelles » est présenté séparément à la section IV. Le rapport sur le rendement pour les activités de programmes « Accès », « Sécurité » et « Innovation axée sur les sciences et la technologie » est présenté à la section II.

Tableau 1.7 : Activités de programmes de l'ASFC en fonction du résultat stratégique

(en milliers de dollars)

Activité de programme	Résultats prévus*	Sommaire du rendement	2007–2008		Contribue aux priorités stratégiques suivantes de l'ASFC
			Dépenses prévues	Dépenses réelles	
Résultat stratégique : Une gestion efficiente et efficace de la frontière qui contribue à la sécurité et à la prospérité du Canada.					
Accès	Facilitation de la circulation des personnes et des marchandises légitimes.	Objectif atteint*	661 688	687 378	Priorités 1, 2 et 3
Sécurité	Protection de la frontière contre les menaces potentielles à la sécurité du Canada.	Objectif atteint*	402 529	383 530	Priorités 1, 2 et 3
Innovation axée sur les sciences et la technologie	Mise en œuvre de solutions novatrices contribuant à la sécurité du Canada et facilitant la circulation des personnes et des marchandises.	Objectif atteint*	379 248	377 799	Priorités 1, 2, 3 et 4

**Résultats prévus, pluriannuels et courants*

RÉSUMÉ DU RENDEMENT DE L'AGENCE

Aperçu du rendement

En 2007-2008, l'ASFC a fait de grands progrès à l'égard de ses priorités stratégiques et des résultats attendus pour chaque activité de programme.

Sous l'activité de programme « Accès », l'Agence a réussi à améliorer la sécurité et le traitement aux passages frontaliers en coordonnant la réponse du gouvernement du Canada à l'Initiative relative aux voyages dans l'hémisphère occidental des États-Unis et en négociant l'acceptation de documents d'identification en remplacement du passeport aux postes frontaliers terrestres des États-Unis. À la suite de consultations auprès de l'industrie et d'autres ministères, l'ASFC s'est attelée aux questions frontalières du volet commercial en mettant en œuvre une stratégie visant à lancer une nouvelle vision commerciale échelonnée sur 10 ans pour les processus commerciaux à la frontière. Le manque de ressources a ralenti les travaux de l'Examen des services de base qui doit permettre de définir les services d'inspection essentiels et non essentiels aux points d'entrée et de mettre au point des modèles économiques qui permettront d'évaluer du point de vue quantitatif les avantages économiques des nouveaux services. Diverses

solutions sont actuellement à l'étude pour répondre à ce défi, et elles seront soumises à un examen ministériel en préparation du Budget de 2009.

Sous l'activité de programme « Sécurité », l'ASFC a réussi à atteindre ou à dépasser bon nombre des résultats prévus. Plus particulièrement, l'Agence a formé et équipé d'une arme à feu de service 294 agents de l'ASFC, ce qui dépasse l'engagement qu'avait pris l'Agence de donner une formation à 250 agents avant le 31 mars 2008. Afin de réduire la fréquence des passages illégaux à la frontière, l'Agence a installé de nouveaux dispositifs de sécurité (barrières et systèmes de caméras) aux 17 postes frontaliers terrestres les plus touchés par cette activité illégale. L'Agence a également pris des mesures pour éliminer les situations où des agents travaillent seuls à 48 des 138 postes touchés en embauchant 99 nouveaux agents, ce qui dépasse l'engagement pris par l'Agence d'embaucher 50 nouveaux agents avant le 31 mars 2008. Cependant, l'Agence connaît toujours des problèmes de dotation dans certains bureaux isolés en raison de la difficulté d'y attirer des agents. L'Agence a également amélioré sa capacité d'intervention en cas d'urgence à la frontière grâce à l'adoption d'un plan conjoint (Canada–États-Unis) de communication et de coordination pour la reprise des activités qui officialise le processus de communication entre les deux pays et l'industrie en cas de perturbation des opérations aux points d'entrée.

De plus, pour la deuxième année consécutive, l'ASFC a renvoyé plus de 12 000 personnes interdites de territoire au Canada. Parmi ces renvois, 14 % étaient jugés hautement prioritaires et visaient des personnes liées à la criminalité, au crime organisé, aux crimes de guerre ou au terrorisme. À l'heure actuelle, 8 % des personnes devant être renvoyées sont inscrites sur la liste de priorité.

L'ASFC a aussi déployé des agents en Afrique du Sud dans le cadre de l'Initiative relative à la sécurité des conteneurs, signé une entente à cet égard avec le Panama et entamé des négociations avec plusieurs autres pays.

Toutefois, l'environnement de procédures judiciaires complexes dans lequel évolue l'Agence représente un défi permanent et exige l'affectation de ressources spéciales. Plus précisément, la rédaction et la mise en œuvre du projet de loi C-3 (*Loi modifiant la* Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés *(certificat et avocat spécial) et une autre loi en conséquence)* et les litiges auxquels la loi a donné lieu ont monopolisé un grand nombre de ressources en 2007-2008. La charge de travail supplémentaire entraînée par l'accroissement des responsabilités de l'Agence en matière d'enquêtes et de poursuites criminelles dans le cadre des infractions à la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* continuera d'exercer des pressions sur les ressources.

Sous l'activité de programme « Innovation axée sur les sciences et la technologie », l'Agence a terminé avec succès l'expansion du programme NEXUS dans le mode aérien à 8 aéroports internationaux six mois avant le délai prévu et, dans le mode terrestre, à 14 postes frontaliers du Canada. L'Agence a également terminé la mise en œuvre de tous les préalables en matière de technologie de l'information (TI), ce qui lui permettra d'assumer les responsabilités qui lui incombent aux termes du Partenariat nord-américain pour la sécurité et la prospérité. Les principaux défis dans le cadre de cette activité de programme ont trait à l'évolution rapide de la technologie et aux pressions que ces changements exercent sur les systèmes d'origine, ainsi qu'aux attentes de plus en plus grandes des intervenants et des partenaires de l'ASFC, de même que de l'industrie, au chapitre du rendement (temps de réponse) des solutions automatisées modernes.

Sous l'activité de programme « Gestion et orientation organisationnelles », nous avons amélioré la capacité de consignation et de production de rapports des revenus (24 milliards de dollars) tirés des droits de douane et des taxes grâce à l'adoption d'un nouveau grand livre de recettes autonome. L'Agence a également mis au point un nouveau cadre de surveillance pour les biens contrôlés qui servira à surveiller et à évaluer les contrôles de sécurité sur les armes à feu de service et les munitions. Les progrès à ce chapitre ont été ralentis par la difficulté de recrutement de personnel qualifié dans le domaine de la sécurité afin d'appuyer la réalisation des priorités touchant la sécurité et l'expansion de l'activité de programme « Sécurité ». De plus, la prestation des services prévus dans le mandat de l'ASFC et des fonctions de régie est demeurée difficile en raison de la nécessité de constamment réévaluer le modèle de service de l'ASFC en fonction des ressources de l'allocation de base de l'Agence.

Bon nombre de réussites en matière de RH ont également été enregistrées dans le cadre de cette activité de programme. Un processus de recrutement national d'agents des services frontaliers a été lancé en mars 2007. Plus de 40 000 demandes ont été étudiées et l'ASFC a embauché plus de 1 000 nouveaux agents. L'Agence a également amélioré sa capacité à former ses nouvelles recrues en adoptant le Programme de formation des recrues pour les points d'entrée, qui comprend trois phases et vise à préparer les agents à remplir leurs fonctions de manière efficace, efficiente et professionnelle. L'approche intégrée à l'égard de l'apprentissage, qui combine l'apprentissage virtuel, la formation en classe et la formation pratique dans le cadre de stages, a fait passer la capacité de formation de l'ASFC de 700 à 1 200 agents par année. Les secteurs de programme des RH ont poursuivi leurs efforts en vue de relever certains défis importants pour l'organisation, dont la création du nouveau groupe professionnel Frontière/Border et la négociation d'une première convention collective, ainsi que de nouvelles initiatives en matière de santé et sécurité par suite de la mise en œuvre de l'Initiative d'armement.

Environnement opérationnel

Assurer une gestion frontalière intégrée

En 2007-2008, l'ASFC a relevé le défi majeur de continuer d'établir l'Agence en tant qu'organisation de gestion frontalière intégrée, d'équilibrer son double mandat de sécuriser la frontière tout en facilitant le commerce et les voyages. L'Agence applique plus de 90 lois et règlements, de même que des ententes internationales, et ce, souvent au nom d'autres ministères et organismes fédéraux, des provinces et des territoires. En 2007-2008, l'ASFC a exercé ses responsabilités au moyen d'un effectif d'environ 14 000 employés, ce qui comprenait plus de 6 400 agents en uniforme en poste dans quelque 1 200 points de service au Canada.

L'ASFC gère 119 postes frontaliers terrestres et offre des services dans 14 aéroports internationaux. En 2007-2008, l'Agence a traité chaque jour en moyenne 264 000 voyageurs entrant au pays. Elle fournit des services 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, à 61 postes frontaliers terrestres et à 10 aéroports internationaux. Les agents des services frontaliers exécutent des opérations liées au mode maritime à 3 ports principaux (Halifax, Montréal et Vancouver), ainsi que dans un grand nombre de ports de plaisance et de postes de déclaration. Ils exercent aussi des activités liées au mode ferroviaire à 27 emplacements. De plus, l'ASFC traite et examine le courrier international dans 3 centres de courrier situés à Montréal, à Toronto et à Vancouver.

En 2007-2008, l'ASFC a perçu chaque jour en moyenne 10,7 millions de dollars en droits de douane et 53,4 millions de dollars en taxe sur les produits et services (TPS)/ taxe de vente harmonisée (TVH). En moyenne, chaque jour près de 17 000 camions sont entrés au pays en provenance des États-Unis, et près de 11 000 d'entre eux ont été traités aux postes frontaliers du Sud-Ouest de l'Ontario. L'Agence a traité quotidiennement en moyenne 88 000 colis envoyés par messagerie et a effectué plus de 13 millions de mainlevées commerciales.

En outre, l'ASFC est responsable d'une des plus importantes fonctions de TI au sein du gouvernement du Canada. Cette fonction est complexe et de la plus haute importance pour le commerce. La capacité de l'Agence dans ce domaine est mise à l'épreuve en raison de l'environnement axé sur la sécurité en constante évolution, d'un programme stratégique exigeant, du nombre accru de transactions et des coûts de service et de maintenance qui ne cessent de croître.

Pressions constantes associées aux ressources

Il est essentiel de voir à ce que l'ASFC dispose d'une base de ressources adéquate pour répondre aux exigences et réaliser son résultat stratégique. En 2007-2008, l'ASFC a subi des pressions au chapitre des ressources dans l'ensemble des quatre activités de programmes, tandis qu'elle continuait à déployer des efforts pour répondre aux exigences accrues de services frontaliers intégrés, à renforcer son infrastructure organisationnelle, à faire avancer les innovations frontalières et à moderniser son régime de gestion grâce à l'élaboration d'un cadre de gestion intégrée du risque (CGIR) et d'un plan intégré de RH.

Gestion du risque

Aucun pays, pas même le Canada, ne peut garantir une sécurité absolue contre les menaces à la frontière. L'Agence doit traiter des millions de voyageurs chaque année et autoriser l'entrée de marchandises importées évaluées à des milliards de dollars. Il lui est impossible d'intercepter et de contrôler toutes les personnes et toutes les marchandises. En tant que membres d'une organisation axée sur le risque, les employés de l'ASFC doivent prendre des milliers de décisions en temps réel qui ont des répercussions directes sur la sécurité et la prospérité du Canada. Ils peuvent compter pour ce faire sur une panoplie d'outils, de systèmes et de techniques d'évaluation du risque. Par conséquent, l'Agence concentre ses efforts sur l'amélioration continue de ses stratégies de gestion du risque et la création d'une approche multidimensionnelle à l'évaluation et à l'atténuation du risque à l'échelle de l'organisation.

Le Rapport de la vérificatrice générale du Canada d'octobre 2007 présente un certain nombre de recommandations sur les activités de l'ASFC. Ces recommandations sont présentées au chapitre 5 du Rapport, sous la rubrique « Assurer la sécurité et l'ouverture de nos frontières ». La vérificatrice générale recommande, entre autres, que l'Agence termine l'élaboration d'un CGIR qui guidera la prestation des services frontaliers à l'appui du mandat qui lui a été confié. L'Agence a accepté les conclusions du rapport et a immédiatement pris des mesures en vue d'accroître les efforts et les ressources consacrés à la gestion du risque afin d'assurer la mise en œuvre des recommandations de la vérificatrice générale. À cette fin, l'Agence a terminé en 2007-2008 deux des quatre principales étapes de l'élaboration du CGIR, ce qui permettra la mise en œuvre du CGIR en 2008-2009. L'Agence a également peaufiné son Profil du risque d'entreprise et axé son plan d'action sur les six principaux risques identifiés. Pour plus de renseignements sur ces deux initiatives, se reporter à la section IV.

Responsabilisation de gestion et initiatives de modernisation

Répondre aux exigences de responsabilisation est une priorité constante pour l'ASFC. Avec la promulgation de la *Loi fédérale sur la responsabilité* en décembre 2006, l'Agence intervient dans trois secteurs clés :

- la mise en œuvre de pratiques de gestion moderne (comme les processus de gestion du risque);
- le renforcement de la responsabilisation de gestion en conséquence de sa participation aux évaluations fondées sur le cadre de responsabilisation de gestion du SCT;
- la mise en œuvre de la *Politique sur la structure de gestion des ressources et des résultats* du gouvernement du Canada et le renforcement de l'AAP, de la structure de régie et du cadre de mesure du rendement de l'Agence.

Par ailleurs, l'ASFC a poursuivi la modernisation des pratiques de gestion des RH, lesquelles comprennent l'élaboration d'un plan intégré de RH. Le plan appuie les efforts de l'Agence à l'égard du développement de la capacité et de l'infrastructure organisationnelles nécessaires pour soutenir non seulement ses opérations actuelles mais celles de l'avenir.

Partenaires de portefeuille

L'ASFC collabore de façon régulière avec ses partenaires de portefeuille afin d'offrir des services frontaliers qui appuient les priorités de la sécurité nationale et de la sécurité publique, tout en facilitant la circulation des personnes et des marchandises légitimes à la frontière. Coordonné par Sécurité publique Canada, le portefeuille de la Sécurité publique réunit cinq organismes (voir la figure 1.1) et trois organes d'examen (la Commission des plaintes du public contre la GRC, le Bureau de l'Enquêteur correctionnel et le Comité externe d'examen de la GRC). Ces organismes et ces organes d'examen collaborent dans les dossiers liés à la sécurité publique et contribuent à la sécurité et à la prospérité du Canada tout en respectant leur mandat respectif.

Figure 1.1 : Organismes relevant de la Sécurité publique

Partenaires et intervenants stratégiques

En raison de la nature de son travail, l'ASFC collabore aussi avec de nombreux organismes gouvernementaux et non gouvernementaux afin d'atténuer le risque et de maximiser la sécurité et les avantages économiques pour le Canada.

Organismes gouvernementaux

L'ASFC travaille en collaboration avec bon nombre d'organismes gouvernementaux, dont Citoyenneté et Immigration Canada, l'Agence canadienne d'inspection des aliments, le ministère des Finances et l'Agence du revenu du Canada, et elle voit à l'application de la loi en leur nom.

Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) : L'ASFC appuie CIC au niveau de la mise en œuvre du programme d'immigration du Canada. Cette relation de travail, axée sur la collaboration, garantit le respect des objectifs de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* et du Règlement afférent. L'ASFC fournit ainsi des services d'immigration aux points d'entrée et exécute pour CIC diverses opérations d'exécution de la loi et de renseignement pour s'assurer que les personnes souhaitant entrer au Canada sont admissibles et ne posent aucun risque pour la sécurité du Canada et de ses citoyens.

Ministère des Finances et Agence du revenu du Canada (ARC) : L'ASFC dispose de solides partenariats avec le ministère des Finances et l'ARC pour les questions liées à la perception et à la déclaration de la TPS/TVH et d'autres recettes. L'ARC est également l'un des principaux fournisseurs de services de l'ASFC pour ce qui est des systèmes de comptabilisation des recettes et des systèmes d'infrastructure de TI qui appuient les opérations de l'Agence. L'ASFC entretient également une étroite relation de travail avec

le ministère des Finances pour ce qui est de l'application des lois commerciales comme le *Tarif des douanes* et la *Loi sur les mesures spéciales d'importation*.

Partenaires en protection frontalière

L'ASFC travaille également en partenariat avec la GRC afin de protéger la frontière entre les points d'entrée.

Gendarmerie royale du Canada : La GRC est chargée de faire observer les lois canadiennes, de prévenir le crime et de maintenir la paix, l'ordre et la sécurité. Cela inclut prévenir et déceler les infractions aux lois fédérales et faire les enquêtes appropriées; veiller au respect de la loi et au maintien de l'ordre, et prévenir et déceler les crimes, puis effectuer les enquêtes appropriées dans les provinces, les territoires et les municipalités qui ont conclu un contrat avec la GRC; assurer des services d'enquête et de protection à d'autres ministères et organismes fédéraux; et offrir aux organismes d'application de la loi canadiens et internationaux une formation policière spécialisée et des services de recherche, de laboratoire judiciaire, d'identification et de technologie informatique.

De plus, l'ASFC travaille en étroite collaboration avec le Service canadien du renseignement de sécurité et d'autres organismes de sécurité et d'exécution de la loi fédéraux, provinciaux et municipaux, ainsi qu'avec les agences d'exécution de la loi et des services frontaliers étrangers, particulièrement le Service des douanes et de la protection des frontières des États-Unis et le Bureau de l'immigration et de l'application des mesures douanières des États-Unis de manière à partager les meilleures pratiques et d'atténuer les risques avant l'arrivée des personnes et des marchandises à la frontière canadienne.

Comités des intervenants

Comité consultatif sur les services frontaliers du Canada (CCSFC) : Ce comité fournit des conseils indépendants et sert de groupe de rétroaction sur les tendances et événements importants qui pourraient influer sur la gestion de la frontière canadienne ainsi que sur les priorités, les activités et les opérations de l'Agence. Le CCSFC, qui se réunit une fois l'an, comprend quelque 22 intervenants représentant le secteur privé, le secteur de l'immigration, les voyageurs, le milieu universitaire et le grand public.

Comité consultatif sur les activités commerciales à la frontière (CCACF) : Ce comité sert de tribune aux fonctionnaires de l'ASFC et aux intervenants du secteur commercial pour favoriser le dialogue sur les opérations frontalières du Canada. Le CCACF se réunit trois fois par année et ses membres représentent 27 des principales organisations

d'intervenants du secteur privé qui font affaire avec l'ASFC. L'Agence tient à consulter les intervenants canadiens du secteur commercial sur les stratégies, les politiques, les programmes opérationnels et les procédures administratives qui régissent et influencent les échanges commerciaux du Canada.

Réseau de partenariats des intervenants pour le Manifeste électronique (RPIME) : Le RPIME représente plus de 30 associations commerciales et offre aux intervenants externes et aux experts de l'industrie l'occasion d'émettre des commentaires et de donner des conseils à l'ASFC sur la conception et la mise en œuvre du Manifeste électronique. Les participants au RPIME représentent différents intervenants de l'industrie, notamment les transitaires, les importateurs et les transporteurs. Des consultations ont lieu à chaque étape de la mise en œuvre de l'initiative afin d'offrir une tribune pour le dialogue, les commentaires et les conseils, ainsi que pour mettre en place des solutions efficaces pour l'ASFC et l'industrie.

Relations internationales

L'ASFC s'emploie également à mettre de l'avant ses priorités et à réaliser ses objectifs, ainsi que ceux du gouvernement du Canada sur la scène internationale, que ce soit de façon bilatérale avec ses partenaires clés ou de façon multilatérale, par l'entremise d'institutions comme l'Organisation mondiale des douanes, l'Organisation mondiale du commerce et le G8. Il sera plus facile pour l'Agence de relever les défis auxquels elle est confrontée en collaborant avec les gouvernements étrangers, en établissant de solides relations bilatérales avec certains partenaires clés et en adoptant une approche concertée avec les divers intervenants du secteur de la gestion frontalière grâce à la participation aux tribunes régionales et multilatérales d'importance.

Sur le plan multilatéral, un tel engagement international place l'Agence dans une position où elle peut influencer l'élaboration des règlements, des normes et des systèmes internationaux, de façon à refléter et à promouvoir les valeurs et les intérêts du Canada.

Du point de vue bilatéral, l'ASFC établit et maintient des réseaux et des ententes de coopération avec les agences de gestion frontalière des pays partenaires clés. Au cours du dernier exercice financier, l'Agence a renforcé sa relation coopérative unique et de longue date avec les États-Unis, notamment avec le Service des douanes et de la protection des frontières, le Bureau de l'immigration et de l'application des mesures douanières et le département de la Sécurité intérieure. Pour tenir compte de la relation croissante et élargie qui existe entre le Canada et le Mexique, l'ASFC étend sa coopération avec les autorités des douanes et de l'immigration du Mexique. Au-delà de l'Amérique du Nord, l'Agence a signé de nombreuses ententes de coopération avec des

organismes homologues en Afrique du Sud, aux Pays-Bas et au Panama afin d'accroître l'efficacité de ses activités de gestion frontalière.

L'ASFC contribue également de façon active aux priorités internationales globales du gouvernement du Canada, notamment en Haïti et dans le reste des Amériques, en offrant une aide technique et en partageant des pratiques exemplaires avec les organismes homologues. Une telle coopération peut être avantageuse à la fois pour l'Agence et la population canadienne, puisqu'en travaillant étroitement avec ses homologues à l'étranger, il est possible d'identifier et de gérer les risques à la source, plutôt qu'à l'arrivée des voyageurs et des marchandises au Canada.

SECTION II — ANALYSE DES ACTIVITÉS DE PROGRAMMES EN FONCTION DU RÉSULTAT STRATÉGIQUE

Cette section rend compte de façon détaillée du rendement obtenu relativement aux engagements énoncés dans le Rapport sur les plans et les priorités (RPP) de 2007-2008 de l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC). Le Rapport ministériel sur le rendement se fonde sur l'Architecture des activités de programmes approuvée par le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada (SCT) pour l'ASFC en 2007-2008 (voir le tableau 2.1). Conformément aux lignes directrices du SCT, l'analyse de l'activité de programme « Gestion et orientation organisationnelles » se trouve à la section IV.

Tableau 2.1 : Résultat stratégique et Architecture des activités de programmes de l'ASFC pour 2007-2008

RÉSULTAT STRATÉGIQUE :	Une gestion efficiente et efficace de la frontière qui contribue à la sécurité et à la prospérité du Canada.
ACTIVITÉ DE PROGRAMME : ACCÈS	
Sous-activités de programmes	
• **Commerce**	• **Personnes/Voyageurs**
• **Marchandises**	• **Recours**
ACTIVITÉ DE PROGRAMME : SÉCURITÉ	
Sous-activités de programmes	
• **Renseignement**	• **Exécution de la loi**
ACTIVITÉ DE PROGRAMME : INNOVATION AXÉE SUR LES SCIENCES ET LA TECHNOLOGIE	
Sous-activités de programmes	
• **Solutions d'entreprise/Projets**	• **Services scientifiques et de laboratoire**
• **Infrastructure et activités en matière de technologie de l'information**	
ACTIVITÉ DE PROGRAMME : GESTION ET ORIENTATION ORGANISATIONNELLES	
Sous-activités de programmes	
• **Orientation organisationnelle**	• **Contrôle**
• **Ressources humaines**	

ACTIVITÉ DE PROGRAMME : ACCÈS

L'activité de programme « Accès » assure la circulation des personnes et des marchandises légitimes tout en favorisant l'observation de la législation frontalière.

L'activité de programme « Accès » contribue à la prospérité du Canada en assurant la circulation des personnes et des marchandises légitimes, en favorisant l'observation de la législation frontalière et en assurant la mise en place de règles justes et équitables pour le commerce et les voyageurs légitimes. Elle englobe les opérations régionales de la frontière et de l'administration centrale, ainsi que les services de soutien nécessaires à la gestion de l'accès des personnes et des marchandises au Canada. À la faveur de l'activité

de programme « Accès », l'ASFC examine continuellement son cadre et ses procédures de fonctionnement afin de trouver des moyens novateurs d'améliorer le traitement des personnes et des marchandises sans compromettre la sécurité nationale ou la sécurité publique.

Ressources financières et humaines

Tableau 2.2 : Activité de programme « Accès » — Ressources financières

(en milliers de dollars)

2007–2008		
Dépenses prévues	**Autorisations totales**	**Dépenses réelles**
661 688	729 244	687 378

Tableau 2.3 : Activité de programme « Accès » — Ressources humaines

(équivalents temps plein)

2007–2008		
Prévus	**Réels**	**Écart**
7 923	8 888	(965)

L'écart de 42 millions de dollars entre les autorisations totales et les dépenses réelles dépend principalement de ce qui suit :

- 20 millions de dollars, principalement liés aux projets suivants :
  - le compte de frais de manutention de la Société canadienne des postes (les ressources inutilisées sont attribuables à la réduction du volume d'articles traités auxquels des droits et taxes s'appliquent),
  - les difficultés éprouvées pour déterminer les locaux nécessaires pour accueillir le personnel de l'ASFC dans la région de la capitale nationale;
- la péremption du crédit pour dépenses en capital de 22 millions de dollars, liée principalement au retard dans les projets de construction aux points d'entrée, notamment à St. Stephen, au Nouveau-Brunswick, à Douglas, en Colombie-Britannique, et à Lacolle, au Québec.

L'activité de programme « Accès » comporte quatre sous-activités de programmes : Commerce, Marchandises, Personnes/Voyageurs et Recours.

Sous-activité de programme : Commerce

Une grande partie des responsabilités de gestion de la frontière de l'ASFC consiste à administrer un programme transparent destiné à faciliter le commerce qui appuie la compétitivité des entreprises canadiennes. La sous-activité de programme « Commerce » comprend l'élaboration et la mise en œuvre à l'échelle nationale de programmes et de politiques liés à l'administration des accords commerciaux internationaux et de la législation canadienne touchant les échanges commerciaux. Les activités spéciales comprennent l'examen du classement tarifaire, des examens de la valeur en douane et de l'origine, des vérifications, l'administration des incitatifs au commerce, l'interdiction de l'entrée des importations prohibées, la perception des droits et taxes, l'adoption de mesures antidumping et compensatoires et la réalisation d'activités de vérification afin d'assurer l'observation de la loi.

Mise en œuvre de l'Examen fondamental de la Direction des programmes commerciaux

L'Examen fondamental de la Direction des programmes commerciaux (2005-2006), un examen global des divers programmes commerciaux internes (politique tarifaire, origine, établissement de la valeur, droits antidumping et compensateurs), a donné lieu à des recommandations visant à orienter davantage les ressources vers les activités clés et à accroître la souplesse afin de mieux tenir compte de l'évolution des priorités.

Engagement pris dans le RPP

En 2007-2008, l'ASFC s'est engagée à poursuivre la mise en œuvre des recommandations formulées dans l'Examen fondamental de la Direction des programmes commerciaux afin d'optimiser l'exécution des programmes et d'en accroître la souplesse. L'Agence avait en outre prévu de recruter et de maintenir en poste des spécialistes dans chacun des secteurs de programme. Dans le but de faciliter l'atteinte des objectifs de l'ASFC, on devait restructurer et unifier en deux phases les ressources affectées à l'observation, de manière à regrouper les activités interprogrammes reposant sur des processus communs ou semblables. La Phase I, à savoir la restructuration des activités d'observation en matière de droits antidumping et compensateurs, devait avoir lieu en 2007-2008, alors que la Phase II, à savoir l'unification des activités d'observation afférentes aux autres programmes commerciaux, était prévue pour l'exercice subséquent.

Faits saillants du rendement et résultats

- Les recommandations clés mises en œuvre en vue d'une prestation plus efficace des programmes comprennent ce qui suit :
  - Les activités d'observation dans le cadre du programme sur les droits antidumping et compensateurs ont été regroupées afin d'optimiser l'efficience de la prestation.

- Des unités spécialisées dans l'élaboration de politiques ont été établies pour chaque programme afin de mieux tenir compte des priorités changeantes.
- Des consultations accrues ont eu lieu avec les régions de l'ASFC sur des questions telles que la politique tarifaire, l'origine et la valeur en douane. Il y aura en conséquence moins de contestations découlant du manque d'uniformité ou du traitement inéquitable des Canadiens.

Accords de libre-échange

L'ASFC continue de prêter son concours à Affaires étrangères et Commerce international Canada (MAECI) dans le cadre des négociations entourant les accords de libre-échange. *Avantage Canada*, le plan économique du gouvernement du Canada publié en novembre 2006, indique qu'à la faveur de la Stratégie commerciale mondiale, le Canada continuera de chercher à conclure des accords régionaux et bilatéraux sur le commerce afin que les entreprises canadiennes puissent tirer pleinement parti des possibilités offertes sur le marché mondial.

Engagement pris dans le RPP

En 2007-2008, l'ASFC s'est engagée à continuer d'apporter une contribution essentielle aux négociations touchant les procédures douanières prévues dans chaque accord de libre-échange. Pendant la mise en œuvre de ces accords, l'ASFC devait veiller à ce que toute modification apportée aux lois et aux règlements pertinents rende compte en toute rigueur des dispositions énoncées dans les accords de libre-échange. L'Agence devait en outre communiquer avec les parties intéressées au pays au sujet des exigences en matière d'importation et d'exportation établies dans chacun de ces accords. Sous réserve de la conclusion des négociations des accords de libre-échange, l'ASFC devait élaborer et mettre en œuvre les exigences réglementaires connexes et des trousses de communication à l'intention des parties intéressées.

Points saillants du rendement et résultats

- Les négociations en vue de conclure des accords de libre-échange avec la Corée et la Colombie sont terminées. L'ASFC était chargée de négocier les chapitres sur les procédures douanières de ces accords, qui établissent les procédures pour l'administration des règles utilisées pour déterminer si une marchandise est admissible au traitement tarifaire préférentiel aux termes de l'accord de libre-échange.
- Des négociations touchant des accords de libre-échange ont été amorcées avec la République dominicaine et le Royaume hachémite de Jordanie. L'ASFC était chargée de négocier les chapitres sur les procédures douanières de ces accords, et elle a contribué à la préparation du chapitre sur la facilitation du commerce. La conclusion d'accords de libre-échange avec ces pays pourrait se traduire par des avantages

commerciaux pour de nombreux secteurs de l'économie canadienne et ouvrir des possibilités aux exportateurs canadiens. La conclusion d'un accord de libre-échange avec la Républicaine dominicaine assurerait également une plus grande sécurité et une plus grande prévisibilité pour les investissements canadiens dans ce pays.

- L'ASFC a commencé à apporter des modifications législatives et réglementaires en vue de mettre en œuvre des accords de libre-échange avec le Pérou et l'Association européenne de libre-échange (AELE). L'ASFC était chargée des négociations entourant les chapitres sur les procédures douanières de ces accords de libre-échange et a contribué à l'élaboration des chapitres portant sur la facilitation du commerce. La conclusion d'un accord de libre-échange avec le Pérou aura pour effet de stimuler la croissance des relations bilatérales commerciales du Canada avec ce pays, se traduira par des règles du jeu plus équitables pour les entreprises canadiennes et favorisera des conditions d'investissement plus stables et prévisibles dans des secteurs d'intérêt clés. Les pays membres de l'AELE demeurent des partenaires économiques importants pour le Canada.

Autres initiatives touchant les accords de commerce internationaux

La participation continue du Canada à un certain nombre de forums internationaux, y compris à des comités de l'Organisation mondiale des douanes (OMD) et de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), est essentielle aux intérêts économiques du Canada.

Engagement pris dans le RPP

L'ASFC s'est engagée à continuer à prêter son concours au MAECI relativement à la présentation et à la défense de la position du Canada à l'égard des accords internationaux, tels que les accords de l'OMC concernant la valeur en douane et les mesures touchant les droits antidumping et compensateurs, de même qu'auprès des groupes spéciaux de règlement des différends de l'OMC.

Points saillants du rendement et résultats

- Des experts de l'ASFC ont fourni des conseils, un appui et des analyses au ministère des Finances et au MAECI lors de la présentation et de la défense de la position du Canada durant les négociations des règles commerciales dans le cadre du Cycle de Doha de l'OMC, devant les groupes spéciaux de règlement des différends commerciaux de l'OMC et lors des réunions du Comité des pratiques antidumping et du Comité des subventions et des mesures compensatoires de l'OMC. Les règles de l'OMC régissent les relations commerciales des 150 pays membres. Le Canada cherche à obtenir un résultat vaste et ambitieux dans le cadre du Cycle de Doha afin de parvenir à un accord avantageux pour les producteurs, les fabricants et les fournisseurs de services canadiens et d'assurer l'adoption de règles justes et

équitables pour les exportateurs canadiens qui livrent concurrence sur les marchés mondiaux, tout en favorisant la croissance, la prospérité et le développement économique canadien et mondial.

- L'ASFC a participé aux réunions organisées par l'OMC du Comité du Système harmonisé, du Sous-comité de révision du Système harmonisé, du Comité technique des règles d'origine et du Comité technique de l'évaluation en douane. La participation du Canada à ces comités lui permet de contribuer à l'élaboration des politiques internationales dans ces domaines et assure l'application uniforme de programmes commerciaux à l'échelle mondiale au bénéfice des importateurs et des exportateurs canadiens.

Élaboration d'un plan de gestion de l'observation à l'échelle de l'Agence

Le Plan de gestion de l'observation (PGO) est un plan d'activités intégré qui aidera l'ASFC à gérer les activités d'observation dans l'ensemble de l'organisation. Le PGO comprendra une stratégie globale et intégrée pour la planification et la présentation de rapports sur les activités d'observation menées dans l'ensemble de l'Agence, à la frontière, après la mainlevée et dans les différents contextes de service à la clientèle. Il permettra également à l'ASFC de rendre compte promptement et en toute exactitude des niveaux d'observation et des risques afin d'intégrer les priorités de l'Agence à la stratégie globale et de produire des renseignements utiles aux fins de la prise des décisions touchant l'affectation des ressources en fonction des priorités en matière d'observation et des résultats des activités d'observation.

Engagements pris dans le RPP

En 2007-2008, l'ASFC s'est engagée à demander à un groupe de travail de mener un examen complet et détaillé de l'actuel PGO afin d'envisager la possibilité d'élargir sa portée pour traiter de toutes les fonctions héritées des organismes d'origine et d'œuvrer à l'élaboration d'une stratégie nationale. Au bout du compte, cette stratégie déterminera les priorités des activités d'observation et servira à évaluer les risques en matière d'observation, à analyser les résultats et à réévaluer les priorités.

Points saillants du rendement et résultats

Dans le cadre de son examen, le groupe de travail a déterminé les principaux intrants du PGO, y compris :

- les priorités en matière d'observation des différents groupes d'intervenants;
- les exportations et les activités des autres ministères;
- les priorités et les activités stratégiques intégrées de l'ASFC.

Sous-activité de programme : Marchandises

En gérant chaque jour à la frontière canadienne l'entrée de centaines de milliers de camions, de navires, de conteneurs ferroviaires et d'aéronefs transportant des marchandises évaluées à plusieurs millions de dollars, l'ASFC joue un rôle vital en assurant l'accès des marchandises légitimes à l'économie canadienne. Afin de permettre des volumes commerciaux de plus en plus importants, l'Agence élabore et met en œuvre à l'échelle nationale des politiques et des programmes liés à l'admissibilité et au traitement des marchandises. À la faveur de la sous-activité de programme « Marchandises », l'Agence fournit de l'information et prête un soutien aux importateurs et aux exportateurs, et travaille avec de multiples partenaires fédéraux afin d'assurer l'application d'un large éventail de lois. Les agents de l'ASFC ont un rôle à jouer dans tous les modes de transport : terrestre, aérien, maritime et ferroviaire. Ils jouent aussi un rôle dans les centres de traitement des envois postaux et par messagerie. Ils procèdent à des examens et à des inspections afin d'assurer l'observation de toutes les lois frontalières.

Cadre de travail sur la circulation des marchandises

L'une des initiatives clés de l'ASFC est l'élaboration du Cadre de travail sur la circulation des marchandises, un cadre stratégique intégré de processus frontaliers qui appuie la prestation efficace des programmes et des services. Ce cadre global permet d'assurer que les bureaux locaux et clients bénéficient de services d'interprétation et d'orientation uniformes et efficaces en matière de politiques. Le Cadre appuie également les programmes des autres ministères qui sont administrés à la frontière.

Engagement pris dans le RPP

En 2007-2008, l'ASFC s'est engagée à concentrer ses efforts sur l'élaboration du Cadre de travail sur la circulation des marchandises. Les travaux entourant l'élaboration de ce cadre stratégique intégré devaient comprendre l'amélioration du Modèle des processus commerciaux, notamment des processus touchant les services postaux et de messagerie; la mise à jour des priorités concernant les consultations internes et externes sur les politiques commerciales; des travaux constants de mise à jour, de révision et de publication des politiques; des travaux continus menés avec des partenaires d'autres ministères en vue de promouvoir l'interface de l'échange de données informatisé (EDI) auprès des clients, afin de mettre en place une interface à guichet unique; l'établissement d'un plan de mise en œuvre touchant la modernisation du Régime de sanctions administratives pécuniaires (RSAP) de l'ASFC; l'élaboration d'un rapport préliminaire sur les examens touchant les opérations postales, les courtiers et les comptes-garanties; et le lancement de l'examen sur les services de messagerie.

Points saillants du rendement et résultats

- Le Modèle des processus commerciaux, qui touche aussi les processus relatifs aux services postaux et de messagerie, est maintenant disponible sur l'intranet de l'ASFC. Grâce à ce modèle en ligne, les secteurs de programme peuvent constamment mettre à jour leurs processus, examiner l'ensemble des mouvements commerciaux des marchandises et déterminer comment les changements sont susceptibles de se répercuter sur les programmes. Ce modèle est un outil de formation pour les employés de l'ASFC et peut être utilisé pour l'élaboration des politiques et des programmes futurs. À ce titre, il permet à tous les utilisateurs, y compris les agents des services frontaliers, d'avoir une meilleure compréhension des processus commerciaux et d'avoir accès à un guichet unique pour visualiser les divers mouvements de la circulation des marchandises. Le Modèle montre également comment tous les programmes afférents à la circulation des marchandises convergent et se complètent afin que soient relevées les lacunes au chapitre des processus à l'ASFC.
- L'examen du Programme des messageries/Expéditions de faible valeur (EFV) progresse bien. Les paramètres de programme ont été établis, et une analyse initiale a été effectuée. On a, par exemple, étudié les pratiques exemplaires à l'échelle internationale et mené des consultations auprès d'autres administrations douanières. L'équipe chargée de mener l'examen a également consulté des intervenants internes et externes afin de cerner les problèmes que posent les processus en vigueur liés au Programme des messageries/EFV, notamment en ce qui a trait au seuil de valeur pour ce type d'envoi et des processus adéquats pour le paiement des droits et des taxes. À la suite de ces consultations, l'équipe a formulé ses recommandations à court, moyen et long terme afin de promouvoir des processus plus efficients de déclaration et de comptabilisation, ainsi que de meilleures capacités de ciblage. Parmi les recommandations formulées, notons : l'étude de la faisabilité d'introduire dans le programme actuel une interface d'EDI à l'ASFC et l'élaboration de méthodes de ciblage plus efficaces. L'utilisation de cibles davantage axées sur le renseignement accélérera la mainlevée des expéditions à faible risque, ce qui aura pour effet d'optimiser l'utilisation des ressources de programmes, d'améliorer la prestation des programmes pour les clients et les intervenants de l'ASFC, de renforcer la sécurité à la frontière et de faciliter les échanges commerciaux.
- La Phase I (analyse des besoins) de la Révision du programme du courrier a été achevée avec succès. Des lacunes ont été relevées, notamment des contraintes au chapitre de l'infrastructure, la désuétude de la technologie et l'absence de données préalables. Des options en vue d'assurer la mise en place d'un programme postal efficace et moderne ont été examinées, notamment l'utilisation d'informations préalables dans la filière postale.

- On a entrepris l'élaboration de la nouvelle vision à long terme de l'ASFC pour le secteur commercial. Ces travaux comportaient de vastes recherches et des séances de consultation et de planification auprès d'intervenants internes et externes, notamment auprès du Comité consultatif sur les activités commerciales à la frontière (CCACF), du milieu universitaire, des groupes de l'ASFC chargés des politiques et des programmes commerciaux et de la haute direction de l'ASFC. La Vision commerciale orientera la planification et les investissements au chapitre des programmes commerciaux au cours des 10 prochaines années pour tenir compte des tendances commerciales qui se dessinent, relever les défis présents à la frontière et faire en sorte que tous les programmes unissent leurs efforts afin d'atteindre les buts stratégiques établis pour l'ASFC.
- Dans le cadre de l'examen du Programme de l'agrément des courtiers et des comptes-garanties, une proposition préliminaire visant à apporter des changements à court terme a été présentée au CCACF, qui a donné son aval au projet. Les modifications proposées touchent, entre autres, l'option TPS (taxe sur les produits et services) et l'option garantie importateur direct en vue de simplifier et de rationaliser les processus administratifs et de confier un mandat élargi au Comité consultatif sur l'agrément.
- Un plan de modernisation du RSAP a été mis en place, des propositions de politique ont été élaborées et des consultations ont été menées. Le plan vise à répondre aux préoccupations des intervenants internes et externes touchant le manque d'uniformité au chapitre de la structure, du montant ou de l'application des sanctions pécuniaires. L'objectif est d'aider l'ASFC à rationaliser le RSAP actuel. Le plan, en effet, simplifie et clarifie les sanctions. Il en réduit également le nombre en regroupant, lorsque c'est possible, les infractions actuelles en fonction des évaluations du risque.

Créer une expertise en matière de programme et la maintenir

Au cours des trois prochaines années, l'ASFC axera ses efforts sur l'établissement et le maintien d'une expertise et d'un savoir en matière de programme afin d'assurer la prestation efficace des programmes et des services.

Engagement pris dans le RPP

En 2007-2008, l'ASFC s'est engagée à mener un examen des ensembles de compétences nécessaires pour mettre en œuvre le programme touchant l'importation d'aliments, de végétaux et d'animaux (programme AVA). Dans le cadre de cet examen, l'ASFC devait déterminer les pratiques exemplaires, les besoins et les lacunes à l'égard de la prestation des services du programme AVA, de façon à permettre à l'Agence de travailler à la prestation uniforme du programme AVA à l'échelle nationale.

Points saillants du rendement et résultats

- L'ASFC a procédé à une analyse et à une évaluation des ensembles de compétences nécessaires aux agents de l'ASFC pour administrer et exécuter le programme AVA, et pour y parvenir, l'Agence a mené de vastes consultations internes et externes.
- Les modules de formation sur les activités de base relatives au programme AVA et les sanctions administratives pécuniaires en matière d'agriculture et d'agroalimentaire pour les voyageurs ont été élaborés et mis en œuvre à l'échelle nationale. Trois séances sur le programme AVA ont été données dans la région du Nord de l'Ontario, et les équipes de formation et d'apprentissage de l'ASFC ont poursuivi leurs travaux sur les modules de formation spécialisée en cours d'emploi.
- Des tests d'équivalence des notions de base ont été élaborés à l'intention des agents de l'ASFC provenant des organisations d'origine afin de veiller à ce que tous les agents possèdent l'expertise nécessaire pour mettre en œuvre efficacement les programmes et les services d'inspection AVA.
- Des procédures normales d'exploitation ont été élaborées pour les activités du programme AVA en fonction des politiques de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA). Ces procédures aident les agents de l'ASFC à assumer leurs fonctions quotidiennes en faisant en sorte qu'ils possèdent toute l'information nécessaire pour imposer des sanctions et qu'ils puissent sensibiliser les Canadiens à l'importance de l'observation afin de protéger les ressources naturelles et l'économie du Canada.
- La procédure de recours pour les sanctions administratives pécuniaires a été intégrée au mandat de la Direction des recours et l'expertise nécessaire a été acquise. Ceci permettra d'appliquer une approche cohérente à l'examen de tous les appels touchant les sanctions administratives pécuniaires à l'ASFC.

Sous-activité de programme : Personnes/Voyageurs

L'ASFC élabore et met en œuvre à l'échelle nationale des politiques et des programmes liés à l'admissibilité et au traitement des personnes et des voyageurs, ainsi que de leurs marchandises à la frontière, y compris les produits alimentaires, les végétaux et les animaux. L'Agence élabore également des politiques et des procédures, conclut des alliances et établit les partenariats de travail nécessaires pour assurer le contrôle frontalier de l'immigration, tout en facilitant l'entrée des personnes légitimes. Les agents de l'ASFC sont chargés d'examiner les ressortissants étrangers qui cherchent à entrer au Canada et de prendre des décisions pertinentes touchant leur statut. À la faveur de la sous-activité de programme « Personnes/Voyageurs », l'ASFC examine toutes les options en vue de simplifier et d'accélérer le processus d'entrée des personnes admissibles, y compris des programmes d'inspection de rechange et des programmes de voyageurs à faible risque, tels que le programme NEXUS dans les modes terrestre, aérien et maritime.

Cadre de travail sur la circulation des personnes

Le Cadre de travail sur la circulation des personnes vise à faciliter l'élaboration d'une stratégie à long terme touchant le mouvement des personnes à la frontière canadienne. Ce cadre combine une vision stratégique et un examen de programme relatif aux processus administratifs de l'ASFC. Le but recherché est de présenter une vision pour l'amélioration du traitement et de la circulation des voyageurs arrivant à la frontière, qui accélère le traitement des voyageurs à faible risque et fait davantage porter les efforts sur les personnes à risque élevé, en tenant compte des pratiques exemplaires des programmes de douanes, d'immigration et d'inspection des aliments.

Engagement pris dans le RPP

En 2007-2008, l'ASFC s'est engagée à examiner les faiblesses et les possibilités identifiées dans le cadre d'études sur les fonctions aux lignes d'inspection primaire et secondaire, par les programmes des voyageurs et lors des consultations internes et externes. Ces examens permettront d'élaborer une vision pour le traitement des personnes dans l'avenir.

Points saillants du rendement et résultats

- La phase d'examen des programmes sur le Cadre de travail sur la circulation des personnes a été achevée avec succès. On a relevé les points forts et les faiblesses des processus se rapportant aux personnes; rendu compte des initiatives visant à intégrer et simplifier ces processus; et identifié les lacunes sur le plan de la collecte des données dans les fonctions exercées aux lignes d'inspection primaire et secondaire. En consignant ces lacunes par écrit, l'ASFC a pu prendre des mesures en vue d'améliorer la qualité des renseignements recueillis.
- Une présentation automatisée et interactive décrivant les processus liés aux personnes a été réalisée, ce qui facilitera l'élaboration de la vision à long terme sur la circulation des personnes et constituera un outil de formation précieux pour les employés de l'ASFC.
- Ces jalons clés étant franchis, l'Agence est maintenant prête à amorcer la prochaine phase en 2008-2009, à savoir l'élaboration d'une nouvelle vision sur la circulation des personnes.

Examen des services de base

L'ASFC doit faire face à un nombre croissant de demandes de la part d'intervenants, particulièrement de l'industrie du transport aérien, en vue d'offrir des services financés à même les fonds publics pour le traitement des passagers internationaux. En raison de ses niveaux de ressources actuels, l'Agence ne peut offrir des services élargis sans que cela ait des répercussions sur d'autres programmes ou sur les temps d'attente. L'un des grands défis de l'ASFC est de trouver les moyens de répondre aux demandes de plus en plus

importantes de services frontaliers tout en renforçant son infrastructure organisationnelle. Afin de s'attaquer à ces problèmes, l'ASFC a entrepris en 2005 un examen des services de base, une initiative pluriannuelle.

Engagement pris dans le RPP

En 2007-2008, l'ASFC s'est engagée à mener des consultations auprès d'intervenants externes œuvrant dans le mode de transport aérien en vue de développer un modèle opérationnel et diverses options stratégiques pour ce mode.

Points saillants du rendement et résultats

- L'équipe de l'Examen des services de base a été chargée de proposer des options à soumettre à l'examen du gouvernement du Canada afin de répondre aux pressions croissantes liées à l'expansion des services de traitement des voyageurs à la frontière, en particulier dans le mode aérien. Parmi les jalons clés de cet examen en 2007-2008, mentionnons ce qui suit :
  - Des consultations ont été menées auprès d'intervenants de l'industrie du transport aérien d'un bout à l'autre du Canada.
  - Une vaste collecte de données a été menée dans les modes de transport aérien et maritime (navires de croisière et traversiers) pour 2005-2006 et 2006-2007. Les données seront recueillies de façon continue et feront chaque année l'objet d'un rapport pour évaluer les tendances en termes de volumes de passagers internationaux dans les aéroports et les ports du Canada.
  - La phase initiale de l'Examen des services de base dans le mode de transport aérien est terminée.
- Ces réalisations combinées aideront l'ASFC à élaborer des options stratégiques, des critères d'évaluation et un modèle opérationnel qui permettra d'évaluer les demandes de services de manière transparente et équitable.

Sous-activité de programme : Recours

Le traitement juste et équitable, et l'engagement à respecter les droits des individus et des groupes avec qui l'ASFC interagit, sont des piliers fondamentaux des relations et des opérations de l'Agence. À la faveur de la sous-activité de programme « Recours », l'ASFC élabore des programmes et politiques liés aux recours et procède à la révision administrative des décisions de l'ASFC touchant les programmes commerciaux et les sanctions afférentes à l'exécution de la loi. Le but est d'assurer aux clients un règlement équitable, impartial et prompt des différends. Les programmes de recours de l'ASFC apportent des éclaircissements sur les politiques et les procédures relatives aux questions de gestion frontalière non seulement pour les importateurs et les exportateurs, mais également pour les partenaires fédéraux et internationaux. À la faveur de cette sous-activité, l'Agence

assure le respect de règles équitables pour les voyageurs et les négociants, et gère le processus d'appel relativement aux différends dont le Tribunal canadien du commerce extérieur (TCCE), la Commission canadienne des droits de la personne et les tribunaux sont saisis.

Révisions administratives

Le programme de recours est chargé d'assurer aux clients un examen juste et impartial des décisions et mesures prises afin d'assurer l'application des lois régissant les services frontaliers. L'ASFC s'est engagée à veiller à ce que le processus de recours soit accessible et transparent. Le cadre de recours est une initiative permanente à l'ASFC qui continuera de déterminer les diverses mesures réparatoires offertes par l'Agence.

Engagement pris dans le RPP

Bien qu'aucun engagement précis n'ait été pris à cet égard dans le RPP, l'ASFC s'est appliquée à prendre promptement des décisions cohérentes en matière de recours, lesquelles contribuent à la sécurité, à la protection et à la prospérité économique du Canada.

Points saillants du rendement et résultats

- L'ASFC a continué d'offrir un mécanisme de révision juste et impartial pour les importateurs et les voyageurs dans les cas de différends concernant les mesures prises à l'appui de la législation régissant les services frontaliers. En 2007-2008,
  - plus de 4 100 demandes ont été reçues touchant l'examen des sanctions prises comme mesures d'application et d'autres mesures (p. ex. les révisions administratives des mesures d'application qui ont fait l'objet d'un appel auprès de la Cour fédérale et les examens de plaintes devant la Commission canadienne des droits de la personne);
  - plus de 1 900 demandes ont été reçues en vue de l'examen des décisions touchant les programmes commerciaux (p. ex. des différends commerciaux [nouvelles décisions administratives]) et des décisions prises à la suite d'appels en matière d'administration des politiques commerciales interjetés auprès du TCCE et de la Cour fédérale.
- Les figures 2.1 et 2.2 comparent les demandes reçues et les demandes réglées sur une période de trois ans dans le cadre des révisions administratives des mesures d'application, y compris les appels interjetés auprès de la Cour fédérale, les plaintes devant la Commission canadienne des droits de la personne et les décisions touchant les programmes commerciaux, y compris les appels interjetés auprès du TCCE.

Figure 2.1 : Nombre de révisions administratives des mesures d'application et d'autres mesures : comparaison entre les demandes reçues et les demandes réglées (2005-2006 à 2007-2008)

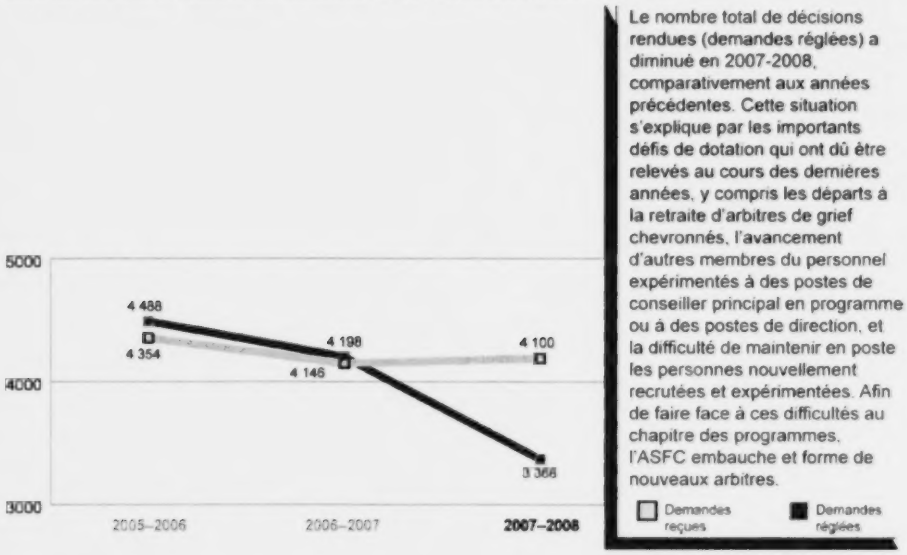

Figure 2.2 : Nombre de révisions administratives des décisions touchant les programmes commerciaux : comparaison des demandes reçues et des demandes réglées (2005-2006 à 2007-2008)

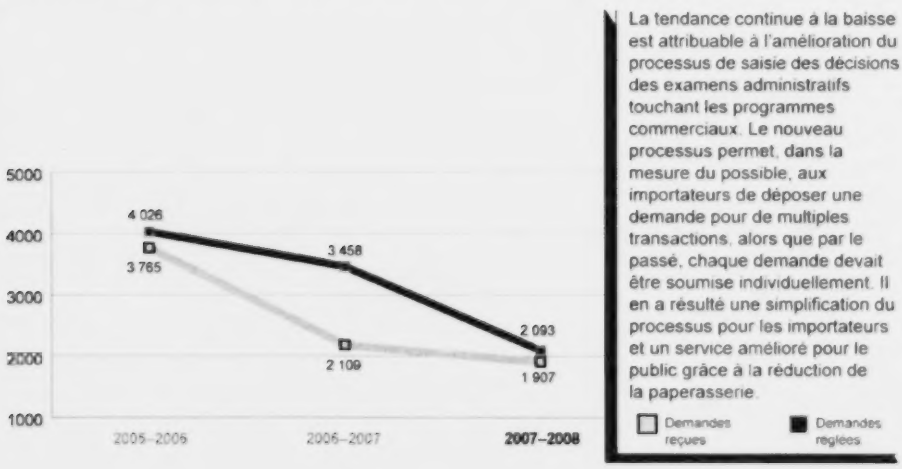

- La figure 2.3 démontre que les délais moyens de règlement de l'inventaire ont augmenté au cours des trois derniers exercices. Il faut noter que la capacité de fournir promptement une réponse à une révision administrative est parfois indépendante de la volonté de l'ASFC. Il y a encore eu des cas où une demande ne pouvait être traitée, car l'Agence attendait une décision de la cour ou d'autres renseignements. Ces

situations augmentent les délais de règlement des différends et ont pu avoir des incidences négatives sur la perception qu'ont les clients du processus de recours.

Figure 2.3 : Inventaire – Délais moyens de règlement (2005-2006 à 2007-2008)

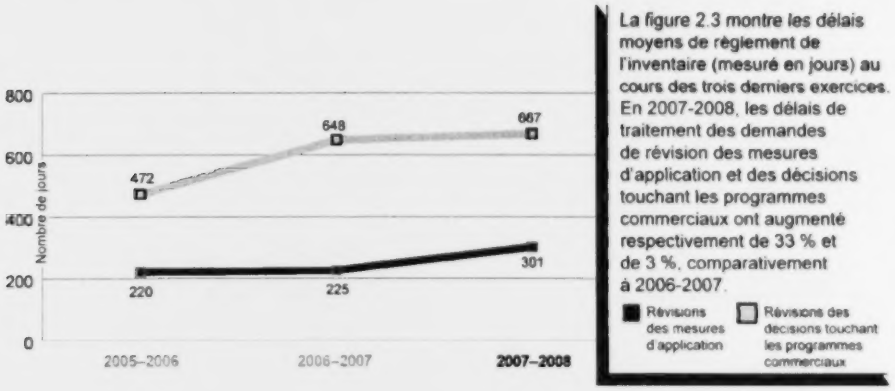

La figure 2.3 montre les délais moyens de règlement de l'inventaire (mesuré en jours) au cours des trois derniers exercices. En 2007-2008, les délais de traitement des demandes de révision des mesures d'application et des décisions touchant les programmes commerciaux ont augmenté respectivement de 33 % et de 3 %, comparativement à 2006-2007.

- Au cours des trois derniers exercices, environ 12 % des révisions des décisions touchant les programmes commerciaux et environ 2 % des révisions touchant les mesures d'application ont fait l'objet d'appels auprès du TCCE ou de la Cour fédérale. Dans 64 % de ces cas, l'ASFC a eu gain de cause.
- Le nombre de décisions infirmées est passé de 35 à 8 en trois ans et ne représente aujourd'hui que 13 % des appels. Le fait que le TCCE et la Cour fédérale renversent un moins grand nombre de décisions indique que les décisions administratives prises par l'ASFC étaient correctes. Voir la figure 2.4 pour la ventilation des résultats des appels au cours des trois derniers exercices.

Figure 2.4 : Résultats des appels interjetés auprès du TCCE et de la Cour fédérale (2005-2006 à 2007-2008)

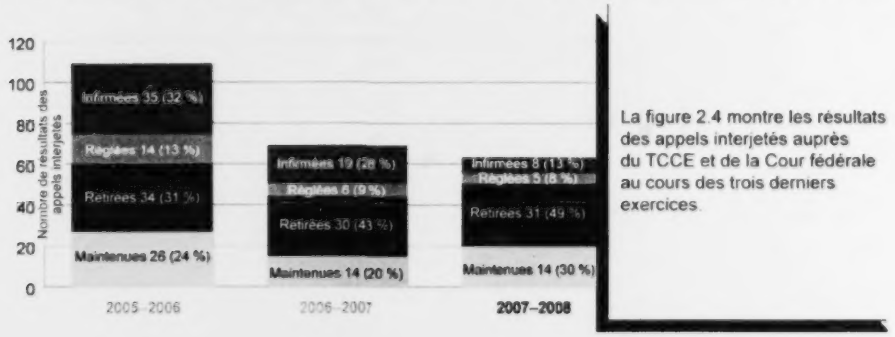

La figure 2.4 montre les résultats des appels interjetés auprès du TCCE et de la Cour fédérale au cours des trois derniers exercices.

situations augmentent les délais de règlement des différends et ont pu avoir des incidences négatives sur la perception qu'ont les clients du processus de recours.

Figure 2.3 : Inventaire – Délais moyens de règlement (2005-2006 à 2007-2008)

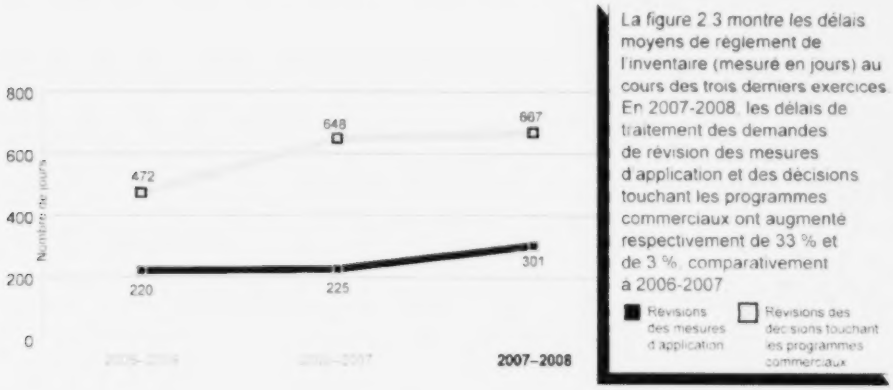

- Au cours des trois derniers exercices, environ 12 % des révisions des décisions touchant les programmes commerciaux et environ 2 % des révisions touchant les mesures d'application ont fait l'objet d'appels auprès du TCCE ou de la Cour fédérale. Dans 64 % de ces cas, l'ASFC a eu gain de cause.
- Le nombre de décisions infirmées est passé de 35 à 8 en trois ans et ne représente aujourd'hui que 13 % des appels. Le fait que le TCCE et la Cour fédérale renversent un moins grand nombre de décisions indique que les décisions administratives prises par l'ASFC étaient correctes. Voir la figure 2.4 pour la ventilation des résultats des appels au cours des trois derniers exercices.

Figure 2.4 : Résultats des appels interjetés auprès du TCCE et de la Cour fédérale (2005-2006 à 2007-2008)

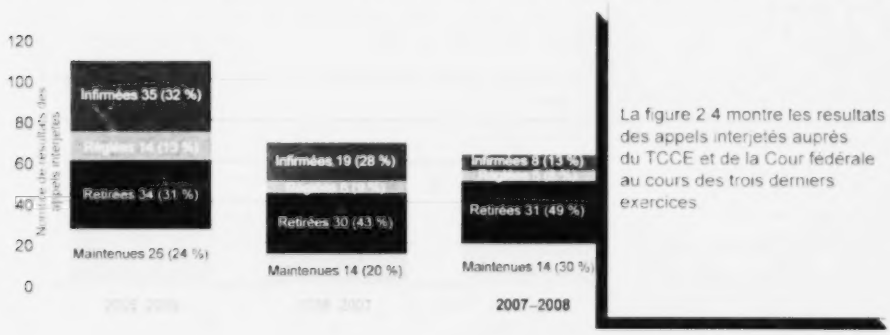

ACTIVITÉ DE PROGRAMME : SÉCURITÉ

Assurer la sécurité des Canadiens dans le cadre du programme de sécurité du gouvernement grâce à une gestion efficace de la frontière.

L'activité de programme « Sécurité » contribue à l'atteinte du résultat stratégique de l'ASFC et englobe les fonctions de l'ASFC qui visent à assurer la sécurité des Canadiens. En font partie non seulement les opérations internationales de l'ASFC, mais aussi certaines opérations frontalières et de l'Administration centrale, ainsi que les services de soutien. À la faveur de l'activité de programme « Sécurité », l'ASFC examine continuellement son cadre de fonctionnement et ses processus en vigueur afin de trouver de nouvelles façons d'améliorer la sécurité frontalière sans nuire aux mouvements transfrontaliers des marchandises et des voyageurs légitimes.

Ressources financières et humaines

Tableau 2.4 : Activité de programme « Sécurité » — Ressources financières

(en milliers de dollars)

2007-2008		
Dépenses prévues	**Autorisations totales**	**Dépenses réelles**
402 529	480 758	383 530

Tableau 2.5 : Activité de programme « Sécurité » — Ressources humaines

(équivalents temps plein)

2007-2008		
Prévus	**Réels**	**Écart**
4 069	3 472	597

L'écart de 97 millions de dollars entre les autorisations totales et les dépenses réelles découle principalement des faits suivants :

- 60 millions de dollars liés principalement aux projets suivants :
  - l'armement des agents de l'ASFC et les efforts visant à éliminer les situations où des agents travaillent seuls et plus précisément, les délais de dotation et d'approvisionnement;
  - l'Initiative relative à la sécurité des conteneurs — Initiative interministérielle de production de rapports préalables (les accords conclus avec les nations participantes ne sont pas entrés en vigueur selon les délais d'exécution prévus);
  - l'acquisition de matériel spécialisé à des fins telles que la détection de radiations (rendue extrêmement difficile en raison du nombre limité de fournisseurs qualifiés);

- les difficultés éprouvées pour trouver les locaux nécessaires pour accueillir le personnel de l'ASFC dans la région de la capitale nationale.

- 37 millions de dollars de dépenses en capital non utilisés en raison de retards dans l'exécution des projets suivants :
  - l'armement des agents de l'ASFC et les efforts visant à éliminer les situations où des agents travaillent seuls (plus précisément des retards dans les travaux de construction au Centre d'apprentissage de Rigaud, au Québec, ainsi que la nécessité d'apporter des travaux d'amélioration aux installations dans certaines régions pour éliminer les situations de travail seul);
  - les projets de construction menés aux points d'entrée, tels que St. Stephen, au Nouveau-Brunswick, Douglas, en Colombie-Britannique, et Lacolle, au Québec;
  - l'acquisition de matériel spécialisé à des fins telles que la détection des radiations (rendue extrêmement difficile en raison du nombre limité de fournisseurs qualifiés).

L'activité de programme « Sécurité » comporte deux sous-activités de programmes : « Renseignement » et « Exécution de la loi ».

Sous-activité de programme : Renseignement

L'ASFC s'en remet à des décisions fondées sur le renseignement afin de déceler les voyageurs à risque élevé et les marchandises de contrebande à destination du Canada. En application de sa stratégie des « frontières multiples », l'ASFC examine les personnes et les marchandises à divers points de leurs itinéraires de voyage : le plus tôt possible à l'étranger, en transit et à l'arrivée à la frontière canadienne. Le fait de recevoir et d'examiner la documentation à l'avance améliore la capacité de l'Agence de cibler les personnes et les marchandises non admissibles et de leur interdire l'entrée au Canada. Cette mesure a un effet dissuasif sur les personnes qui envisagent de mener des activités d'immigration illégales ou d'importer des marchandises qui présentent une menace pour la santé et la sécurité publiques.

La sous-activité de programme « Renseignement » englobe des initiatives liées à la collecte, à l'analyse, à la diffusion et à l'échange de renseignements concernant des menaces à l'égard de la sécurité nationale, y compris le terrorisme, les crimes de guerre, le crime organisé, la contrebande, la fraude et la migration irrégulière. En font également partie l'orientation et la coordination des opérations du renseignement de l'ASFC, d'un bout à l'autre du Canada et à l'étranger, et la prestation d'un soutien direct aux agents de première ligne de l'Agence.

Agents d'intégrité des mouvements migratoires

Le programme des agents d'intégrité des mouvements migratoires (AIMM) englobe la recherche de renseignements, ainsi que l'analyse et la présentation de rapports sur les fraudes concernant les demandes de visa ou d'immigration, le crime organisé, les migrations irrégulières, la sécurité publique et le terrorisme, les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité. Le programme vise à protéger l'intégrité du système de sélection de l'immigration canadien, du processus de détermination du statut de réfugié et la sûreté, la sécurité et le bon ordre de la société canadienne, ce qui parfois se traduit par l'interdiction de personnes non admissibles au Canada.

À l'heure actuelle, l'ASFC dispose de 44 AIMM et de 3 agents de liaison du renseignement travaillant à 39 emplacements clés à l'étranger. L'information est recueillie à partir de ces emplacements, et une formation est dispensée à un réseau de personnes-ressources : représentants officiels des pays hôtes, représentants officiels d'autres gouvernements dans la région désignée, personnel des transporteurs aériens et agents d'exécution de la loi. Cette information est ensuite utilisée par la haute direction de l'ASFC, le personnel opérationnel et d'autres ministères.

Engagement pris dans le RPP

En 2007-2008, l'ASFC s'est engagée à continuer de travailler avec Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) et le MAECI afin de soutenir ses employés à l'étranger. L'Agence devait renforcer les protocoles d'échange d'information utilisés par ses agents à l'étranger, le Centre national d'évaluation du risque, l'Administration centrale de l'ASFC et d'autres ministères. Le succès de ces engagements devait être mesuré par le nombre de voyageurs non munis des documents adéquats interceptés avant leur départ, les rapports des AIMM, les commentaires des partenaires et les données statistiques fournies dans les rapports mensuels d'activités.

Points saillants du rendement et résultats

- L'ASFC a mené avec succès deux exercices d'interdiction à l'étranger avec la participation de partenaires internationaux à Séoul, en Corée, et à Hong Kong. Dix-huit agents de liaison d'immigration travaillant dans dix pays y ont participé, appuyés par le Service d'immigration de Hong Kong, ainsi que par les autorités coréennes en matière d'immigration. Ces exercices ont servi de forum aux agents de liaison d'immigration, et ils ont pu y échanger des renseignements et des pratiques exemplaires afin de contrer les activités frauduleuses et les migrations irrégulières.
- Un financement en lien avec la Catégorie de l'expérience canadienne (CEC) a été obtenu pour 12 nouveaux postes d'AIMM, et des préparatifs en vue du déploiement prévu pour le milieu de l'année 2008 ont été amorcés, ce qui renforcera les efforts de détection anti-fraude de l'Agence. La CEC est une nouvelle initiative d'immigration économique, qui vise à faciliter les démarches des résidents temporaires qui ont

acquis une expérience de travail canadienne et qui souhaitent devenir résidents permanents.

- La formation des AIMM a été élargie grâce aux nouveaux modules de formation améliorés maintenant disponibles, lesquels ont renforcé la prestation du programme.
- Les AIMM ont donné des séances de formation à plus de 9 000 personnes, y compris des représentants des transporteurs aériens et des organismes locaux d'exécution de la loi, améliorant ainsi la capacité de ces partenaires de déceler et d'intercepter les voyageurs non munis de documents adéquats.
- Les activités d'interdiction de territoire menées à bien, les capacités accrues du renseignement et les procédures plus cohérentes et uniformes prévues pour les AIMM ont permis en quelque sorte de « repousser la frontière », empêchant ainsi des personnes interdites de territoire d'entrer au Canada.
- Comme l'indique la figure 2.5, le taux d'interception de l'ASFC à l'étranger (le pourcentage global de personnes non munies de documents adéquats cherchant à se rendre au Canada par avion et qui ont été interceptées à l'étranger) est demeuré relativement constant et élevé : 69 % en 2007-2008, 67 % en 2006-2007 et 69 % en 2005-2006, malgré le fait que les AIMM doivent consacrer de plus en plus de ressources à la gestion de tâches supplémentaires liées au mandat de l'ASFC.
- Le nombre d'interceptions et d'arrivées de personnes non munies de documents adéquats a diminué au cours du dernier exercice en raison de plusieurs facteurs, dont les suivants :
  - Les mesures de dissuasion renforcées qu'utilise le réseau des AIMM contribuent à rendre les routes aériennes vers le Canada moins attrayantes pour les personnes non admissibles qui cherchent alors d'autres options, telles que les frontières terrestres ou les itinéraires intérieurs, ou qui choisissent des destinations finales autres que le Canada.
  - Les autres réseaux des agents de liaison des transporteurs aériens déployés par des pays ayant des vues semblables contribuent à dissuader les personnes non munies de documents adéquats à emprunter les routes aériennes.
  - L'absence de rapports d'interception par les transporteurs aériens et les autres partenaires en raison du roulement élevé du personnel et de l'existence de priorités concurrentes. Les AIMM ont consenti d'importants efforts en vue d'accroître les visites de liaison avec les transporteurs aériens; ils ont apporté un soutien continu aux transporteurs aériens (formation, présence physique à l'aéroport, traitement des appels téléphoniques, etc.) et ont établi des relations qui ont été essentielles aux rapports présentés par les transporteurs aériens.

Figure 2.5 : Nombre d'interceptions et d'arrivées de voyageurs non munis de documents adéquats (2005-2006 à 2007-2008)

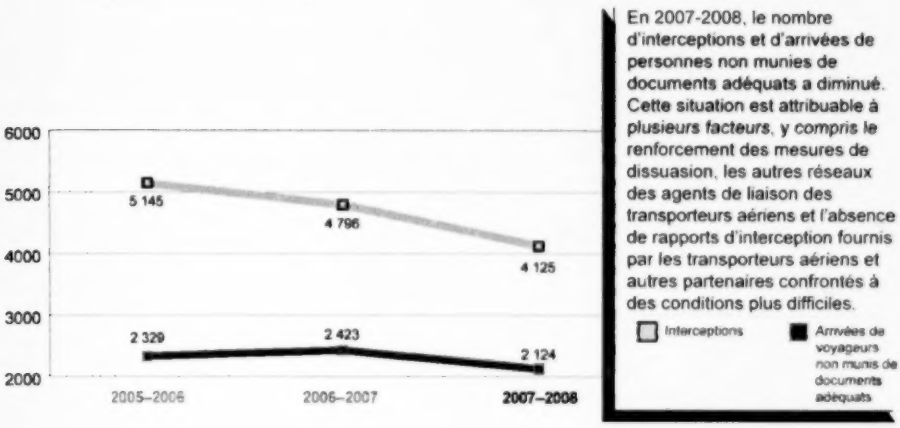

Initiative relative à la sécurité des conteneurs

Le Canada continue d'œuvrer en partenariat avec les États-Unis dans le cadre de l'Initiative relative à la sécurité des conteneurs (IRSC), qui a pour objet de protéger les envois conteneurisés et d'empêcher que le système principal de commerce mondial soit exploité ou perturbé par des terroristes. Ce programme multinational a pour objet d'assurer la protection du commerce maritime international, tout en permettant l'acheminement plus rapide et efficace des conteneurs de fret tout au long de la chaîne d'approvisionnement aux ports à l'échelle internationale.

Engagement pris dans le RPP

En 2007-2008, l'ASFC s'est engagée à appuyer continuellement le partenariat qu'elle a établi avec les États-Unis dans le cadre de l'IRSC. Dans le cadre de ce partenariat et conformément à la stratégie des frontières multiples de l'Agence qui consiste à « repousser la frontière », l'ASFC devait se concentrer sur le déploiement d'agents dans des pays étrangers. Ces agents devaient y travailler avec les autorités locales afin de cibler et de vérifier les conteneurs d'expédition et de déterminer les conteneurs à risque élevé avant qu'ils ne soient chargés sur des navires à destination de l'Amérique du Nord.

Point saillants du rendement et résultats

- Un programme global de formation a été mis sur pied à l'intention des nouveaux agents de l'IRSC, afin qu'ils possèdent les connaissances et les outils dont ils ont besoin pour exécuter leurs fonctions de manière efficace et en toute sécurité.
- Un protocole de coopération a été négocié et signé avec les Services du revenu de l'Afrique du Sud en vertu duquel le Canada et l'Afrique du Sud se sont engagés à travailler ensemble afin de déceler, d'examiner et de sceller les conteneurs à risque

élevé le plus tôt possible et de mettre en œuvre l'IRSC. En janvier 2008, deux agents ont été affectés en Afrique du Sud.
- Un protocole de coopération a été négocié et signé avec le Panama et un plan a été dressé pour 2008-2009 en vue de mettre en œuvre l'IRSC et de déployer des agents de l'ASFC au Panama. Des discussions ont également été amorcées sur l'élaboration de protocoles de coopération avec le Japon, la Malaisie, la Thaïlande et Singapour.

Programme sur les crimes de guerre

Le Canada a affirmé qu'il n'est pas et ne deviendra pas une terre d'asile pour les personnes ayant participé à des crimes de guerre, à des crimes contre l'humanité ou à des génocides, quel que soit le moment ou l'endroit où ces événements ont eu lieu. Cette politique est conforme aux lois canadiennes de même qu'à l'engagement pris par le Canada en matière de justice internationale. L'ASFC, la GRC, le ministère de la Justice et CIC coordonnent le Programme canadien sur les crimes de guerre. Dans le cadre de ce programme, l'ASFC se concentre sur les cas survenus après la Seconde Guerre mondiale (c.-à-d. les crimes de guerre contemporains).

En vertu des dispositions de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* (LIPR), l'ASFC dispose d'une approche tripartite relativement aux criminels de guerre contemporains :
- Empêcher les criminels de guerre suspects de se rendre au Canada en formulant des recommandations aux responsables de CIC en poste à l'étranger pour qu'ils prennent des décisions finales touchant les demandes d'immigration, de statut de réfugié et de visa de visiteur.
- Exclure les criminels de guerre du processus de détermination du statut de réfugié au Canada.
- Assurer le renvoi des criminels de guerre présents en sol canadien, conformément aux décisions prises dans le cadre d'audience en matière d'immigration.

Engagement pris dans le RPP

En 2007-2008, l'ASFC et ses partenaires du Programme sur les crimes de guerre se sont engagés à continuer d'assurer un service hautement efficace en vue de protéger les valeurs canadiennes. L'Agence devait ainsi continuer à se concentrer sur deux composantes clés du programme, à savoir la coordination opérationnelle et la gestion des allégations. L'ASFC devait mesurer son succès en fonction du nombre de personnes complices de crimes de guerre, de crimes contre l'humanité ou de génocide qui ont été jugées interdites de territoire au Canada, exclues du processus de détermination du statut de réfugié en raison de leurs antécédents ou renvoyées du Canada. L'Agence devait également continuer à renforcer ses partenariats avec d'autres pays partageant des idées similaires en vue de mettre en commun des renseignements et des pratiques exemplaires et de rendre le programme aussi efficace que possible.

Points saillants du rendement et résultats

- Comme il a été mentionné dans le dixième rapport annuel du Programme sur les crimes de guerre, soit celui de 2006-2007, les activités des partenaires du Programme ont empêché 361 personnes complices de crimes de guerre ou de crimes contre l'humanité de venir au Canada.
- Des agents d'audience de l'immigration de l'ASFC sont intervenus au nom du ministre de CIC lors d'audiences tenues par la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada dans 82 cas, ce qui a donné lieu à l'exclusion de 31 cas du processus de détermination du statut de réfugié. De plus, 35 personnes complices de crimes de guerre ou de crimes contre l'humanité ont été renvoyées du Canada.
- On a rationalisé le traitement des cas liés aux crimes de guerre à la faveur du renforcement du processus actuel de triage des cas afin d'accroître l'efficience et de réduire les arriérés. Cette rationalisation a été rendue possible grâce la mise sur pied d'une équipe de gestion de l'inventaire et à l'établissement de délais normalisés de traitement des cas pour les réfugiés, de concert avec CIC. De plus, la qualité des renvois liés aux crimes de guerre a été améliorée grâce à des initiatives de communication et de formation après renvoi menées avec CIC.
- Les sections responsables des crimes de guerre à l'ASFC et au ministère de la Justice ont élaboré conjointement et mis en œuvre, en mars 2008, un atelier de formation sur les crimes de guerre, auquel des représentants de l'ASFC et d'autres ministères ont assisté. Ces ateliers annuels facilitent le partage de connaissances sur les crimes de guerre contemporains et visent à sensibiliser davantage les partenaires clés du gouvernement du Canada au Programme sur les crimes de guerre.
- Les activités de communication et de formation menées dans les missions canadiennes à l'étranger se sont poursuivies, et une formation sur les crimes de guerre a notamment été dispensée aux agents travaillant à la mission canadienne de Damas, en Syrie.
- L'Agence a continué d'entretenir d'étroites relations avec les unités des crimes de guerre de l'Australie, du Royaume-Uni et des États-Unis dans le cadre du *Protocole d'entente concernant les enquêtes portant sur le génocide, les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité* issu de la Conférence des quatre nations, qui a été signé en avril 2007.

Sous-activité de programme : Exécution de la loi

L'une des principales fonctions des agents de première ligne de l'ASFC est de déceler les risques et de prendre la mesure d'exécution qui s'impose pour réduire au minimum le risque que des personnes et des marchandises dangereuses n'entrent au Canada et y demeurent. À la faveur de la sous-activité de programme « Exécution de la loi », l'ASFC donne des directives quant à l'exécution de la législation frontalière et assure une plus grande sécurité nationale en élaborant des politiques et procédures pertinentes et en dotant les agents des services frontaliers des outils dont ils ont besoin pour remplir leurs fonctions. Ce travail comporte également l'établissement de partenariats clés avec des organismes nationaux et internationaux d'exécution de la loi, la promotion de partenariats et l'échange d'information. Parmi les autres activités liées à cette sous-activité de programme, mentionnons la réalisation d'enquêtes sur des individus ayant contrevenu à la législation frontalière canadienne; la formulation de recommandations touchant les poursuites intentées; et la détention et le renvoi de personnes qui n'ont pas légalement le droit de demeurer au Canada, en particulier, celles qui représentent une menace pour la société canadienne.

Saisies et trafic d'armes à feu illégales

L'ASFC considère comme hautement prioritaires la détection et l'interdiction des armes à feu illégales et des armes prohibées. Toutes les armes à feu non déclarées sont saisies et confisquées au profit de la Couronne.

En 2004, le gouvernement du Canada a approuvé l'initiative Investissements pour combattre l'utilisation des armes à feu à des fins criminelles (ICUAFFC). Depuis lors, des fonds ont été consacrés chaque année à l'amélioration de la collecte, de l'analyse et de l'échange de renseignements et d'autres informations liés aux armes à feu. Neuf agents de liaison régionaux du renseignement pour les armes à feu ont été affectés à cette fin à l'échelle nationale. Ces agents ont comme principal mandat d'assurer la liaison avec des partenaires (p. ex. la GRC et d'autres organismes canadiens d'exécution de la loi, ainsi que le Bureau des alcools, du tabac, des armes à feu et des explosifs des États-Unis) et de recueillir des renseignements en vue d'empêcher la contrebande d'armes à feu illégales. Les agents de liaison régionaux du renseignement pour les armes à feu de l'ASFC mettent leur expertise au service des agents des services frontaliers dans les bureaux d'entrée ainsi que dans les centres de traitement du courrier du Canada, en particulier, en ce qui a trait à la détection des armes à feu et des armes que l'on pourrait trouver à la frontière terrestre, aux aéroports ainsi que dans la filière des opérations postales.

Engagement pris dans le RPP

Bien qu'aucun engagement n'ait été énoncé à cet égard dans le RPP, l'ASFC devait se concentrer sur la prévention du trafic d'armes à feu illégales par des criminels et gangs organisés en saisissant les armes à feu et en améliorant la collecte, l'analyse et l'échange de renseignements et d'autres informations liés aux armes à feu.

Points saillants du rendement et résultats

- L'ASFC a saisi en tout 671 armes à feu en 2007-2008, dont 148 armes à feu sans restriction (chiffre semblable à l'année précédente), 323 armes à feu à autorisation restreinte (hausse de 45 % par rapport à l'année précédente) et 200 armes à feu prohibées (hausse de 44 % par rapport à l'année précédente).
- L'ASFC a travaillé en étroite collaboration avec d'autres organismes d'exécution de la loi dans le cadre d'opérations menées par des forces conjointes, telles que l'Unité de lutte contre les armes à feu de l'Ontario et le Groupe de travail sur les armes et les gangs du Service de police de Toronto, ainsi que des partenaires internationaux. Ces efforts en permis la réalisation d'une analyse détaillée du renseignement et des mesures d'application prises afin de mieux saisir la nature du trafic d'armes à feu.
- L'ASFC a fourni du renseignement et assuré d'autres formes de soutien à des partenaires en matière d'exécution de la loi au Canada afin de leur permettre de mener des enquêtes sur le trafic d'armes lié au crime organisé.
- L'ASFC a amélioré sa propre capacité en matière de renseignement en collaboration avec des partenaires de l'initiative ICUAFFC, en fournissant promptement des renseignements à partir desquels des mesures pouvaient être prises en vue d'accroître les saisies d'armes à feu à la frontière canadienne.

Armement

Dans le Budget de 2006, environ 90,5 millions de dollars ont été accordés à l'ASFC afin qu'elle amorce le processus d'armement de ses agents. L'Agence poursuit ses efforts afin que l'Initiative d'armement soit mise en œuvre correctement, de manière professionnelle et sans retard indu. L'ASFC demeure également fermement résolue à assurer la transparence et elle mène des consultations auprès d'intervenants clés, y compris des représentants syndicaux, tout au long des phases de planification et de mise en œuvre.

Engagement pris dans le RPP

En 2007-2008, l'ASFC s'est engagée à poursuivre les consultations avec d'autres ministères et organismes fédéraux et provinciaux, de même qu'avec d'autres gouvernements ayant mené des initiatives d'armement semblables. L'Agence reconnaît qu'il est important de veiller à ce que l'Initiative d'armement soit globale et pertinente. Elle travaillera à l'élaboration et à la révision des politiques et procédures liées aux

ressources humaines et aux politiques et procédés opérationnels afin de s'assurer qu'une formation suffisante est dispensée avant la mise en œuvre de l'Initiative.

Afin d'assurer une transition harmonieuse et efficace, l'ASFC devait déterminer six activités clés pour 2007-2008, à savoir : la sélection d'une arme à feu de service pour l'ASFC, la conception de la formation à dispenser, l'élaboration de politiques, le soutien en matière de TI, la construction et la rénovation d'installations et autres éléments de l'infrastructure et l'établissement d'une stratégie de mise en œuvre. Au 31 mars 2008, l'Agence devait disposer d'au moins 250 agents formés et munis d'une arme à feu de service. Ayant cet objectif à l'esprit, l'Agence devait commencer à former les agents de l'ASFC en juillet 2007, déployer le premier groupe d'agents armés en août 2007 et poursuivre en assurant la formation et l'armement de 4 800 agents au total.

Points saillants du rendement et résultats

- À la faveur d'un processus d'approvisionnement concurrentiel, l'Agence a acquis le Beretta Px4 Storm 9mm en tant qu'arme à feu de service de l'ASFC, de même que des étuis, des munitions et du matériel de soutien supplémentaire. Afin d'assurer le suivi et le contrôle adéquats de ces biens, des systèmes et processus d'information ont été conçus et mis en œuvre. De plus, 49 postes frontaliers et bureaux intérieurs ont dû faire l'objet d'une mise à niveau, des installations d'entreposage sécuritaires y ayant été aménagées.
- Au cours de la première année de l'Initiative d'armement, qui s'est terminée le 31 mars 2008, 20 formateurs de l'ASFC ont été embauchés et accrédités, 13 cours sur le maniement des armes à feu de service de l'ASFC ont été dispensés et 294 agents de l'ASFC ont été armés et déployés dans 24 postes frontaliers terrestres et dans 12 bureaux intérieurs.
- En juillet 2007, les premiers cours sur le maniement des armes à feu de service de l'ASFC ont fait l'objet d'un projet pilote, ce qui a permis un premier déploiement d'agents armés en août 2007. Les agents ont été choisis en fonction des volumes de circulation aux points d'entrée et d'une évaluation des risques, et ces agents provenaient de postes frontaliers terrestres et de bureaux d'exécution de la loi pour les services intérieurs.
- L'ASFC a continué à travailler en étroite collaboration avec la GRC, principalement pour élaborer et offrir le Cours de l'arme à feu de service de l'ASFC de trois semaines adapté en fonction des conditions de travail à l'Agence et pour former les formateurs sur le recours à la force afin de donner ce cours. On a également envisagé d'établir des partenariats avec d'autres organismes d'exécution de la loi afin d'établir les possibilités de collaboration aux fins de la prestation de la formation, du renouvellement de l'accréditation, du partage des installations et de la rationalisation des approvisionnements.

- Les cours de formation ont été dispensés dans des installations temporaires situées à Chilliwack, en Colombie-Britannique, et à Ottawa, en Ontario. Une fois que les travaux d'agrandissement du Centre d'apprentissage de l'ASFC de Rigaud, au Québec, seront terminés en 2009-2010, les recrues seront formées au maniement de l'arme à feu de service à ce centre, ce qui signifie qu'un plus grand nombre d'agents armés seront déployés dans les régions.
- On a amélioré les Systèmes administratifs d'entreprise afin de veiller à ce que les agents de l'ASFC répondent aux préalables avant de recevoir la formation et que les agents armés maintiennent leur niveau de compétence selon les délais prescrits. Grâce à ces améliorations, la validité de toutes les conditions préalables à remplir (p. ex. le permis de possession et d'acquisition, les premiers soins et les évaluations médicales) fera l'objet d'un suivi électronique, ce qui permettra de confirmer l'observation des politiques connexes.
- Un soutien aux politiques opérationnelles et des ressources humaines a été mis en œuvre en juillet 2007, y compris une stratégie touchant l'obligation de prendre des mesures d'adaptation et une politique sur les programmes d'aide aux employés. Afin d'aider l'organisation à gérer le passage d'un effectif non armé à un effectif armé, des séances de sensibilisation ont été données à plus de 350 gestionnaires régionaux. Un réseau de coordonnateurs régionaux a également été mis sur pied afin d'assurer un soutien aux régions et de leur permettre de contribuer à la mise en œuvre de l'Initiative d'armement.
- Une stratégie de communication et une approche cohérente de la gestion du stress à la suite d'un incident critique parmi les effectifs ont également été élaborées, de même que des procédures normales d'exploitation touchant la gestion du stress à la suite d'un incident critique, lesquelles sont comparables à celles en vigueur dans d'autres organismes canadiens d'exécution de la loi. Une formation continue est dispensée aux volontaires sur les techniques d'intervention de la International Critical Incident Stress Foundation (ICISF). Les formateurs internes ont été accrédités par l'ICISF afin de dispenser cette formation aux volontaires. Étant donné le caractère très complexe de la gestion des incidents critiques, des trousses de formation et de sensibilisation à la gestion du stress à la suite d'un incident critique ont été élaborées à l'intention des agents de l'ASFC qui participent à une formation sur les armes à feu de service afin de veiller à ce qu'ils connaissent bien les procédures à suivre lors d'un incident critique.
- Au 31 mars 2008, il y avait eu neuf incidents au pays où une arme à feu de service avait été retirée de son étui; toutefois aucun coup de feu n'a été tiré.

Élimination des situations où les agents travaillent seuls

Le Budget de 2006 a consacré 4,5 millions de dollars à l'élimination des situations où des agents travaillent seuls. L'Agence poursuit ses efforts afin que l'Initiative de jumelage destinée à mettre fin aux situations où des agents doivent travailler seuls soit mise en œuvre correctement, de manière professionnelle et sans retard indu.

Engagement pris dans le RPP

En 2007-2008, l'Agence s'est engagée à poursuivre ses efforts visant à éliminer les situations où des agents des services frontaliers travaillent seuls. À cette fin, elle a procédé à un examen des emplacements prioritaires où le « jumelage » est nécessaire et a évalué les incidences de cette initiative sur les opérations et les ressources humaines. L'Agence s'est également engagée à poursuivre ses consultations auprès des syndicats, des régions et des directions générales, afin de mettre en lumière les principales préoccupations soulevées et à trouver, avant la mise en œuvre de cette initiative, des solutions aux problèmes décelés. Des plans ont également été dressés pour embaucher 400 nouveaux agents permanents, un minimum de 50 agents devant être embauchés et formés avant le 31 mars 2008.

Points saillants du rendement et résultats

- L'objectif consistant à embaucher au moins 50 nouveaux agents des services frontaliers en 2007-2008 a été dépassé. Au 31 mars 2008, 99 agents avaient été embauchés en vue d'éliminer les situations où des agents travaillent seuls à 48 des 138 endroits visés. Pour la répartition régionale de ces nouveaux agents, voir la figure 2.6.
- Le plan visant à éliminer les situations de travail seul a été élaboré en consultation avec les régions et les directions générales de l'ASFC, ainsi qu'avec des représentants de l'Union Douanes Accise (CEUDA).
- Afin d'accueillir un deuxième agent à certaines installations, l'ASFC a procédé à un examen des besoins en infrastructure. L'Agence a déterminé qu'au moins neuf points d'entrée ne pouvaient accueillir un agent supplémentaire sans devoir procéder à des rénovations ou à d'importants travaux d'agrandissement ou de remplacement.
- Le recrutement et le maintien en poste des agents a été identifié comme un défi. La dotation à certains endroits éloignés est ardue, car il est difficile d'attirer des recrues à ces points d'entrée. Et si l'on pense aux exigences du jumelage, le défi est encore plus grand. Ce problème sera résolu en 2008-2009 par la création d'un nouveau processus visant à assurer la dotation dans les points d'entrée éloignés.

Figure 2.6 : Répartition régionale des agents des services frontaliers embauchés en 2007-2008

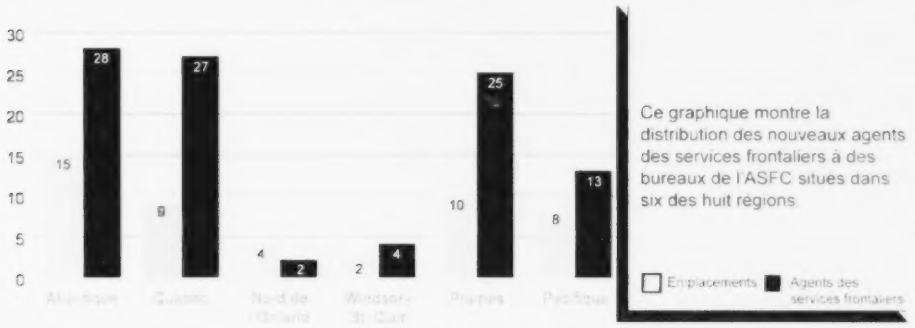

Analyse des documents

L'ASFC continue d'analyser les fraudes afférentes aux documents en offrant des produits et une formation qui font en sorte que ses agents sont capables de déceler les fraudes entourant les documents, de prendre les mesures d'exécution qui s'imposent et de se tenir au fait de ce qui se passe à l'échelle internationale, puisque les fraudeurs réagissent très promptement à l'évolution des programmes de détection des fraudes afférentes aux documents.

Engagement pris dans le RPP

En 2007-2008, l'ASFC s'est engagée à poursuivre ses travaux sur l'analyse des documents en produisant un éventail complet de trousses de formation, d'alertes concernant les documents et d'outils se rapportant aux fraudes touchant les documents de voyage et aux questions touchant la sécurité des documents. Ces produits devaient être distribués aux agents de l'ASFC travaillant à l'étranger, aux autres ministères, aux transporteurs aériens, ainsi qu'aux partenaires du contrôle des migrations internationales, afin de faire échec aux migrations irrégulières, y compris la contrebande et le trafic, et de renforcer la détection et la prévention des fraudes liées aux documents et à l'identité.

Points saillants du rendement à ce jour

- Un cours d'une journée portant sur l'examen des documents de base a été mis au point et donné à tous les agents des services frontaliers recrutés afin qu'ils soient mieux en mesure de déceler les fraudes touchant les documents. Un cours de niveau intermédiaire d'une durée de cinq jours sur l'examen des documents a également été mis au point et donné aux formateurs touchant les documents et à des agents régionaux chevronnés de l'ASFC qui possèdent déjà certaines connaissances dans ce domaine.
- Une formation de niveau intermédiaire sur les documents a été donnée à deux organismes provinciaux de délivrance de permis de conduire afin de les aider à

Figure 2.6 : Répartition régionale des agents des services frontaliers embauchés en 2007-2008

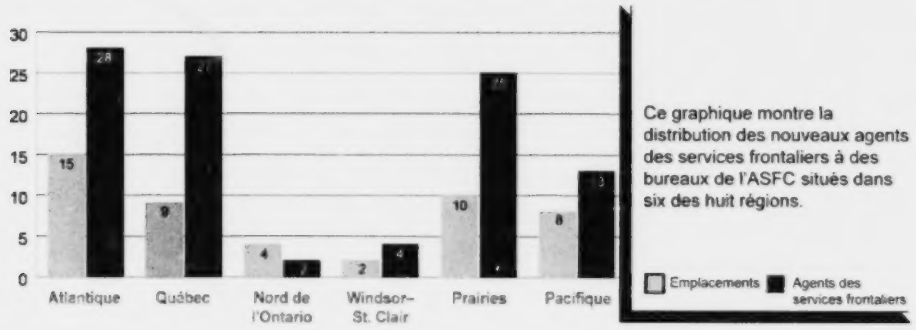

Analyse des documents

L'ASFC continue d'analyser les fraudes afférentes aux documents en offrant des produits et une formation qui font en sorte que ses agents sont capables de déceler les fraudes entourant les documents, de prendre les mesures d'exécution qui s'imposent et de se tenir au fait de ce qui se passe à l'échelle internationale, puisque les fraudeurs réagissent très promptement à l'évolution des programmes de détection des fraudes afférentes aux documents.

Engagement pris dans le RPP

En 2007-2008, l'ASFC s'est engagée à poursuivre ses travaux sur l'analyse des documents en produisant un éventail complet de trousses de formation, d'alertes concernant les documents et d'outils se rapportant aux fraudes touchant les documents de voyage et aux questions touchant la sécurité des documents. Ces produits devaient être distribués aux agents de l'ASFC travaillant à l'étranger, aux autres ministères, aux transporteurs aériens, ainsi qu'aux partenaires du contrôle des migrations internationales, afin de faire échec aux migrations irrégulières, y compris la contrebande et le trafic, et de renforcer la détection et la prévention des fraudes liées aux documents et à l'identité.

Points saillants du rendement et résultats

- Un cours d'une journée portant sur l'examen des documents de base a été mis au point et donné à tous les agents des services frontaliers recrutés afin qu'ils soient mieux en mesure de déceler les fraudes touchant les documents. Un cours de niveau intermédiaire d'une durée de cinq jours sur l'examen des documents a également été mis au point et donné aux formateurs touchant les documents et à des agents régionaux chevronnés de l'ASFC qui possèdent déjà certaines connaissances dans ce domaine.
- Une formation de niveau intermédiaire sur les documents a été donnée à deux organismes provinciaux de délivrance de permis de conduire afin de les aider à

mettre en œuvre des programmes de permis de conduire Plus. Cette formation est également donnée à des employés clés de l'ASFC ainsi qu'à des organismes partenaires en vue des Jeux olympiques d'hiver de 2010 dans le but d'accroître la capacité de l'ASFC et de ses partenaires de déceler les documents frauduleux.

- Au total, 9 bulletins d'information portant sur les nouveaux documents et 24 alertes touchant des documents frauduleux ont été publiés et distribués à sein de l'Agence et aux partenaires de l'ASFC au Canada et à l'étranger. Ces bulletins et alertes accroissent la capacité de l'ASFC et de ses partenaires d'interdire l'entrée aux voyageurs non munis de documents adéquats.
- Le Réseau d'examen des documents, qui comprend des spécialistes des documents de l'Administration centrale et des régions, continue d'élaborer une approche cohérente et uniforme pour l'évaluation et l'analyse des documents en vue de renforcer l'expertise en matière de documents au sein de l'Agence.
- Des outils techniques d'examen des documents ont été déployés dans les centres régionaux d'examen des documents de l'ASFC en vue d'accroître les capacités d'examen et d'imagerie à l'échelle nationale.

Programme Partenaires en protection

Le programme Partenaires en protection (PEP) fait appel à la collaboration de l'industrie privée afin qu'elle contribue aux efforts visant à renforcer la sécurité de la frontière, à faire échec au crime organisé et au terrorisme, à accroître la sensibilisation aux questions touchant l'observation douanière et à déceler et prévenir les activités de contrebande. Dans le cadre de ce programme, l'ASFC a établi des partenariats stratégiques avec le secteur privé de manière à sécuriser la circulation des marchandises et des voyageurs légitimes à faible risque à la frontière. Le programme PEP fait toujours l'objet d'une évaluation visant à déterminer son efficacité pour assurer la conformité au *Cadre de normes de l'OMD visant à sécuriser et faciliter le commerce mondial* et à établir les avenues possibles pour rendre le programme plus compatible avec son pendant américain, le programme Partenariat douanes-commerce contre le terrorisme (C-TPAT).

Engagement pris dans le RPP

En 2007-2008, l'ASFC s'est engagée à réexaminer et à mettre à niveau les exigences à remplir pour participer au programme PEP, la capacité de mise en œuvre du programme à l'échelle régionale, la formation des agents, le soutien opérationnel et administratif, ainsi que les mesures d'exécution en vue d'offrir un programme de sécurité plus rigoureux et efficace. Elle devait ébaucher et négocier des normes de sécurité minimales pour tous les modes de transport, mener des consultations internes et externes auprès de l'industrie de la chaîne d'approvisionnement commerciale et des partenaires compétents, et négocier une formation conjointe ainsi que procéder à des validations de sécurité sur place.

Points saillants du rendement et résultats

- Le document Profil de sécurité a été ébauché et des procédures normales d'exploitation ont été élaborées aux fins de la suspension, de l'annulation et du rétablissement de la participation au programme PEP et de l'interjection d'appels relativement à ces décisions. On a ainsi créé un processus de demande plus sécuritaire et efficace pour le programme PEP et on a fourni une description claire des droits et obligations des membres du programme s'il devait y avoir violation de l'entente liée à la participation au programme.
- De vastes consultations ont été menées auprès de l'industrie et des membres du programme en vue de mettre au point un programme PEP amélioré, ce qui a facilité l'acceptation et l'adoption du programme révisé parmi la communauté cible.
- Les résultats préliminaires de l'étude réalisée par Marketing Works en 2007-2008 ont indiqué que la participation au programme PEP (qui compte actuellement 2 200 membres) doublera vraisemblablement au cours des deux prochaines années en raison de la croissance importante prévue dans les modes maritime, aérien et ferroviaire.

Renvois

Les priorités de l'ASFC en matière de renvois continuent de porter sur les individus qui représentent une menace pour la sécurité du Canada, notamment les personnes ayant participé à des activités terroristes, au crime organisé, à des crimes contre l'humanité, ainsi que les demandeurs de statut de réfugié déboutés et autres personnes jugées interdites de territoire. L'Agence renvoie le plus tôt possible les personnes qui font l'objet d'une ordonnance de renvoi, s'assurant ainsi que des mesures adéquates sont prises pour renvoyer les personnes en toute sécurité tout en respectant les droits de la personne.

Engagement pris dans le RPP

En 2007-2008, l'Agence s'est engagée à continuer de chercher des modalités de collaboration aux fins des renvois, tout en assurant un suivi quant au nombre de renvois de personnes n'ayant aucun droit légal de demeurer au Canada. L'ASFC devait faire un usage optimal de ses ressources en se concentrant dans la mesure du possible sur le renvoi des individus à risque élevé. L'Agence devait également évaluer son succès à cet égard en suivant le nombre de rapports d'inadmissibilité rédigés, d'arrestations effectuées et de renvois menés à bien.

Points saillants du rendement et résultats

- Au total, 12 315 personnes ont été renvoyées en 2007-2008 (voir la figure 2.7), dont 1 724 faisaient partie des renvois hautement prioritaires, ce qui montre que l'ASFC a continué de mettre l'accent sur les personnes qui représentent une menace pour la sécurité du Canada.

- L'ASFC a participé à deux renvois par avion affrété avec les États-Unis, renvoyant 28 personnes du Canada, alors que les renvois vers la Chine ont augmenté, passant de 238 à 315.
- Le calendrier du traitement de l'évaluation des risques antérieurs au renvoi et les renvois étaient mieux coordonnés avec CIC, ce qui a permis d'accroître l'efficacité du programme ainsi que l'efficacité du processus de renvoi pour les cas hautement prioritaires et de ramener l'inventaire des renvois à un niveau plus réaliste.
- La mise en œuvre de codes financiers normalisés pour les renvois de même qu'une meilleure concertation entre les régions, l'Administration centrale de l'ASFC et les missions à l'étranger de l'Agence ont permis d'accroître l'efficacité des renvois et du suivi des coûts afférents aux renvois.
- L'ASFC a participé à des forums internationaux, tels que le Sommet du G8, la Conférence des quatre nations et les Consultations intergouvernementales sur les politiques en matière d'asile, de réfugiés et de migrations, en vue d'assurer la diffusion des pratiques exemplaires liées aux renvois et d'encourager les pays d'origine à accepter le retour de leurs ressortissants.

Figure 2.7 : Nombre de personnes renvoyées du Canada (2005-2006 à 2007-2008)

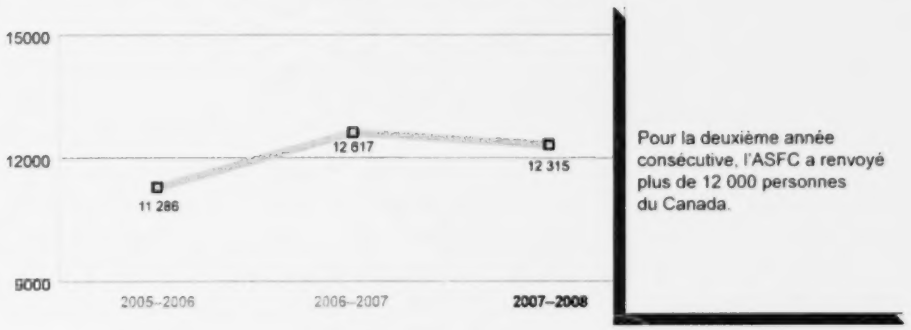

Enquêtes criminelles

Les enquêtes et les poursuites intentées à la suite d'infractions touchant la sécurité frontalière, telles que l'utilisation de documents frauduleux afin de pouvoir accéder au Canada, la contrebande ou l'importation et l'exportation illégale de marchandises contrôlées, réglementées ou prohibées, ont pour effet d'accroître la sécurité des Canadiens. Le fait d'intenter des poursuites relativement aux crimes liés au mouvement des marchandises favorise la sécurité économique, rassure les milieux d'affaires à l'endroit des lois commerciales et frontalières canadiennes et assure des règles équitables pour les entreprises canadiennes. Le fait d'intenter des poursuites relativement à des crimes liés aux mouvements illicites de personnes à la frontière appuie le programme d'immigration du Canada et dissuade d'autres individus de chercher à entrer illégalement au pays.

Engagement pris dans le RPP

En 2007-2008, l'ASFC s'est engagée à continuer d'élargir ses activités d'enquête liées à la frontière en travaillant avec des partenaires internes en vue de renforcer les activités d'exécution conformément aux modifications apportées à la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes*, au moyen du projet de loi C-25. À cet égard, l'intégration des principaux secteurs d'activité de l'ASFC (douanes, immigration et aliments, végétaux et animaux) en un seul programme d'enquêtes criminelles se poursuit. L'ASFC devait déterminer la réussite de ses travaux d'enquête en fonction du nombre de cas ayant fait l'objet d'une enquête et du nombre de recommandations de poursuites intentées et menées par le Bureau du directeur des poursuites pénales.

Points saillants du rendement et résultats

- L'ASFC a continué d'assumer ses nouvelles responsabilités en matière de poursuites en vertu de la LIPR en vue d'appuyer le programme d'immigration du Canada et de renforcer ses partenariats internes et externes en signant l'annexe au protocole d'entente conclu avec l'ACIA et les poursuites résultantes.
- L'ASFC a intégré davantage ses principaux secteurs d'activité, et cela a occasionné une augmentation de la charge de travail pour le programme des enquêtes criminelles. Toutefois, les résultats globaux du programme (c.-à-d. le nombre d'enquêtes et de poursuites criminelles) ont continué d'être conformes aux objectifs, et le nombre d'accusations portées pour des infractions est resté conforme aux années précédentes et aux objectifs visés pour 2007-2008. Voir les figures 2.8 et 2.9.

Figure 2.8 : Nombre de cas d'enquêtes criminelles (2006-2007 à 2007-2008)

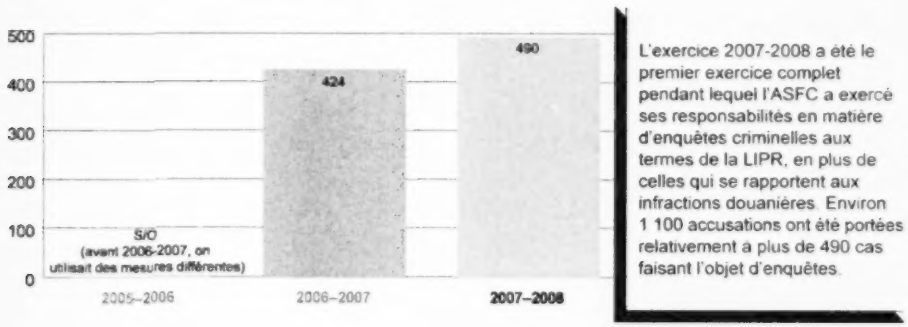

Figure 2.9 : Nombre de cas réglés et taux de déclarations de culpabilité (2005-2006 à 2007-2008)

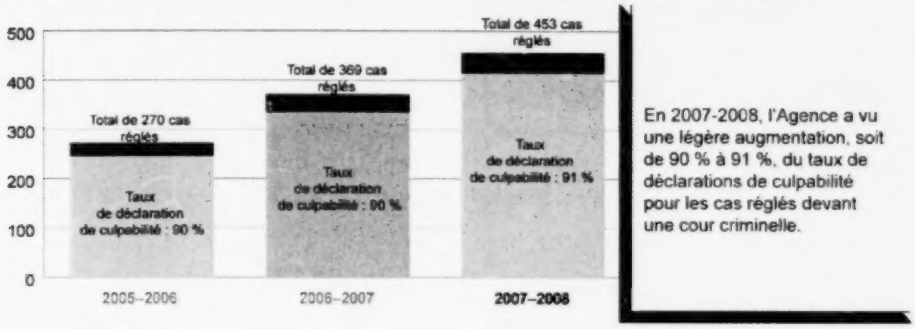

Nota : En 2007-2008, le taux de déclarations de culpabilité englobait les données sur les enquêtes criminelles globales pour les trois secteurs d'activité (douanes, immigration et aliments, végétaux et animaux). Les taux globaux relatifs aux enquêtes criminelles n'ont pas été fournis pour 2006-2007; le pourcentage de 95 % déclaré l'année précédente ne concernait que les déclarations de culpabilité aux termes de la LIPR.

Planification de la reprise des activités

L'ASFC demeure résolue à contrer toute menace éventuelle au bien-être et à la sécurité des Canadiens. Dans le cadre de sa stratégie visant à déceler et à atténuer ces menaces, l'Agence travaille activement avec les États-Unis à élaborer des protocoles coordonnés de reprise des activités et à mettre en place des technologies en matière de sécurité et des systèmes de reprise après sinistre à la frontière, en cas de catastrophe imprévue ou d'alerte accrue. Ces efforts permettront d'assurer la continuité des opérations frontalières en cas d'urgence.

En janvier 2007, le gouvernement du Canada a annoncé un investissement pour l'ASFC, à savoir 12 millions de dollars échelonnés sur deux ans aux fins de la planification de la reprise des activités. Un montant additionnel de 24 millions de dollars sur cinq ans a été accordé à la suite de présentations au Conseil du Trésor.

Ce financement vise à harmoniser et à renforcer davantage les plans canado-américains, à s'assurer que des plans sont en place pour permettre la circulation des marchandises et des voyageurs légitimes pendant une urgence, à faire en sorte que l'Agence puisse fournir l'infrastructure de TI et les services logiciels aux points d'entrée, et à maintenir l'intégrité et le flux de l'information entre le Canada et les États-Unis dans divers scénarios de menace.

Engagement pris dans le RPP

En 2007-2008, l'ASFC s'est engagée à prêter un soutien continu au partenariat Canada–États-Unis sur la planification de la reprise des activités. À ce titre, elle devait participer à des exercices conjoints de formation et de planification des interventions à mener à la suite d'incidents afin d'assurer la reprise des activités avec le Service des douanes et de la

protection des frontières (SDPF) des États-Unis. Ces activités interfrontalières devaient permettre, tout au long de 2007-2008, la mise à l'essai des plans d'intervention en cas d'urgence, leur évaluation et leur adaptation afin de veiller à ce que le Canada soit prêt à intervenir en cas d'urgence.

Points saillants du rendement et résultats

- Les partenariats et relations avec d'autres ministères et organismes, y compris la GRC, le ministère de la Défense nationale, Transports Canada et le SDPF des États-Unis, ont été établis et favorisés grâce à l'élaboration de plans d'intervention en cas d'urgence et validés à la faveur de simulations d'exercice sur maquette.
- Le groupe de travail ASFC–SDPF des États-Unis a mis au point un plan conjoint de communication et de coordination pour la reprise des activités, lequel officialise le processus de communication entre les organismes et avec l'industrie. Ce plan conjoint a été validé lors de simulations d'exercice sur maquette menées en avril 2007 à Vancouver, en Colombie-Britannique, et il a permis de vérifier la capacité d'échanger de l'information entre les deux organismes frontaliers ainsi qu'avec l'industrie pendant une urgence. Le président de l'ASFC et le commissaire du SDPF des États-Unis ont approuvé le plan en août 2007, lequel sert maintenant de modèle pour d'autres protocoles bilatéraux.
- On a déterminé d'autres mesures à prendre afin d'appuyer les protocoles bilatéraux, y compris l'établissement de l'ordre de priorité pour divers types de marchandises et fret pendant une urgence. Grâce à ces plans et protocoles, l'ASFC pourra intervenir promptement et en toute efficacité pendant une urgence où un volume élevé ou des risques élevés sont en cause à la frontière. Comme la fermeture ou la restriction de l'accès à un point d'entrée peut avoir des répercussions importantes, il est essentiel que les ministères et organismes adoptent ces protocoles afin de faire face à l'éventail de scénarios susceptibles d'affecter la frontière.
- L'ASFC a contribué activement à l'élaboration du plan nord-américain touchant la grippe aviaire et la grippe pandémique, qui a été déposé lors de la Conférence du sommet des leaders nord-américains tenue à Montebello, au Québec, en août 2007. Grâce au renforcement des plans visant à concevoir des interventions frontalières mutuellement acceptables afin de ralentir la propagation des souches grippales en Amérique du Nord, l'ASFC sera en position de réduire au minimum les perturbations des opérations frontalières advenant une pandémie tout en protégeant la population canadienne.
- En novembre 2007, le manuel de l'ASFC intitulé *Mesures d'urgence, une approche globale* a été publié et distribué à toutes les régions et il est maintenant disponible sur l'intranet de l'ASFC. Ce manuel aidera l'Agence à intervenir dans des situations d'urgence susceptibles de nuire aux opérations des services frontaliers.

Réduire les défauts d'arrêt à la douane

L'ASFC s'est engagée à atténuer les risques à la frontière. Gérer la sécurité de la frontière du Canada tout en facilitant le commerce et les voyages légitimes est une composante vitale de l'approche en matière de gestion du risque de l'ASFC. Afin de réduire le nombre de défauts d'arrêt à la douane (passages illégaux aux points d'entrée à la frontière terrestre) à des endroits qui posent problème, l'ASFC a réaffecté 9,7 millions de dollars en 2006-2007 et en 2007-2008.

Engagement pris dans le RPP

En 2007-2008, l'Agence s'est engagée à mettre en place l'infrastructure nécessaire pour réduire les occurrences de défauts d'arrêt à la douane. L'ASFC devait se concentrer sur la détermination des emplacements problématiques et définir les mesures d'atténuation à prendre dans les bureaux locaux après le défaut d'arrêt à la douane.

Points saillants du rendement et résultats

- Au départ, l'ASFC avait ciblé 18 points d'entrée prioritaires puisqu'il s'y produisait environ 59 % des défauts d'arrêt à la douane signalés chaque année. En 2007-2008, l'ASFC a toutefois élargi le projet afin de l'étendre à 65 postes frontaliers terrestres de manière à réduire l'occurrence de défauts d'arrêt à la frontière terrestre. Environ 74 % des défauts d'arrêt à la douane sont survenus à ces 65 postes frontaliers terrestres en 2007-2008.
- Au 31 mars 2008, des dispositifs de dissuasion, tels que des barrières et des télévisions en circuit fermé, avaient été installés à 17 points d'entrée. L'installation de ces dispositifs doit être achevée aux 65 postes frontaliers terrestres ciblés d'ici la fin de 2008.
- Après avoir examiné le volume de trafic et constaté le faible risque que des défauts d'arrêt à la douane surviennent aux autres postes frontaliers terrestres, le groupe de travail de l'ASFC a déterminé qu'il n'était pas nécessaire de mettre en œuvre des mesures visant à réduire l'occurrence des défauts d'arrêt à la douane à ces endroits.

Technologie de détection des radiations

L'ASFC fait appel à diverses solutions technologiques pour mener efficacement et discrètement ses inspections, ce qui permet aux agents de se concentrer sur les voyageurs et les marchandises à risque élevé. Le matériel de détection des radiations vise à protéger la population canadienne et le commerce et à combattre le terrorisme en protégeant l'infrastructure frontalière critique pouvant être la cible de terroristes. Dans le cadre de ce projet, l'ASFC a introduit des systèmes portatifs et mobiles pour détecter les radiations présentes dans le fret entrant au Canada. Elle a également acheté des détecteurs de radiations fixes ou sur portique qui sont installés à divers endroits au Canada. Ces

détecteurs sur portique permettent la détection automatisée des radiations de façon globale et discrète.

Engagement pris dans le RPP

En 2007-2008, l'ASFC s'est engagée à élargir considérablement son système de détection de radiations sur portique dans les principaux points d'entrée. La réussite de ce projet reposait sur la collaboration étroite avec d'autres organismes d'exécution de la loi et intervenants de l'industrie afin d'assurer la mise en place efficace des nouveaux détecteurs de radiations sur portique.

Points saillants du rendement et résultats

- L'Agence a collaboré avec des intervenants de l'industrie et d'autres organismes d'exécution de la loi afin de déterminer les procédures optimales et l'emplacement des détecteurs de radiations sur portique et d'activer des nouveaux appareils sur les côtes est et ouest.
- Des détecteurs de radiations sur portique automatisés sont opérationnels dans 9 des 11 points d'entrée maritimes au pays, et pratiquement tous les conteneurs sont balayés afin d'y déceler des radiations selon une approche préventive et globale. Les alertes émises par ces appareils étaient promptement analysées par le Centre national d'évaluation du risque qui bénéficiait du concours de scientifiques de l'ASFC. Lorsque des examens secondaires étaient nécessaires, des unités autoportées de détection des radiations et d'autres dispositifs portatifs étaient mis à la disposition des agents de l'ASFC.
- L'ASFC a continué de mettre en œuvre et de gérer le programme de dosimètre. Dans le cadre de ce programme, certains employés de première ligne portent des dispositifs de détection de radiations pour des raisons de santé et de sécurité.
- Une trousse de formation sur la détection des radiations a été mise au point et une formation a été dispensée. Un module de formation en ligne sur l'utilisation des dosimètres (utilisés pour mesurer la quantité de radiations ionisantes) a en outre été conçu.
- En février 2008, l'ASFC a participé à une simulation d'urgence nucléaire avec des intervenants du gouvernement et de l'industrie, laquelle a permis de valider les protocoles d'urgence touchant les radiations. De vastes consultations sont en cours auprès d'intervenants et des organismes de première intervention, et l'ASFC assume un rôle directeur relativement à certaines initiatives de formation interinstitutions liées à des urgences nucléaires afin d'accroître l'interopérabilité des partenaires et de parfaire les protocoles d'urgence.

ACTIVITÉ DE PROGRAMME : INNOVATION AXÉE SUR LES SCIENCES ET LA TECHNOLOGIE

Utiliser les compétences de l'ASFC en matière de sciences et de technologie pour moderniser la gestion de la frontière et accroître l'efficacité et l'efficience des opérations frontalières.

L'ASFC a recours aux technologies de pointe pour continuellement innover en vue d'édifier la frontière de l'avenir. L'activité de programme « Innovation axée sur les sciences et la technologie » fait appel à de nouvelles méthodes et idées pour améliorer la qualité du service, recueillir et analyser des données préalables, mettre en place promptement des solutions novatrices, alléger le fardeau de l'observation, faciliter le commerce et les voyages légitimes et appuyer les systèmes de perception de recettes. Cette activité de programme englobe un vaste éventail de services et de solutions scientifiques, analytiques et technologiques ayant pour objet d'aider l'ASFC à déceler les personnes et marchandises à risque élevé, de leur interdire l'entrée au Canada, de collaborer et échanger de l'information avec des partenaires du programme, et de prévoir des systèmes et des solutions scientifiques pour assurer le traitement efficace des personnes et des marchandises dans un contexte axé sur le risque.

Les services scientifiques et de laboratoire de l'ASFC relèvent de cette activité de programme. Ces services comprennent deux volets : l'analyse et la mise au point, l'essai et l'intégration des capteurs. Sur le plan opérationnel, cela se traduit par l'analyse des marchandises (p. ex. les stupéfiants, les aliments, l'alcool, le tabac et les métaux) et des documents de voyage, des documents fiscaux et des manifestes, tout cela afin de déterminer l'authenticité, l'origine, l'identité des titulaires et la composition. On évalue ces systèmes du point de vue de la recherche et de l'ingénierie afin de déceler leurs points faibles et de déterminer les mesures de prévention à prendre; des algorithmes d'évaluation du risque sont mis au point pour diverses situations opérationnelles; et des solutions sont conçues pour des domaines précis, y compris la détection des stupéfiants, la détection d'agents chimiques, biologiques, radiologiques, nucléaires et explosifs, la surveillance et les systèmes biométriques connexes.

À la faveur de ce travail, le laboratoire prête soutien aux agents de l'ASFC, y compris ceux de première ligne, en offrant des témoignages d'experts à tous les niveaux du système judiciaire, en faisant preuve de diligence raisonnable en ce qui a trait à l'introduction de technologies et en menant des recherches sur de nouvelles technologies, méthodes et solutions visant à renforcer la gestion de la frontière. Tous les travaux réalisés au laboratoire appuient la sécurité du gouvernement et les priorités visant à

faciliter le commerce. Le laboratoire, de par son expertise scientifique et technique, joue un rôle essentiel pour aider l'ASFC à remplir ses obligations réglementaires et internationales.

Ressources financières et humaines

Tableau 2.6 : Activité de programme « Innovation axée sur les sciences et la technologie » — Ressources financières

(en milliers de dollars)

2007–2008		
Dépenses prévues	**Autorisations totales**	**Dépenses réelles**
379 248	469 103	377 799

Tableau 2.7 : Activité de programme « Innovation axée sur les sciences et la technologie » — Ressources humaines

(équivalents temps plein)

2007–2008		
Prévus	**Réels**	**Écart**
1 031	1 442	(411)

L'écart de 91 millions de dollars entre les autorisations totales et les dépenses réelles résulte principalement des faits suivants :

- 86 millions de dollars, principalement liés aux projets suivants :
  - le Partenariat nord-américain pour la sécurité et la prospérité :
    - la mise en œuvre du projet Manifeste électronique, qui a obtenu l'approbation du Conseil du Trésor afin de débuter à l'automne 2008,
    - le programme Dossier passager;
  - le report de l'installation du matériel afférent au Système automatisé de surveillance à la ligne d'inspection primaire (SASLIP) aux points d'entrée;
  - l'Initiative relative à la sécurité des conteneurs – Cotation des risques harmonisée – Données commerciales préalables;
  - les guichets de la Ligne d'inspection primaire électronique à l'aéroport international de Vancouver (l'approbation du projet a été reportée à janvier 2008);
  - le site Web du Centre d'information de la police canadienne;
  - les difficultés éprouvées pour déterminer les locaux nécessaires pour accueillir le personnel de l'ASFC dans la région de la capitale nationale.

- Péremption de crédits de 5 millions de dollars pour dépenses en capital principalement liés aux retards dans la mise en œuvre des initiatives suivantes :
  - les projets de construction aux points d'entrée, tels que St. Stephen, au Nouveau-Brunswick, Douglas, en Colombie-Britannique, et Lacolle, au Québec;
  - le report de l'installation du matériel afférent au SASLIP aux points d'entrée.

L'activité de programme « Innovation axée sur les sciences et la technologie » comporte trois sous-activités de programmes : Solutions opérationnelles/Projets, Infrastructure et activités en matière de technologie de l'information (TI), Services scientifiques et de laboratoire.

Sous-activité de programme : Solutions opérationnelles/Projets

Dans le cadre de cette sous-activité de programme, l'ASFC étudie les besoins opérationnels et trouve des solutions technologiques et scientifiques. L'Agence conçoit, met au point et applique également des solutions en matière de sciences et de technologie visant à appuyer la prestation des services frontaliers à la faveur de grands projets. En font partie les nouveaux systèmes et programmes destinés à faciliter l'entrée des voyageurs et des marchandises, tels que les programmes NEXUS et Expéditions rapides et sécuritaires (EXPRES), et les systèmes d'évaluation des risques visant à assurer la sécurité à la frontière. L'Agence met aussi fortement l'accent sur la planification et l'architecture des systèmes en vue de maximiser l'efficience et d'assurer l'interopérabilité avec d'autres systèmes de l'Agence et de partenaires externes.

Volet « Personnes »

Initiative relative aux voyages dans l'hémisphère occidental

En octobre 2006, la *Fiscal Year 2007 Homeland Security Appropriations Act* a été promulguée aux États-Unis. Le 27 mars 2008, les États-Unis ont annoncé la règle finale pour la mise en œuvre de l'Initiative relative aux voyages dans l'hémisphère occidental (IVHO) dans les modes de transport terrestre et maritime. Le 1er juin 2009, les citoyens canadiens seront tenus de présenter un passeport valide ou une carte NEXUS ou EXPRES, ou encore un autre document sûr approuvé, afin d'entrer aux États-Unis aux points d'entrée terrestres et maritimes de ce pays.

L'ASFC continue de travailler en étroite collaboration avec ses homologues américains afin de veiller à ce que la relation entre les deux pays et leurs économies respectives demeurent solides et de limiter le plus possible l'incidence de l'IVHO sur les voyages et les activités commerciales légitimes à la frontière.

Engagement pris dans le RPP

L'Agence s'est engagée à veiller à ce que l'IVHO des États-Unis soit mise en œuvre correctement tout en renforçant la sécurité et en facilitant le passage des personnes et des marchandises à faible risque. L'ASFC devait continuer de participer à des discussions avec les États-Unis afin de veiller à ce que l'IVHO soit mise en œuvre à la satisfaction des deux pays.

Points saillants du rendement et résultats

- Le groupe de travail de l'IVHO de l'ASFC agissait au nom du gouvernement du Canada en ce qui a trait à l'IVHO. Il a élaboré et mis en oeuvre une solution approuvée par le Canada de façon à s'assurer que l'IVHO soit mise en œuvre à la satisfaction des deux pays. Le gouvernement du Canada (i) a réussi à négocier un report de la mise en œuvre de l'IVHO aux postes frontaliers terrestres et maritimes; (ii) a obtenu un engagement de la part du département américain de la Sécurité intérieure touchant l'acceptation de certificats de naissance au lieu de passeports pour les mineurs; et (iii) a obtenu une approbation de principe pour ce qui est de l'utilisation des permis de conduire Plus (PC Plus) et des certificats du statut d'Indien en tant que documents conformes à l'IVHO.
- L'ASFC a mis en œuvre le plan canadien visant à atténuer toute incidence négative éventuelle de la mise en œuvre de l'IVHO des États-Unis aux postes frontaliers terrestres et maritimes en amorçant l'élaboration de programmes de PC Plus dans quatre provinces canadiennes (Colombie-Britannique, Manitoba, Ontario et Québec) et en menant une campagne de communication à l'échelle nationale comportant des avis publics et des publicités radio et Internet, afin d'aviser les Canadiens des changements à venir dans le traitement à la frontière américaine.
- En janvier 2008, la Colombie-Britannique a mis au point un PC Plus volontaire en collaboration avec l'ASFC et CIC, lequel sert de document de rechange au passeport pour entrer par voie terrestre ou maritime aux États-Unis à partir du Canada. Le PC Plus répond à des préoccupations touchant la sécurité en établissant l'identité et la nationalité du titulaire. Les programmes de PC Plus, tels que celui de la Colombie-Britannique, aideront à faciliter la circulation des voyageurs et des marchandises légitimes à la frontière canado-américaine aux points d'entrée terrestres et maritimes.

Améliorations apportées au programme Dossier du passager

Le programme Information préalable sur les voyageurs/Dossier du passager (IPV/DP) a pour objet de protéger le Canada en permettant à l'ASFC de procéder à une évaluation du risque que représentent les voyageurs (passagers et équipage) avant même leur arrivée au Canada. À la faveur de ce programme, les passagers aériens à risque élevé sont décelés alors qu'ils sont en route, c'est-à-dire avant même leur arrivée dans les aéroports internationaux du Canada.

Engagement pris dans le RPP

En 2007-2008, l'ASFC s'est engagée à concevoir une nouvelle méthode d'acquisition de données DP, qui lui permette de recevoir des données sur les passagers pour tous les transporteurs européens et de renforcer l'observation de la réglementation sur la protection de la vie privée de l'Union européenne.

Points saillants du rendement et résultats

- L'Agence a poursuivi ses consultations auprès des intervenants en vue de mettre au point une nouvelle méthode d'acquisition de données DP. En raison des conséquences de cette transition sur l'industrie aérienne et de la complexité technique qui y est liée, on n'a toutefois pas pu apporter la touche finale à la nouvelle méthode d'acquisition de données DP en 2007-2008. On s'attend à ce que cette méthode soit au point d'ici au printemps 2010.
- L'ASFC a commencé à recueillir des données DP de 8 nouveaux transporteurs aériens; 65 transporteurs aériens participent désormais à cette initiative.
- En mettant à la disposition de tous les transporteurs commerciaux une solution provisoire, l'ASFC a mieux répondu aux exigences de l'Union européenne.

Expansion du programme NEXUS dans les modes terrestre et aérien

NEXUS Air est un programme binational conjoint mis de l'avant par l'ASFC et le SDPF des États-Unis. Comme les participants au programme NEXUS peuvent utiliser des postes de déclaration automatisés munis d'une technologie de balayage biométrique de l'iris, NEXUS Air offre une solution de rechange pour l'inspection primaire, ce qui accélère le passage sécuritaire au Canada et aux États-Unis des passagers aériens à faible risque qui voyagent souvent.

Engagement pris dans le RPP

L'ASFC s'est engagée, en priorité pour 2007-2008, à étendre NEXUS Air à tous les aéroports internationaux canadiens comportant des aires de précontrôle pour les États-Unis et à poursuivre l'expansion du programme NEXUS à la frontière terrestre.

Points saillants du rendement et résultats

- L'expansion de NEXUS Air à six aéroports internationaux, soit Halifax, Ottawa, Calgary, Edmonton, Winnipeg et Vancouver, a été menée avec succès, six mois avant les délais fixés. L'expansion du programme NEXUS a aussi été menée avec succès à 14 postes frontaliers terrestres au Canada. Ces efforts d'expansion renforceront davantage le processus de traitement à la frontière pour les voyageurs préautorisés à faible risque entrant au Canada et aux États-Unis.

- Le centre d'inscription NEXUS de Montréal a été agrandi, accroissant ainsi la capacité opérationnelle requise pour assurer la participation au programme d'un nombre de plus en plus élevé de demandeurs.
- Depuis la mise en œuvre du programme NEXUS en 2005-2006, le nombre de demandeurs a augmenté de près de 500 %. Le programme compte aujourd'hui plus de 180 000 participants actifs, soit près du double comparativement à 2005-2006. De plus, les passages NEXUS dans tous les modes (terrestre, aérien et maritime) ont augmenté d'environ 58 % depuis le lancement du programme en 2005-2006. Voir la figure 2.10.

Figure 2.10 : Nombre de passages NEXUS (2005-2006 à 2007-2008)

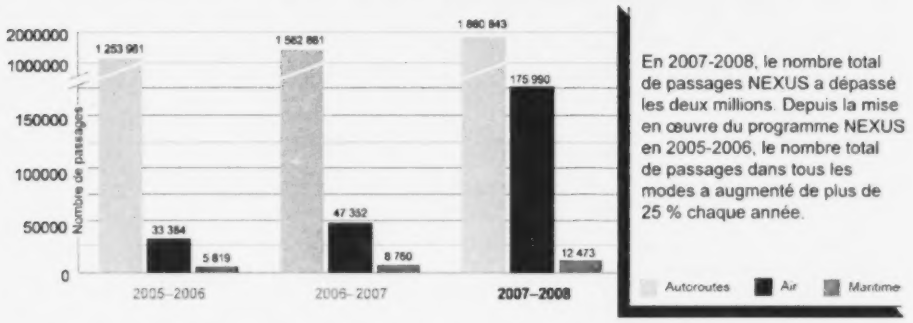

Remplacement du Système automatisé de surveillance à la ligne d'inspection primaire

L'initiative de remplacement du Système automatisé de surveillance à la ligne d'inspection primaire (SASLIP) a pour objet de remplacer un système qui tend à devenir désuet et qui comporte du matériel qui n'est désormais plus fabriqué. L'initiative de remplacement du SASLIP aura pour effet de doter les agents des services frontaliers d'un outil moderne qu'ils pourront utiliser pour procéder aux évaluations automatisées du risque tant des voyageurs que des véhicules cherchant à entrer au Canada. Il permettra également aux agents de questionner les voyageurs relativement à leur dossier d'exécution emmagasiné dans les bases de données d'exécution de l'ASFC et de CIC et d'intégrer la technologie de lecture des plaques d'immatriculation à la technologie de lecture des documents.

Engagement pris dans le RPP

En 2007-2008, l'ASFC s'est engagée à déployer le matériel et le logiciel nécessaires pour assurer le remplacement du SASLIP.

Points saillants du rendement et résultats

- Des nouveaux lecteurs de plaque d'immatriculation ont été déployés à 15 des 32 endroits, ce qui a permis d'augmenter de 13 % le taux d'exactitude de lecture des plaques d'immatriculation.
- La conception et la mise au point de l'application de la Ligne d'inspection primaire intégrée dans le mode routier est terminée. Le nouveau logiciel a pour effet de doter l'ASFC d'une technologie de pointe qui assure le traitement rapide et efficace des voyageurs et des véhicules.

Ligne d'inspection primaire électronique

La Ligne d'inspection primaire électronique (LIPE) est un projet pilote mené en partenariat avec l'administration aéroportuaire de Vancouver. Elle repose sur une technologie de postes de déclaration libre-service ayant pour objet d'automatiser partiellement l'examen préliminaire des voyageurs titulaires d'un passeport canadien valide ou d'une carte de résident permanent et qui cherchent à entrer au Canada à partir d'un aéroport.

La LIPE est un service gratuit : elle ne fait intervenir aucuns frais de traitement préalables à l'enregistrement. Ce projet vise à réduire les temps d'attente au traitement primaire et à permettre l'affectation plus efficiente des ressources aux autres fonctions de sécurité frontalière de l'ASFC.

Engagement pris dans le RPP

Bien qu'aucun engagement n'ait été pris à cet égard dans le RPP, l'ASFC devait poursuivre l'élaboration du projet pilote LIPE.

Points saillants du rendement et résultats

- La mise en œuvre du projet pilote a été reportée jusqu'à l'automne 2008 en raison de retards dans la refonte de la Carte de déclaration. Les jalons suivants ont toutefois été franchis en 2007-2008 :
  - Un financement de 2,7 millions de dollars a été obtenu du Conseil du Trésor.
  - Un partenariat a été conclu avec l'administration aéroportuaire de Vancouver en vue de mettre en œuvre une solution viable au problème du volume des passagers. L'administration aéroportuaire de Vancouver a proposé à l'ASFC d'établir ce partenariat en vue de faire face à l'augmentation projetée (environ 6 %) du volume de passagers par année. L'ASFC a reconnu que la simple augmentation du nombre de postes de déclaration à la ligne d'inspection primaire n'était pas une solution viable ni souhaitable et qu'il était indispensable de mettre en place de nouvelles méthodes d'examen des passagers.
  - On a amorcé la phase d'analyse et de conception du projet LIPE.

- Une stratégie de communication a été ébauchée pour des groupes cibles externes (p. ex. les entreprises canadiennes et les voyageurs d'agrément, les transporteurs aériens, les médias et le comité de sécurité pour les Jeux olympiques d'hiver de 2010) et pour des groupes cibles internes (p. ex. les agents des services frontaliers, les représentants de la CEUDA et les employés de l'administration aéroportuaire). Cette stratégie de communication servira à informer les voyageurs canadiens qu'une nouvelle option pour traverser la frontière est offerte à l'aéroport international de Vancouver, à renseigner les voyageurs et le personnel sur le fonctionnement de la LIPE et à promouvoir les avantages de la LIPE (réduction des temps d'attente, etc.).

Volet « Commerce »

Manifeste électronique

L'une des stratégies novatrices qu'utilise l'ASFC pour gérer la frontière consiste en des données préalables permettant d'identifier et d'intercepter des personnes et des marchandises à risque élevé avant leur arrivée au Canada. Grâce à la mise en œuvre réussie des composantes maritime et aérienne du programme Information préalable sur les expéditions commerciales (IPEC), l'ASFC est actuellement en train de planifier la Phase III de l'IPEC, connue sous le nom de Manifeste électronique.

Le Manifeste électronique, une des principales priorités du Partenariat nord-américain pour la sécurité et la prospérité, vient concrétiser l'engagement pris par l'Agence de fournir aux agents de l'ASFC des données électroniques préalables sur le fret, afin qu'ils disposent de toute l'information voulue pour déceler les menaces à la santé et à la sécurité liées aux marchandises commerciales avant leur arrivée au Canada. Le Manifeste électronique reposera sur la transmission électronique de données préalables sur le fret et les véhicules de transport par les transporteurs pour toutes les expéditions routières et ferroviaires. De plus, la transmission électronique de données secondaires préalables sera exigée des transitaires et la transmission électronique de données préalables sur l'admissibilité des importateurs sera exigée des importateurs ou de leurs courtiers.

Engagement pris dans le RPP

L'ASFC s'est engagée à poursuivre les travaux menés en 2006-2007 et à lancer le projet pilote en transit en 2007-2008. Ce projet pilote a pour but d'automatiser l'actuel processus papier à étapes multiples qu'utilisent actuellement les transporteurs pour les expéditions routières en transit entre le Canada et les États-Unis en introduisant des avis automatisés entre l'ASFC et le SDPF des États-Unis.

À la faveur du Réseau de partenariats des intervenants pour le Manifeste électronique (RPIME), l'ASFC s'est également engagée à travailler avec les intervenants afin de concevoir et d'utiliser un modèle de consultation public-privé qui tirera parti de l'expertise collective des partenaires aux fins du déploiement du Manifeste électronique. Le RPIME offre au secteur commercial ainsi qu'aux intervenants internes de l'Agence la possibilité de collaborer pour tous les aspects concernant le Manifeste électronique et d'en concevoir les caractéristiques et fonctions. L'ASFC devait en outre réaliser une étude de faisabilité initiale sur ce projet et soumettre un plan au Conseil du Trésor en vue d'obtenir son approbation finale en 2007-2008.

Points saillants du rendement et résultats

- En novembre 2007, l'ASFC a obtenu une approbation définitive du Conseil du Trésor, confirmant à la fois le financement et l'approbation d'aller de l'avant pour ce qui est de l'élaboration et de la mise au point du Manifeste électronique.
- On a déterminé comment fonctionnera le projet pilote en transit et sa mise en œuvre est prévue pour 2008-2009.
- En février 2008, le projet de loi C-43, la *Loi modifiant la Loi sur les douanes*, a été déposé afin de servir de fondement au Manifeste électronique, qui renforcera les données commerciales préalables pour le fret par camion, le fret ferroviaire et les zones de contrôle des douanes.
- Une fois arrêté, le cadre législatif permettra à l'ASFC d'indiquer clairement les modifications qu'il est nécessaire d'apporter à la *Loi sur les douanes*.
- On a amorcé la planification de la transformation opérationnelle et de sa mise en œuvre afin de rationaliser les activités de planification opérationnelle et de faire en sorte qu'elles soient conformes aux processus opérationnels actuels.
- On a commencé à établir les liens entre les systèmes et à améliorer les avis des systèmes d'origine afin de rendre l'information du programme des intervenants davantage conforme à celle que l'on trouve dans les systèmes actuels.
- On a mis sur pied le RPIME afin qu'il tienne lieu de forum pour l'ASFC et l'industrie qui pourront ainsi mettre en commun leur expertise et contribuer à la conception, l'élaboration et la mise en œuvre du Manifeste électronique. Ce réseau facilite par ailleurs les communications entourant les principales questions touchant le projet avec les intervenants externes.
- D'autres détails sur le Manifeste électronique (un projet important de la Couronne) sont fournis dans les tableaux électroniques affichés sur le site Web du Conseil du Trésor au **http://www.tbs-sct.gc.ca/dpr-rmr/2007-2008/index-fra.asp**.

Cotation des risques harmonisée – Données commerciales préalables

L'initiative Cotation des risques harmonisée – Données commerciales préalables a pour objet de combler les lacunes actuelles en matière d'information dans la chaîne d'approvisionnement en harmonisant le processus de ciblage avec les normes établies par l'OMD (en partenariat avec le SDPF des États-Unis), en intégrant les données commerciales supplémentaires aux fins d'une évaluation plus poussée des risques, en établissant une évaluation complète des risques dans la chaîne d'approvisionnement commerciale et en détectant les menaces au point d'origine.

Engagement pris dans le RPP

L'ASFC s'est engagée à réaliser une étude de faisabilité de cette initiative et à soumettre un plan au Conseil du Trésor afin d'obtenir son approbation finale.

Points saillants du rendement et résultats

- L'ASFC a élaboré une méthode de cotation améliorée et l'a fait approuver par les intervenants. L'approbation définitive du projet n'a pas été obtenue en 2007-2008.
- Une analyse des composantes de l'initiative Cotation des risques harmonisée – Données commerciales préalables et un examen de l'avis de projet de réglementation des États-Unis (U.S. Notice of Proposed Rule Making), ou « 10+2 », ont été amorcés. L'avis de projet de réglementation fera en sorte que les transporteurs devront soumettre des données supplémentaires « 10+2 » afin d'accroître la sécurité du milieu maritime alors que les États-Unis tentent d'apporter la touche finale à l'avis de projet de réglementation. L'ASFC sera ainsi mieux en mesure de déterminer le niveau d'harmonisation auquel il est possible de parvenir entre les données en matière de sécurité exigées par le SDPF des États-Unis et les données commerciales préalables exigées par l'ASFC. L'harmonisation entre les deux pays se traduirait par une exigence de déclaration commune pour les milieux d'affaires. Parallèlement, l'initiative Cotation des risques harmonisée – Données commerciales préalables favorise l'atteinte des buts communs du Canada et des États-Unis en ce qui a trait à la facilitation du commerce international à faible risque, tout en renforçant la sécurité continentale.

Initiative interministérielle de production de rapports préalables

L'Initiative interministérielle de production de rapports préalables (IIPRP) est une stratégie d'élaboration et de mise en œuvre d'une approche à guichet unique pour la collecte électronique, l'intégration, l'unification et la diffusion de données commerciales préalables à l'intérieur du gouvernement du Canada. Cette initiative permet à l'ASFC de mettre au point une architecture globale pour le commerce. Elle permet également à l'Agence de travailler avec des partenaires fédéraux et de l'industrie en vue d'élargir la production de rapports électroniques préalables de manière à rationaliser et à administrer de manière plus rigoureuse les programmes des autres ministères et organismes à la frontière.

Engagement pris dans le RPP

En 2007-2008, l'ASFC s'est engagée à mettre au point deux composantes de l'IIPRP, soit un plan de projet et une stratégie fonctionnelle pour l'Initiative interministérielle sur les moyens de transport maritimes (IIMTM) et pour l'Initiative pluriministérielle du guichet unique.

L'IIMTM a pour objet d'améliorer les rapports préalables requis de l'industrie maritime afin de permettre aux organismes gouvernementaux d'évaluer les menaces éventuelles à la sécurité et les menaces de nature terroriste pour le Canada. L'Initiative pluriministérielle du guichet unique est une initiative menée conjointement par l'ASFC et d'autres ministères et organismes qui souhaitent transmettre de l'information par voie électronique touchant les données d'importations commerciales. Les importateurs et les courtiers qui ont réussi les tests requis peuvent effectuer leurs transactions par voie électronique conformément aux exigences des autres ministères au lieu de produire des trousses papier aux bureaux de mainlevée. Des programmes d'autres ministères ont été reconnus comme des participants éventuels à la première phase (exploratoire) de l'IIMTM. La participation à la phase exploratoire permet aux autres ministères de parvenir à une meilleure compréhension de leurs données volumétriques et d'observation, tout en leur permettant d'analyser leurs programmes afin de pouvoir mettre en place des processus opérationnels plus efficaces.

Points saillants du rendement et résultats

Initiative interministérielle sur les moyens de transport maritimes :

- On a amorcé l'élaboration d'exigences opérationnelles de haut niveau pour l'IIMTM, la charte de projet a été approuvée et des évaluations des besoins ont été menées pour Transports Canada et la Garde côtière canadienne. Ces jalons étant franchis, l'ASFC peut maintenant mettre en œuvre cette initiative, ce qui éliminera la production de rapports en double par l'industrie maritime auprès des ministères et organismes fédéraux, et réduira ainsi les coûts et la paperasse tant pour l'industrie que pour le gouvernement du Canada.

Initiative pluriministérielle du guichet unique :

- Les autres ministères partenaires ont procédé à des évaluations de leurs besoins opérationnels de haut niveau afin de déterminer les processus opérationnels à mettre en place ainsi que les modifications à apporter aux lois et règlements. Un document décrivant en quoi consiste l'Initiative pluriministérielle du guichet unique a été distribué aux intervenants et il peut être consulté à partir du site Web de l'ASFC. La participation continue de l'ASFC à l'élaboration du modèle de données de l'OMD permet de répondre aux besoins actuels et futurs en données cernés par les autres ministères participants.

Sous-activité de programme : Infrastructure et activités en matière de technologie de l'information (TI)

Des systèmes novateurs et fiables sont essentiels à la gestion efficace de la frontière. À l'intérieur de cette sous-activité de programme, l'ASFC fournit une infrastructure de TI sécuritaire, maintient des systèmes opérationnels de qualité et exploite et maintient des systèmes nationaux qui favorisent le mouvement des personnes et des marchandises à la frontière ainsi que la perception des droits et taxes. En font partie des recherches de solutions technologiques axées sur la sécurité et des pratiques exemplaires visant à accroître l'efficacité des opérations frontalières, la sécurité ainsi que l'exécution de la loi. L'Agence prête également son soutien aux utilisateurs dans des domaines connexes ainsi qu'à des partenaires relevant d'autres organisations.

Promouvoir et mettre en œuvre les engagements touchant l'infrastructure de base

Les paramètres de base de l'infrastructure de TI permettront de mettre en place une nouvelle infrastructure matérielle, d'introduire plus rapidement de nouveaux systèmes et d'y apporter des améliorations. Ces paramètres de base sont essentiels à l'élaboration d'initiatives clés et de programmes futurs (y compris à toutes les réalisations attendues de l'ASFC afin de donner suite aux priorités du Partenariat nord-américain pour la sécurité et la prospérité) et elles augmenteront les capacités de mise au point de TI de l'ASFC à la faveur de tests plus probants. Les paramètres de base en matière de TI pour réaliser les objectifs du Partenariat nord-américain pour la sécurité et la prospérité englobent la configuration du lancement synchronisé des technologies et applications (STAR) ainsi que des solutions indépendantes de prestation de services et de réingénierie.

Un autre engagement de base en matière d'infrastructure est le projet de transition de CIC, en vertu duquel 71 lieux de travail actuels seront agrandis et 40 nouveaux lieux seront créés sur le réseau et l'infrastructure de TI de l'ASFC–Agence du revenu du Canada. De plus, les ordinateurs désuets seront remplacés, les postes de travail seront mis à niveau selon les normes de configuration de l'ASFC, les licences d'utilisation des logiciels seront transférées, les imprimantes partagées et les dispositifs périphériques seront réinstallés et une connectivité des systèmes avec les applications communes de CIC sera assurée.

Engagement pris dans le RPP

L'un des engagements clés concernant l'infrastructure de base pour l'ASFC en 2007-2008, et pour les quatre prochaines années, est la mise en œuvre des paramètres de base de l'infrastructure de TI.

Points saillants du rendement et résultats

- La configuration STAR a été entièrement mise en œuvre et la Phase I des solutions indépendantes de prestation de services a été menée à bien. Les paramètre de base en matière de TI amélioreront le temps de mise en marché (réduiront les délais de livraison des produits) et accroîtront la qualité de la configuration STAR, les résultats finals étant d'améliorer la sécurité frontalière et le traitement des personnes et des marchandises à la frontière.
- Dans le cadre du projet de transition de CIC, toutes les autres composantes nationales ont été transférées. Ce projet, qui est une composante importante de la Vision pour les points d'entrée, permettra de veiller à ce que tous les employés de l'ASFC travaillent à partir de la même plate-forme TI avec un ensemble d'outils communs.
- En 2007-2008, l'ASFC a mené des opérations 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, et assuré le fonctionnement permanent d'un certain nombre de systèmes automatisés touchant le commerce et les voyages, y compris le Système de soutien de la mainlevée accélérée des expéditions commerciales, le Système des douanes pour le secteur commercial, la Plate-forme du commerce électronique des douanes, le Système intégré de gestion de la ligne d'inspection primaire et le Système d'information sur les passagers. Les systèmes commerciaux informatisés de l'ASFC étaient disponibles pour les clients internes et externes à 96,5 % du temps et les systèmes touchant les voyageurs, à 99,5 % du temps. Dans les rares cas où il y a eu des pannes de système, l'Agence a réagi sur-le-champ et réglé le problème en perturbant le moins possible les opérations frontalières et en recourant, pour ce faire, aux procédures établies.

Sous-activité de programme : Services scientifiques et de laboratoire

L'ASFC possède un laboratoire de calibre international qui offre un éventail diversifié de services scientifiques, analytiques et de consultation en matière de recherche. À l'intérieur de cette sous-activité de programme, l'Agence dispense des services scientifiques et de laboratoire à des programmes internes et à des partenaires externes, de même qu'à des ministères et organismes. Les recherches réalisées par l'ASFC sur des produits et des solutions scientifiques contribuent à moderniser la gestion de la frontière et accroissent l'efficacité des opérations frontalières, en particulier en ce qui a trait à la sécurité et à l'exécution de la loi. L'Agence possède également des capacités internes d'analyses physiques et chimiques de marchandises industrielles et d'expertise judiciaire des documents.

Stratégie quinquennale touchant les services de laboratoire

L'ASFC a élaboré une stratégie quinquennale touchant ses services de laboratoire ainsi qu'un plan d'action connexe. Dans cette stratégie, on décrit l'orientation que l'ASFC entend suivre au cours des trois à cinq prochaines années afin de façonner et de promouvoir la prochaine génération d'initiatives en matière d'innovation, de sciences et de technologie.

Engagement pris dans le RPP

Bien qu'aucun engagement n'ait été énoncé à cet égard dans le RPP, l'ASFC devait apporter la touche finale à sa stratégie quinquennale concernant ses services de laboratoire, laquelle facilitera l'atteinte des objectifs de l'Agence qui consistent à recourir davantage à une prise de décisions fondée sur des éléments probants, à une technologie moderne et à des approches novatrices.

Points saillants du rendement et résultats

- Un certain nombre de jalons clés ont été franchis en ce qui a trait à l'élaboration de la stratégie quinquennale concernant les services de laboratoire, y compris les suivants :
  - La touche finale a été apportée à la stratégie et des travaux ont été amorcés touchant l'élaboration d'un cadre pour les prévisions en matière de sciences et d'ingénierie.
  - De nouvelles entités, soit la Division de la stratégie des sciences et de l'ingénierie et des opérations et la Section des technologies avancées, ont été mises sur pied en vue d'examiner les nouvelles technologies et d'amorcer des travaux dans de nouveaux domaines se rapportant aux questions frontalières.
  - L'ASFC a instauré une fonction d'autorisation en matière de sciences et d'ingénierie qui relie directement les objectifs de l'Agence afin de s'appuyer davantage sur la technologie scientifique, des approches novatrices et la prise de décisions fondée sur des éléments probants.

SECTION III — RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

LIENS ENTRE LES ACTIVITÉS DE PROGRAMMES DE L'AGENCE ET LES RÉSULTATS VISÉS PAR LE GOUVERNEMENT DU CANADA

Le tableau suivant présente les dépenses réelles de l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) pour 2007-2008 et aligne les activités de programmes de l'Agence avec les résultats visés par le gouvernement du Canada. Conformément aux lignes directrices du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, un rapport sur l'activité de programme « Gestion et orientation organisationnelles » est présenté dans la section IV.

Tableau 3.1 : Liens entre les activités de programmes de l'ASFC et les résultats visés par le gouvernement du Canada

RÉSULTAT STRATÉGIQUE : Une gestion efficiente et efficace de la frontière qui contribue à la sécurité et à la prospérité du Canada

(en milliers de dollars)

Activité de programme	Dépenses réelles 2007-2008			Alignement avec le secteur de résultat du gouvernement du Canada
	Budgétaires	Non budgétaires	Total	
Accès	687 378	-	687 378	• Partenariat nord-américain solide et mutuellement avantageux
Sécurité	383 530	-	383 530	• Sécurité des collectivités
Innovation axée sur les sciences et la technologie	377 799	-	377 799	• Partenariat nord-américain solide et mutuellement avantageux • Sécurité des collectivités
Total	**1 448 707**	**-**	**1 448 707**	

Le tableau 3.2 présente la principale contribution des activités de programmes de l'ASFC pour les secteurs de résultat du gouvernement du Canada.

Tableau 3.2 : Contribution des activités de programmes de l'ASFC aux secteurs de résultat du gouvernement du Canada

	SECTEURS DE RÉSULTAT DU GOUVERNEMENT DU CANADA	
Activité de programme	**Secteur de politique**	**Secteur de résultat du gouvernement du Canada**
Accès	Affaires internationales	Grâce au travail de l'activité de programme « Accès », l'ASFC assure la circulation légitime des personnes et des marchandises tout en favorisant l'observation des lois et des règlements frontaliers.
Sécurité	Affaires sociales	Grâce au travail de l'activité de programme « Sécurité », l'ASFC assure la sécurité des Canadiens dans le cadre du programme de sécurité du gouvernement du Canada et grâce à une gestion efficiente et efficace de la frontière.
Innovation axée sur les sciences et la technologie	Affaires internationales / Affaires	Grâce au travail de l'activité de programme « Innovation axée sur les sciences et la technologie », l'ASFC utilise les sciences et la technologie pour moderniser la gestion de la frontière et

sociales | accroître l'efficacité et l'efficience des opérations frontalières.

COMPARAISON DES DÉPENSES PRÉVUES ET DES DÉPENSES RÉELLES (ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN COMPRIS)

Tableau 3.3 : Comparaison des dépenses prévues et réelles de l'ASFC

(en milliers de dollars)

Activité de programme	Dépenses réelles 2005-2006	Dépenses réelles 2006-2007	2007-2008			
			Budget principal des dépenses	Dépenses prévues	Total des autorisations	Dépenses réelles
Accès	682 349	719 283	677 708	679 398	749 978	708 112
Moins : revenus disponibles	(15 327)	(20 898)	(17 710)	(17 710)	(20 734)	(20 734)
Net - Accès	667 022	698 395	659 998	661 688	729 244	687 378
Sécurité	300 599	358 366	401 580	402 529	480 758	383 530
Innovation axée sur les sciences et la technologie	200 841	223 959	378 787	379 248	469 103	377 799
Total	**1 168 462**	**1 280 710**	**1 440 365**	**1 443 465**	**1 679 105**	**1 448 707**
Moins : revenus non disponibles	(43 993)	(54 654)		(42 219)		(62 627)
Plus : coût des services reçus sans frais	111 685	119 300		111 463	129 284	129 284
Total des dépenses de l'Agence	**1 236 154**	**1 345 356**	**1 440 365**	**1 512 709**	**1 808 389**	**1 515 364**
Équivalents temps plein	**12 077**	**12 383**		**13 023**		**13 802**

POSTES VOTÉS ET LÉGISLATIFS

Tableau 3.4 : Postes votés et législatifs de l'ASFC

(en milliers de dollars)

Poste voté ou poste législatif	Libellé tronqué du poste voté ou législatif	2007-2008			
		Budget principal des dépenses	Dépenses prévues	Total des autorisations	Dépenses réelles
10	Dépenses de fonctionnement	1 242 329	1 245 151	1 429 161	1 263 345
15	Dépenses en capital	52 819	52 819	99 364	34 903
(S)	Cotisations aux régimes d'avantages sociaux des employés	145 217	145 495	149 791	149 791
(S)	Dépenses des revenus provenant de la disposition des biens excédentaires de l'État			262	141
(S)	Remboursements de montants crédités aux revenus dans les années précédentes			519	519
(S)	Perception des frais de l'Agence			8	8
	Total	**1 440 365**	**1 443 465**	**1 679 105**	**1 448 707**

L'écart de 230 millions de dollars entre le total des autorisations et les dépenses réelles est surtout attribuable à ce qui suit :

- la péremption nette des crédits de 166 millions de dollars, causée principalement par les retards liés aux activités suivantes :
  - le Partenariat nord-américain pour la sécurité et la prospérité (90 millions de dollars) :
    - la mise en œuvre du projet du Manifeste électronique, car le Conseil du Trésor a approuvé son lancement pour l'automne 2008 (84 millions de dollars),
    - le programme Dossier du passager (6 millions de dollars);
  - l'armement des agents de l'ASFC et les efforts visant à éliminer les situations où ils travaillent seuls, notamment les retards liés aux procédures de dotation et de passation de marchés (23 millions de dollars);
  - un retard dans l'installation du matériel du Système automatisé de surveillance à la ligne inspection primaire (SASLIP) dans les bureaux d'entrée (7 millions de dollars);
  - l'Initiative relative à la sécurité des conteneurs – Initiative interministérielle de production de rapports préalables. Les ententes avec les États participants n'ont pas été consommées dans les délais prévus (10 millions de dollars);
  - l'acquisition de matériel spécialisé, par exemple aux fins de la détection des radiations, a été extrêmement difficile en raison du nombre limité de fournisseurs qualifiés (4 millions de dollars);
  - l'Initiative relative à la sécurité des conteneurs – Cotation des risques harmonisée – Données commerciales préalables (3 millions de dollars);
  - les difficultés dans l'identification des locaux requis pour accueillir le personnel de l'ASFC dans la région de la capitale nationale (3 millions de dollars);
  - les retards dans les contrats en raison des spécifications technologiques et matérielles (3 millions de dollars);
  - le compte des frais de manutention de la Société canadienne des postes. La péremption du crédit qui en découle est attribuée à la réduction du volume d'articles passibles de droits traités (3 millions de dollars);
  - le projet des guérites de la Ligne d'inspection primaire électronique à l'aéroport international de Vancouver. L'approbation du projet a été retardée jusqu'en janvier 2008 (2 millions de dollars);
  - le site Web du Centre d'information de la police canadienne (2 millions de dollars);
  - les programmes de publicité du gouvernement (2 millions de dollars).

- la péremption des crédits pour dépenses en capital de 64 millions de dollars, causée principalement par les retards liés aux activités suivantes :
  - l'armement des agents de l'ASFC et l'élimination des situations où ils travaillent seuls, notamment en raison des retards dans la construction au Centre d'apprentissage de Rigaud, au Québec, et des besoins de rénovation des installations dans certaines régions pour éliminer les situations où les agents travaillent seuls (26 millions de dollars);
  - des projets de construction dans les bureaux d'entrée, notamment à St. Stephen, au N.-B., à Douglas, en C.-B., et à Lacolle, au Québec (17 millions de dollars);
  - l'installation tardive du matériel pour le SASLIP dans les bureaux d'entrée (8 millions de dollars);
  - l'acquisition de matériel spécialisé par exemple aux fins de la détection des radiations, a été extrêmement difficile en raison du nombre limité de fournisseurs qualifiés (7 millions de dollars).

LISTE DES TABLEAUX ÉLECTRONIQUES

Les tableaux suivants sont disponibles en ligne sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada à l'adresse suivante : **http://www.tbs-sct.gc.ca.**

Sources de revenus disponibles et non disponibles

Pour obtenir des renseignements supplémentaires sur les sources de l'ASFC de revenus disponibles et non disponibles, consultez la page Web suivante :
http://www.tbs-sct.gc.ca/dpr-rmr/2007-2008/index-fra.asp.

Frais d'utilisation/Frais d'utilisation externes

Pour obtenir des renseignements supplémentaires sur les frais d'utilisation/frais d'utilisation externes de l'ASFC, consultez la page Web suivante :
http://www.tbs-sct.gc.ca/dpr-rmr/2007-2008/index-fra.asp.

Renseignements sur les dépenses de projets

Pour obtenir des renseignements supplémentaires sur les dépenses de projets de l'ASFC, consultez la page Web suivante :
http://www.tbs-sct.gc.ca/dpr-rmr/2007-2008/index-fra.asp.

Rapport d'étape sur les grands projets de l'État

- Sécurité du fret aérien
- Manifeste électronique

Pour obtenir des renseignements supplémentaires sur les grands projets de l'État relevant de l'ASFC, consultez la page Web suivante :
http://www.tbs-sct.gc.ca/dpr-rmr/2007-2008/index-fra.asp.

Initiatives horizontales

Pour obtenir des renseignements supplémentaires sur les initiatives horizontales de l'ASFC, consultez la page Web suivante :
http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/eppi-ibdrp/hrdb-rhbd/profil_f.asp.

Stratégie de développement durable

Pour obtenir des renseignements supplémentaires sur la Stratégie de développement durable de l'ASFC, consultez la page Web suivante :
http://www.tbs-sct.gc.ca/dpr-rmr/2007-2008/index-fra.asp.

Réponse aux comités parlementaires et aux vérifications externes

Pour obtenir des renseignements supplémentaires sur la réponse de l'ASFC aux comités parlementaires et aux vérifications externes, consultez la page Web suivante : **http://www.tbs-sct.gc.ca/dpr-rmr/2007-2008/index-fra.asp**.

Vérifications internes et évaluations

Pour obtenir des renseignements supplémentaires sur les vérifications internes et les évaluations de l'ASFC, consultez la page Web suivante : **http://www.tbs-sct.gc.ca/dpr-rmr/2007-2008/index-fra.asp**.

ÉTATS FINANCIERS DES MINISTÈRES ET DES ORGANISMES (Y COMPRIS LES MANDATAIRES DU PARLEMENT) ET ÉTATS FINANCIERS DES FONDS RENOUVELABLES

Déclaration de responsabilité de la direction

La responsabilité de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers ci-joints pour l'exercice terminé le 31 mars 2008 et de toute l'information figurant dans ces états incombe à la direction de l'Agence des services frontaliers du Canada. Ces états financiers ont été préparés par la direction conformément aux conventions comptables du Conseil du Trésor, qui sont conformes aux principes comptables généralement reconnus au Canada pour le secteur public.

La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité de l'information figurant dans ces états financiers. Certains des renseignements contenus dans les états financiers sont fondés sur les meilleures estimations et le jugement de la direction et prennent dûment en considération l'importance relative. Pour s'acquitter de ses responsabilités en matière de comptabilité et de rapports, la direction tient une série de comptes qui constituent un registre centralisé des opérations financières de l'Agence. Les renseignements financiers présentés dans les *Comptes publics du Canada* et inclus dans le *Rapport ministériel sur le rendement* de l'Agence correspondent aux présents états financiers.

La direction maintient un système de gestion financière et de contrôle interne visant à fournir une assurance raisonnable de la fiabilité des renseignements financiers, de la protection des actifs du gouvernement et de l'exécution des opérations conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques*, aux règlements prescrits et aux autorisations parlementaires, et de leur inscription appropriée de manière à rendre compte des fonds publics. La direction veille également à assurer l'objectivité et l'intégrité des données contenues dans ses états financiers grâce à la sélection attentive, à la formation et au perfectionnement de personnel compétent, à une structure organisationnelle qui assure une division appropriée des responsabilités et à des programmes de communication ayant pour but de bien faire comprendre dans l'ensemble de l'Agence les règlements, les politiques, les normes et les pouvoirs de la direction.

Les états financiers de l'Agence n'ont pas fait l'objet d'une vérification.

Stephen Rigby, président
Ottawa, Canada
Le 8 août 2008

Sylvain St-Laurent, agent financier supérieur
Ottawa, Canada
Le 8 août 2008

Agence des services frontaliers du Canada
État des résultats (non vérifiés)
Pour l'exercice terminé le 31 mars
(en milliers de dollars)

	2008				2007
	Accès	Sécurité	« Sciences et technologie »	Total	Total
Revenus					
Revenus fiscaux					
Taxes d'accise (note 4)	19 586 767	0	0	19 586 767	21 370 613
Droits de douane à l'importation	3 902 834	0	0	3 902 834	3 704 222
Droits d'accise	1 235 082	0	0	1 235 082	895 237
	24 724 683	0	0	24 724 683	25 970 072
Revenus non fiscaux					
Intérêts, pénalités et amendes	31 457	52	54	31 563	27 928
Revenus des biens saisis	22 135	0	0	22 135	15 727
Vente de biens et services	18 837	1 646	159	20 642	22 820
Confiscation de dépôts de garanties	0	2 050	0	2 050	2 057
Autres revenus non fiscaux	604	341	355	1 300	1 828
Gain sur la vente d'actifs	64	36	38	138	214
	73 097	4 125	606	77 828	70 574
Revenus totaux	**24 797 780**	**4 125**	**606**	**24 802 511**	**26 040 646**
Charges de fontionnement					
Salaires et avantages sociaux	644 881	294 218	156 527	1 095 626	1 044 122
Services professionnels et spéciaux	79 708	83 766	97 052	260 526	197 890
Transports et télécommunication	24 509	30 530	12 754	67 793	54 728
Location de terrains et bâtiments	26 259	15 035	15 525	56 819	52 611
Amortissement	12 788	12 131	7 459	32 378	28 431
Fournitures et approvisionnement	12 796	8 091	5 213	26 100	19 017
Réparations et entretien	11 795	7 385	6 663	25 843	27 948
Machinerie et équipements consommables (pièces)	5 995	8 537	4 939	19 471	18 072
Autres	3 591	3 733	1 059	8 383	5 646
Créances irrécouvrables (recouvrées)	(35 434)	0	0	(35 434)	50 996
Total des charges	**786 888**	**463 426**	**307 191**	**1 557 505**	**1 499 461**
Résultats nets	**24 010 892**	**(459 301)**	**(306 585)**	**23 245 006**	**24 541 185**

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Agence des services frontaliers du Canada
État de la situation financière (non vérifiée)
Au 31 mars
(en milliers de dollars)

	2008	2007
ACTIFS		
Actifs financiers		
Encaisse	1 271 299	2 066 739
Débiteurs et avances (note 5)	406 050	17 444
Débiteurs - revenus fiscaux (note 6)	1 376 608	1 295 042
Total des actifs financiers	3 053 957	3 379 225
Actifs non financiers		
Charges payées d'avance	266	159
Stocks	7 205	3 806
Immobilisations corporelles (note 7)	334 580	312 329
Total des actifs non financiers	342 051	316 294
TOTAL	**3 396 008**	**3 695 519**
PASSIFS ET AVOIR DU CANADA		
Passifs		
Créditeurs et charges à payer (note 8)	2 020 323	176 183
Montants à payer aux provinces (note 9)	6 907	8 242
Créditeurs - revenus fiscaux	22 570	23 666
Comptes de dépôts (note 10)	39 547	40 823
Indemnités de départ des employés (note 11)	182 784	168 061
	2 272 131	416 975
Avoir du Canada	**1 123 877**	**3 278 544**
TOTAL	**3 396 008**	**3 695 519**

Passif éventuel (note 12)
Obligations contractuelles (note 13)
Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Agence des services frontaliers du Canada
État de l'équité du Canada (non vérifié)
Pour l'exercice terminé le 31 mars
(en milliers de dollars)

	2008	2007
Avoir du Canada, début de l'exercice	3 278 544	3 197 810
Résultats nets	23 245 006	24 541 185
Crédits de l'exercice en cours utilisés (note 3)	1 448 707	1 281 100
Revenus non disponibles pour dépenser	(24 803 029)	(26 041 424)
Variation de la situation nette du Trésor (note 3)	(2 174 632)	180 573
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 14)	129 281	119 300
Avoir du Canada, fin de l'exercice	**1 123 877**	**3 278 544**

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Agence des services frontaliers du Canada
État des flux de trésorerie (non vérifié)
Pour l'exercice terminé le 31 mars
(en milliers de dollars)

	2008	2007
Activités de fonctionnement		
Résultats nets	23 245 006	24 541 185
Éléments n'affectant pas l'encaisse :		
Services fournis gratuitement par d'autres ministères	129 281	119 300
Amortissement des immobilisations corporelles	32 378	28 431
Pertes sur l'aliénation et ajustement des immobilisations corporelles	(6 118)	(8 866)
Dépense pour les services juridiques (Justice)	0	435
Dépense pour les créances irrécouvrables	264	158
Dépense pour les sites contaminés	(98)	(59)
Variation de l'état de la situation financière :		
(Augmentation) des débiteurs et avances	(388 606)	(9 364)
(Augmentation) des débiteurs - revenus fiscaux	(81 566)	(123 583)
(Augmentation) des charges payées d'avance	(107)	(159)
(Augmentation) Diminution des stocks	(3 399)	552
Augmentation des créditeurs et charges payer	1 844 140	16 279
(Diminution) Augmentation des montants à payer aux provinces	(1 335)	673
(Diminution) Augmentation des comptes de dépôts	(1 276)	1 153
(Diminution) des créditeurs - revenus fiscaux	(1 096)	(470)
Augmentation des indemnités de départ des employés	14 723	49 773
Encaisse générée par les activités de fonctionnement	24 782 191	24 615 438
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(48 815)	(40 210)
Produits de l'aliénation d'immobilisations corporelles	138	214
Encaisse utilisée pour les activités d'investissement en immobilisations	(48 677)	(39 996)
Activités de financement		
Encaisse nette transmise au gouvernement du Canada	(25 528 954)	(24 579 751)
Encaisse nette utilisée	**(795 440)**	**(4 309)**
Encaisse, début de l'exercice	**2 066 739**	**2 071 048**
Encaisse, fin de l'exercice	**1 271 299**	**2 066 739**

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

1. Mandat et objectifs

L'Agence des services frontaliers du Canada est responsable de fournir des services frontaliers intégrés à l'appui des priorités liées à la sécurité nationale et à la sécurité publique et de faciliter la libre circulation des personnes et des marchandises. La *Loi sur l'Agence des services frontaliers du Canada* a reçu la sanction royale le 3 novembre 2005. L'Agence est un établissement public figurant à l'annexe II de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et elle rend compte au Parlement par l'entremise du ministre de la Sécurité publique. Les dépenses de l'Agence sont financées à même les crédits parlementaires du gouvernement du Canada.

L'Agence est responsable de l'application et de l'exécution des lois suivantes ou de parties de ces lois : la *Loi sur les douanes*, le *Tarif des douanes*, la *Loi sur l'accise*, la *Loi sur la taxe d'accise*, la *Loi sur la citoyenneté*, la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*, ainsi que d'autres lois pour le compte d'autres ministères fédéraux et des provinces.

Pour assurer une gestion efficiente et efficace de la frontière qui contribue à la sécurité et à la prospérité du Canada, l'Agence opère dans le cadre des activités de programmes suivantes :

a) L'activité de programme « Accès » assure la circulation légitime des personnes et des marchandises tout en encourageant l'observation des lois et des règlements frontaliers.

b) L'activité de programme « Sécurité », dans le contexte du programme de sécurité du gouvernement, et grâce à une gestion efficiente et efficace de la frontière, assure la sécurité des Canadiens.

c) L'activité de programme « Innovation axée sur les sciences et la technologie » utilise les capacités de l'Agence des services frontaliers du Canada en matière de sciences et de technologie pour moderniser la gestion frontalière et améliorer l'efficacité et l'efficience des opérations frontalières.

2. Sommaire des principales conventions comptables

Les états financiers ont été établis conformément aux conventions comptables du Conseil du Trésor, qui sont conformes aux principes comptables généralement reconnus au Canada pour le secteur public.

Les principales conventions comptables sont les suivantes :

a) Crédits parlementaires

L'Agence est financée par le gouvernement du Canada au moyen de crédits parlementaires. Les crédits accordés à l'Agence ne correspondent pas aux rapports financiers établis conformément aux principes comptables généralement reconnus puisque les crédits sont, dans une large mesure, fondés sur les besoins de trésorerie. Par conséquent, les postes constatés dans l'état des résultats et dans l'état de la situation financière ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux prévus par l'intermédiaire des crédits parlementaires. La note 3 contient un rapprochement général entre les rapports.

b) Encaisse nette transmise au gouvernement du Canada

L'Agence fonctionne au sein du Trésor (Fonds du revenu consolidé) qui est administré par le receveur général du Canada. Tout l'argent reçu par l'Agence est déposé au Trésor et tous les décaissements effectués par l'Agence sont tirés du Trésor. L'encaisse nette transmise au gouvernement du Canada est la différence entre tout l'argent reçu et tous les décaissements, y compris les opérations entre ministères du gouvernement fédéral.

c) Changement de la situation nette du Trésor

Le changement de la situation nette du Trésor est la différence entre l'encaisse fournie par le gouvernement et les crédits utilisés au cours d'un exercice, à l'exclusion du revenu non disponible pour les charges, dont le montant est indiqué par l'Agence. Il découle de la différence entre le moment où une opération touche un crédit et le moment où elle est traitée par le Trésor.

d) Revenus fiscaux

Les revenus fiscaux déclarés dans ces états financiers incluent les revenus perçus aux termes de la *Loi sur les douanes*, du *Tarif des douanes*, de la *Loi sur l'accise* et de la *Loi sur la taxe d'accise*. Ces taxes incluent : les taxes d'accise qui consistent en la taxe sur les produits et services et la taxe de vente harmonisée (TPS/TVH), les droits d'accise et les droits de douane à l'importation. La TPS et la TVH appliquées à l'échelle nationale, ainsi que les crédits de taxe sur les intrants accordés à l'égard de la TPS/TVH payée sur les importations et les opérations nationales ne se reflètent pas dans les présents états financiers puisque c'est l'Agence du revenu du Canada qui est chargée de l'administration de ce programme.

La détermination des revenus fiscaux de l'Agence est fondée sur les cotisations de taxes et de droits établis relativement aux marchandises dont l'Agence a autorisé l'entrée au Canada au cours de l'exercice financier terminé le 31 mars. Ces revenus sont reconnus au moment de la mainlevée des marchandises.

Les régimes douanier et fiscal canadiens reposent sur un système d'autocotisation qui requiert des contribuables qu'ils connaissent les lois et s'y conforment. Lorsque les importateurs ne se conforment pas aux lois, par exemple lorsqu'ils ne déclarent pas ou déclarent incorrectement les marchandises importées, cela a une incidence sur l'intégralité des revenus fiscaux et des droits. L'Agence a institué des systèmes et des contrôles visant à détecter et à corriger les situations où les importateurs ne se conforment pas aux diverses lois qu'elle administre, notamment la vérification des documents des importateurs lorsque l'Agence le juge nécessaire. Ces procédures ne permettent pas de déceler toutes les importations non déclarées ou déclarées incorrectement ni les autres cas d'inobservation de la loi. L'Agence n'effectue pas d'estimation des droits et des taxes non déclarés; toutefois, ces montants sont inclus dans les revenus lorsqu'une cotisation est établie.

e) Revenus non fiscaux

Les revenus non fiscaux déclarés dans les présents états financiers incluent les revenus perçus pour le gouvernement du Canada aux termes de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*, de la *Loi sur les sanctions administratives pécuniaires en matière d'agriculture et d'agroalimentaire* et d'autres lois semblables.

Les revenus non fiscaux sont comptabilisés au cours de la période dans laquelle l'opération ou l'événement ayant donné lieu aux revenus s'est produit.

f) Charges

Toutes les charges sont enregistrées selon la méthode de la comptabilité d'exercice :

- Les indemnités de vacances et les congés compensatoires sont inscrits lorsqu'ils sont dus aux employés selon leurs conditions d'emploi. Le passif pour les indemnités de vacances et les congés compensatoires est calculé selon les niveaux salariaux en vigueur à la fin de l'année pour toutes les indemnités de vacances et congés compensatoires dus aux employés.

- Les services fournis gratuitement par d'autres ministères du gouvernement pour des locaux, les indemnités pour accidents de travail, les contributions de l'employeur aux régimes d'assurance santé et d'assurance dentaire et les services juridiques sont inscrits comme frais d'exploitation selon leur coût estimatif.

g) Encaisse

L'encaisse comprend les montants reçus dans les bureaux de l'Agence ou par des agents de l'Agence au 31 mars, mais non encore déposés au Trésor du gouvernement du Canada.

h) Débiteurs et avances

Les débiteurs et les avances sont inscrits comme montants devant éventuellement être reçus; une provision est faite pour les créances douteuses dont le recouvrement est jugé incertain.

i) Débiteurs – revenus fiscaux

Les débiteurs – revenus fiscaux représentent les droits et les taxes ainsi que d'autres revenus pour lesquels une cotisation a été établie ou estimée par l'Agence, mais qui n'ont pas encore été recouvrés. Tous les montants à recevoir sont inscrits comme des montants devant ultimement être reçus. Une provision pour créances douteuses est établie lorsque le recouvrement est jugé incertain. Cette provision pour créances douteuses reflète la meilleure estimation de la direction quant à la possibilité de recouvrement des montants qui n'ont pas encore été payés.

j) Stocks

Les stocks sont constitués de formulaires, de publications et d'uniformes qui ne sont pas destinés à être vendus. Ces éléments d'actif sont inscrits au prix coûtant calculé selon la méthode du coût moyen pondéré. Les articles qui sont considérés désuets sont radiés. Le coût des fournitures renouvelables est imputé aux opérations de la période au cours de laquelle les articles sont utilisés.

k) Immobilisations corporelles

Toutes les immobilisations corporelles dont le coût initial est d'au moins 10 000 $ sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Les immobilisations corporelles, sauf les terrains, sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile estimative comme suit :

Classe d'actif	Période d'amortissement
Édifices	30 ans
Travaux et infrastructure	40 ans
Machines et équipement	10 ans
Matériel lié à la technologie de l'information	5 ans
Logiciels développés à l'interne	7 ans
Logiciels commerciaux	3 ans
Véhicules	5 ans
Immobilisations en cours de construction	Une fois en service, déterminé en conformité avec le type d'actif

l) Créditeurs – revenus fiscaux

Les créditeurs – revenus fiscaux aux importateurs représentent les remboursements et les intérêts connexes découlant des cotisations terminées après le 31 mars pour des droits d'accise, des droits de douane à l'importation et la TPS/TVH à l'égard d'importations de l'année courante ou d'années antérieures.

m) Avantages sociaux futurs

(i) Prestations de retraite : Les employés admissibles participent au Régime de pension de retraite de la fonction publique que le gouvernement du Canada administre pour de nombreux employeurs. Les contributions de l'Agence au régime sont imputées comme charges de l'exercice au cours duquel elles sont engagées et elles représentent l'obligation totale de l'Agence découlant du régime de retraite. En vertu des dispositions législatives en vigueur, l'Agence n'est pas tenue de verser des contributions pour toute insuffisance actuarielle du régime.

(ii) Indemnités de départ : Les employés ont droit à des indemnités de départ aux termes des conventions collectives ou de leurs conditions d'emploi. Ces indemnités sont cumulées au fur et à mesure que les employés rendent des services ouvrant droit à de telles indemnités. L'obligation ayant trait aux indemnités accumulées par les employés est calculée au moyen des renseignements dérivés des résultats du passif, déterminés de façon actuarielle pour les indemnités de fin d'emploi des employés du gouvernement dans l'ensemble.

n) Passif éventuel

Le passif éventuel est le passif possible, qui peut devenir un passif réel lorsqu'un événement futur se produit ou ne se produit pas. Dans la mesure où l'événement futur est susceptible de se produire ou de ne pas se produire, et qu'une estimation raisonnable de la perte correspondante peut être calculée, un passif estimatif est établi et une charge est inscrite. Si la probabilité est impossible à déterminer ou si le montant ne peut pas être raisonnablement estimé, le passif est indiqué dans les notes afférentes aux états financiers.

o) Passif environnemental

Le passif environnemental représente le coût estimatif pour la gestion et la remise en état des sites contaminés. Un passif est établi et une charge est inscrite selon la meilleure estimation de la direction lorsqu'il y a contamination ou lorsque l'Agence prend connaissance d'une contamination et d'une obligation correspondante ou d'une obligation qu'elle est susceptible d'encourir pour de tels coûts. Si la probabilité que l'obligation de l'Agence d'engager de tels coûts ne peut pas être déterminée ou est peu vraisemblable, ou s'il est impossible d'effectuer une estimation raisonnable, les coûts sont indiqués comme passif éventuel dans les notes afférentes aux états financiers.

p) Incertitude relative à la mesure

La préparation de ces états financiers conformément aux conventions comptables du Conseil du Trésor, qui sont conformes aux principes comptables généralement reconnus au Canada pour le secteur public, exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs, des passifs, des revenus et des charges présentées dans les états financiers. La direction croit que les estimations effectuées et les hypothèses posées au moment de la préparation des présents états financiers sont raisonnables.

Le passif éventuel, le passif environnemental, le passif pour les indemnités de fin d'emploi, la provision pour mauvaises créances (il y a des méthodologies distinctes entre les revenus fiscaux et les revenus non fiscaux) et la durée d'utilisation des immobilisations sont les principaux éléments pour lesquels des estimations sont

faites. Les résultats réels pourraient différer des estimations actuelles. Ces estimations sont revues régulièrement et, lorsqu'il devient nécessaire de les rajuster, les rajustements sont indiqués dans les états financiers de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus.

3. Crédits parlementaires

L'Agence reçoit la plus grande partie de son financement au moyen de crédits parlementaires annuels. Les éléments comptabilisés dans l'état des résultats et l'état de la situation financière d'un exercice peuvent être financés au moyen de crédits parlementaires qui ont été autorisés dans des exercices précédents, pendant l'exercice en cours ou qui le seront dans des exercices futurs. En conséquence, les résultats nets des opérations de l'Agence diffèrent selon qu'ils sont présentés selon leur financement octroyé par le gouvernement ou selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Les différences sont rapprochées dans les tableaux suivants :

a) Rapprochement des résultats nets et des crédits parlementaires de l'exercice utilisés

	2008	2007
	(en milliers de dollars)	
Résultats nets	(23 245 006)	(24 541 185)
Rajustements pour les postes ayant une incidence sur les résultats nets, mais qui n'ont pas d'incidence sur les crédits		
Ajouter (déduire) :		
Revenu non disponible pour dépenser	24 803 029	26 041 424
Services fournis gratuitement	(129 281)	(119 300)
Amortissement des immobilisations corporelles	(32 378)	(28 431)
Indemnités de départ	(14 723)	(49 773)
Autres	14 745	(61 845)
	24 641 392	25 782 075
Rajustements pour les postes sans incidence sur les résultats nets, mais ayant une incidence sur les crédits		
Ajouter :		
Acquisition d'immobilisations corporelles	48 815	40 210
Achat de stocks	3 399	0
Charges payées d'avance	107	0
	52 321	40 210
Crédits de l'exercice en cours utilisés	**1 448 707**	**1 281 100**

b) Crédits fournis et utilisés

	2008	2007
	(en milliers de dollars)	
Crédits parlementaires fournis		
Crédit 10 - Dépenses de fonctionnement	1 429 161	1 264 927
Crédit 15 - Dépenses en capital	99 364	51 674
	1 528 525	1 316 601
Montants législatifs		
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	149 791	136 844
Dépenses des produits de la vente de biens excédentaires de l'État	262	365
Remboursements de montants portés aux revenus d'exercices antérieurs	519	718
Commissions d'agence de recouvrement	8	0
	150 580	137 927
Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs		
Crédit 10 - Dépenses de fonctionnement	(165 816)	(151 775)
Crédit 15 - Dépenses en capital	(64 462)	(21 529)
	(230 278)	(173 304)
Crédits disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	(120)	(124)
Crédits de l'exercice en cours utilisés	**1 448 707**	**1 281 100**

c) Rapprochement de l'encaisse nette transmise au gouvernement et des crédits parlementaires de l'exercice utilisés

	2008	2007
	(en milliers de dollars)	
Encaisse nette transmise au gouvernement	(25 528 954)	(24 579 751)
Revenu non disponible pour fonctionnement	24 803 029	26 041 424
Variation de la situation nette du Trésor		
Variation des débiteurs	325 268	(132 947)
Variation des créditeurs et des charges à payer	1 840 433	7 455
Autres ajustements	8 931	(55 081)
	2 174 632	(180 573)
Crédits de l'exercice en cours utilisés	**1 448 707**	**1 281 100**
	1 448 707	1 281 100

4. Taxes d'accise

Depuis le 1er janvier 2008, les taux de la taxe sur les produits et services (TPS) et de la taxe de vente harmonisée (TVH), appliqués sur les importations de marchandises, sont passés de 6 % et 14 % à 5 % et 13 % respectivement. Le montant de taxes d'accise dans l'État des résultats démontre la réduction des taux. Les revenus de taxes d'accise sont remis par mensualités au ministère des Finances d'après le calendrier de remise établi par ce ministère conformément aux modalités de l'Entente intégrée globale de coordination fiscale. Les montants remis représentent la part de la TVH des provinces participantes recouvrée par l'ASFC aux termes de l'Entente.

Le tableau suivant donne le détail des revenus de taxes d'accise :

	2008	2007
	(en milliers de dollars)	
TPS/TVH (montants nets)	19 448 447	21 290 302
Taxe d'accise sur l'essence	91 955	56 615
Autres taxes d'accise	46 365	23 696
Total des taxes d'accise	**19 586 767**	**21 370 613**

5. Débiteurs et avances

Le tableau suivant donne les détails des comptes débiteurs et avances :

	2008	2007
	(en milliers de dollars)	
Débiteurs des autres ministères et organismes fédéraux	400 581	12 905
Débiteurs de parties de l'extérieur	4 338	3 650
Avances aux employés et autres débiteurs	1 832	1 510
	406 751	18 065
Moins : provisions pour créances douteuses sur les débiteurs de l'extérieur	(701)	(621)
Total	**406 050**	**17 444**

6. Débiteurs – revenus fiscaux

Les débiteurs – revenus fiscaux sont constitués de droits de douane, de taxes d'accise, de la taxe sur les produits et services et de la taxe de vente harmonisée dus au receveur général du Canada à la suite d'importations effectuées par les importateurs au Canada.

Le tableau suivant donne le détail des comptes de taxe débiteurs :

	2008	2007
	(en milliers de dollars)	
Débiteurs - revenus fiscaux	1 498 855	1 450 393
Moins : provisions pour créances douteuses	(122 247)	(155 351)
Débiteurs - revenus fiscaux nets	**1 376 608**	**1 295 042**

7. Immobilisations corporelles

(en milliers de dollars)

	Coût				Amortissement cumulé				2008	2007
Catégorie d'immobilisations	Solde d'ouverture	Acquisitions	Transferts, aliénations, radiations	Solde de clôture	Solde d'ouverture	Amortissement	Transferts, aliénations, radiations	Solde de clôture	Valeur aux livres nette	Valeur aux livres nette
Terrains	4 402	802	0	5 204	0	0	0	0	5 204	4 402
Édifices	142 232	5 327	0	147 559	45 574	4 873	0	50 447	97 112	96 658
Travaux et infrastructure	1 124	0	0	1 124	335	21	0	356	768	789
Machines et équipement	63 832	1 422	(3 390)	61 864	27 262	5 777	(3 055)	29 984	31 880	36 570
Matériel TI, logiciels développés à l'interne et commerciaux	122 788	837	8 915	132 540	49 019	19 173	(1 861)	66 331	66 209	73 769
Véhicules	24 348	3 224	(817)	26 755	18 360	2 534	(817)	20 077	6 678	5 988
Actifs en construction	94 153	37 203	(4 627)	126 729	0	0	0	0	126 729	94 153
Total	452 879	48 815	81	501 775	140 550	32 378	(5 733)	167 195	334 580	312 329

8. Créditeurs et charges à payer

Le tableau suivant renferme les détails des créditeurs et charges à payer :

	2008	2007
	(en milliers de dollars)	
Compte à payer - fournisseurs externes	45 877	45 088
Comptes à payer aux autres ministères et organismes fédéraux	1 876 369	48 948
Salaire, indemnités de vacances et congés compensatoires à payer	98 077	82 147
Total créditeurs et charges à payer	**2 020 323**	**176 183**

9. Montants à payer aux provinces

Le tableau suivant fournit des détails sur les protocoles d'entente qui ont été conclus entre les provinces et l'Agence. Grâce à ces ententes, l'Agence perçoit la taxe de vente provinciale ainsi que les taxes sur l'alcool et le tabac au nom des provinces et remet les sommes perçues directement aux provinces.

	2008	2007
	(en milliers de dollars)	
Montants payables aux provinces, solde d'ouverture	8 242	7 569
Dépôts des contribuables	102 245	78 779
Remboursements aux contribuables	(1 249)	(1 578)
Paiements aux provinces	(102 331)	(76 528)
Montants payables aux provinces, solde de clôture	**6 907**	**8 242**

10. Comptes de dépôts

Les comptes de dépôts ont été établis afin de comptabiliser les sommes en espèces exigées pour garantir le paiement des droits de douane et des taxes d'accise sur les marchandises importées en vertu de la *Loi sur les douanes* et de la *Loi sur la taxe d'accise* et garantir l'observation des dispositions de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* par les transporteurs et les particuliers.

Le tableau suivant donne des détails sur les comptes de dépôts :

	Solde d'ouverture	Dépôts	Paiements	Solde de clôture
		(en milliers de dollars)		
Comptes de dépôts en garantie	36 248	12 432	(14 198)	34 482
Autres comptes de dépôts	4 575	490	0	5 065
Comptes de dépôts totaux	**40 823**	**12 922**	**(14 198)**	**39 547**

11. Prestations de retraite et indemnités de départ

a) Prestations de retraite

Les employés de l'Agence participent au Régime de pension de retraite de la fonction publique administré par le gouvernement du Canada. Les prestations de retraite s'accumulent jusqu'à concurrence d'une période maximale de 35 ans, au taux de 2 % par année de service ouvrant droit à pension, multiplié par la moyenne des cinq meilleures années de salaire consécutives. Les prestations sont intégrées aux prestations du Régime de pensions du Canada ou du Régime des rentes du Québec et sont indexées selon l'inflation.

Les employés et l'Agence contribuent au coût du Régime. Le montant des dépenses pour 2007-2008 est de 26 513 000 $ (21 622 000 $ en 2006-2007), soit près de 2,6 fois les contributions des employés.

La responsabilité de l'Agence en ce qui a trait au Régime se limite à ses contributions. Les surplus ou déficits actuariels sont comptabilisés dans les états financiers du gouvernement du Canada, à titre de parrain du Régime.

b) Indemnités de départ

L'Agence remet des indemnités de départ aux employés en fonction de l'admissibilité, des années de service et du salaire final. Ces indemnités de départ ne sont pas capitalisées d'avance; leur paiement proviendra des crédits futurs. Le tableau suivant renferme les détails au 31 mars :

	2008	2007
	(en milliers de dollars)	
Obligation au titre des prestations constituées, solde d'ouverture	168 061	118 288
Dépenses pour l'année	26 158	59 390
Prestations payées au cours de l'année	(11 435)	(9 617)
Obligation au titre des prestations constituées, solde de clôture	**182 784**	**168 061**

12. Passif éventuel

a) Sites contaminés

Des éléments de passif sont comptabilisés pour tenir compte des coûts estimatifs nécessaires pour gérer et remettre en état des sites contaminés lorsque l'Agence est obligée ou sera vraisemblablement obligée d'engager de tels coûts. L'Agence a recensé un autre site en 2008 (et un autre site en 2007) où de telles mesures sont possibles et pour lesquels un passif de 770 000 $ (870 000 $ en 2007) a été enregistré. Les efforts que poursuit l'Agence en vue de recenser les sites contaminés peuvent entraîner d'autres passifs environnementaux pour des sites nouvellement recensés ou des changements dans les évaluations ou l'utilisation prévue des sites actuels. Ces passifs seront inscrits durant l'année au cours de laquelle ils deviennent connus.

b) Réclamations et litiges

Des réclamations ont été faites à l'endroit de l'Agence dans le cours normal de ses activités. Des actions en justice totalisant environ 121 000 000 $ (191 000 000 $ en 2007) étaient toujours en cours en date du 31 mars 2008. De plus, certains appels ont été interjetés à l'égard de cotisations déjà établies aux titres des droits de douane, des droits d'accise, de la TPS et de la TVH pour un montant de 89 000 000 $ (76 000 000 $ en 2007).

Certains de ces litiges et réclamations peuvent éventuellement devenir des passifs réels si certains événements futurs se produisent ou ne se produisent pas. Des charges et un passif estimatifs sont comptabilisés dans les états financiers dans la mesure où l'événement futur est susceptible de se produire ou de ne pas se produire et en fonction d'une estimation raisonnable de la perte qui pourrait être encourue. Au 31 mars 2008, l'Agence avait enregistré un passif éventuel de 290 000 $ (290 000 $ en 2007).

13. Obligations contractuelles

De par leur nature, les activités de l'Agence peuvent donner lieu à d'importants marchés et obligations pluriannuels aux termes desquels l'Agence s'engage à effectuer des paiements futurs au moment de la réception de services ou de biens.

La seule obligation contractuelle importante qui peut être raisonnablement évaluée concerne un centre de détention de l'immigration qui se trouve à Toronto. L'obligation contractuelle pour le centre s'élève à 23 000 000 $ pour le prochain exercice.

14. Opérations entre entités apparentées

En vertu du principe de propriété commune, l'Agence est liée à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. L'Agence conclut des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses affaires et aux conditions normales s'appliquant aux transactions commerciales. De plus, durant l'année, l'Agence reçoit des services, qui sont obtenus gratuitement d'autres ministères tel que présenté dans la partie a) ci-dessous.

a) Services obtenus gratuitement :

Durant l'année, l'Agence reçoit des services, qui sont obtenus gratuitement d'autres ministères, d'installations, de cotisations de l'employeur au régime de soins de santé et au régime de soins dentaires, de protection pour accidents de travail et de services juridiques. Ces services obtenus gratuitement ont été reconnus dans l'état de la situation financière de l'Agence comme suit :

	2008	2007
	(en milliers de dollars)	
Installations	56 388	52 062
Cotisations de l'employeur au régime de soins de santé et au régime de soins dentaires	67 509	62 388
Indemnités pour accidents de travail	523	452
Services juridiques	4 861	4 398
	129 281	**119 300**

Le gouvernement a structuré certaines de ses activités administratives de manière à en assurer l'efficience et la rentabilité; ainsi, un seul ministère s'acquitte de ces activités pour tous les autres, sans frais. Le coût de ces services, notamment les services de paye et d'émission de chèques fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada ne sont pas inclus à titre de charges dans l'état des résultats de l'Agence.

b) Administration des programmes :

L'Agence a conclu une entente avec l'Agence du revenu du Canada qui lui fournit des services de technologie de l'information, lesquels services sont payés trimestriellement (131 590 000 $ payés en 2008 et 97 406 000 $ payés en 2007).

SECTION IV — AUTRES POINTS D'INTÉRÊT

GESTION ET ORIENTATION ORGANISATIONNELLES

L'activité de programme « Gestion et orientation organisationnelles » fournit une orientation organisationnelle, des services de Ressources humaines (RH), un contrôle et des services juridiques pour appuyer et gérer l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC). Elle assure également la mise en œuvre de processus modernes de gestion et la promotion de l'efficacité organisationnelle.

L'activité de programme « Gestion et orientation organisationnelles » se compose de trois sous-activités de programmes : orientation organisationnelle, ressources humaines et contrôle.

Sous-activité de programme : Orientation organisationnelle

Le cadre et l'orientation stratégiques de l'ASFC sont assurés par la sous-activité de programme « Orientation organisationnelle ». Cela englobe l'orientation et la coordination globales de l'ASFC, les avis juridiques sur les activités et les politiques de l'ASFC, les communications stratégiques et opérationnelles, les vérifications internes, la planification stratégique (y compris la gestion des risques), les études d'évaluation et de recherche, les conseils et les avis, le soutien à la structure de gouvernance et à la capacité de prise de décisions, la gestion des relations internes et intergouvernementales et l'orientation nationale des services de soutien aux programmes des régions.

Vérification interne

La fonction de vérification interne de l'ASFC contribue à des changements positifs et consiste à fournir des services et des rapports de qualité à valeur ajoutée au président, au Comité de vérification et aux cadres supérieurs de l'ASFC. En assurant la liaison entre l'Agence et le Bureau du vérificateur général du Canada (BVG), ainsi qu'avec les autres organismes externes de vérification, et en effectuant des vérifications internes des programmes et activités de l'Agence, la fonction de vérification interne rend compte de la gouvernance de l'ASFC à l'égard des fonds et des biens publics, de sa responsabilisation en matière de gestion et de son leadership, et illustre bien comment l'ASFC atteint ses objectifs dans le cadre des programmes.

Engagement pris dans le RPP

Bien qu'aucun engagement ne figure dans le Rapport sur les plans et les priorités (RPP) de l'ASFC de 2007-2008, l'Agence devait effectuer neuf vérifications internes selon son plan pluriannuel axé sur le risque. En outre, l'Agence devait coordonner une importante vérification externe réalisée par le BVG; le rapport qui en a découlé s'intitule *2007 octobre — Rapport de la vérificatrice générale du Canada*.

Points saillants sur le rendement et résultats

En plus d'effectuer neuf vérifications internes, l'Agence a coordonné une importante vérification externe réalisée par le BVG; le rapport de vérification est affiché sur le site Web du BVG au **http://www.oagbvg.gc.ca/internet/Francais/parl_oag_200710_f_23823.html**. Le chapitre 5, « Assurer la sécurité et l'ouverture de nos frontières », examine si la méthode de gestion frontalière de l'ASFC est fondée sur les évaluations de la menace et des risques et si elle permet d'atteindre les niveaux désirés d'ouverture et de sécurité à la frontière. Réalisée entre octobre 2006 et mai 2007, la vérification du BVG a donné lieu à quatorze recommandations visant cinq grands domaines :

- renforcer le cadre et les pratiques de gestion des risques de l'Agence;
- améliorer les contrôles et la surveillance;
- documenter les décisions de renvoi et les résultats des inspections afin de renforcer la mesure du rendement;
- élaborer des programmes nationaux de formation et les évaluer;
- mettre en œuvre des plans d'intervention en cas d'urgence.

Les mesures prises par l'Agence à la suite des recommandations de la vérificatrice sont intégrées au rapport. L'ASFC a établi un plan d'action de la gestion qui énonce les principaux jalons de la mise en œuvre des recommandations du BVG, dont certaines ont déjà été mises en application dans les domaines énoncés ci-dessus. Ces recommandations contribuent dans une vaste mesure à l'amélioration du rendement de l'ASFC en matière de gouvernance, de responsabilisation et de contrôle.

Gestion du risque

Parmi les principales activités de mise en œuvre d'un régime de gestion moderne à l'ASFC figurent l'élaboration et la mise en œuvre d'un cadre de gestion intégrée du risque (CGIR) qui est conforme aux politiques connexes du Conseil du Trésor et aux pratiques exemplaires adoptées dans les autres ministères. Le CGIR, qui regroupe les stratégies, les processus et les outils axés sur le risque dans un cadre complet pour l'ensemble de l'Agence, fera en sorte que l'ASFC dispose d'une approche, de contrôles et d'indicateurs uniformes pour déceler, gérer et surveiller les risques dans tous les programmes de l'Agence. Le CGIR servira également à intégrer, de manière transparente, le risque à la prise de décision et à l'établissement des priorités.

Engagement pris dans le RPP

Bien qu'aucun engagement ne figure dans le RPP, l'ASFC devait tirer parti des premières étapes de la gestion intégrée du risque et élaborer un CGIR.

Points saillants sur le rendement et résultats

- L'ASFC a achevé les deux premières étapes de l'élaboration de son CGIR : une analyse des lacunes dans les pratiques de gestion du risque et un rapport d'évaluation des besoins, conformément aux recommandations du Rapport de la vérificatrice générale du Canada d'octobre 2007. La mise en œuvre du CGIR définitif doit débuter en 2008-2009.
- L'Agence a établi son profil de risque et obtenu les résultats suivants :
  - L'ASFC a peaufiné les douze risques organisationnels décelés en 2006-2007 et s'est concentrée sur la gestion des six principaux risques : suffisance des ressources financières, capacité et compétence des employés, suffisance des systèmes et de la technologie, gestion du changement, capacité d'intervention, et erreurs et omissions.
  - Le Comité de gestion de la haute direction surveille continuellement les mesures d'atténuation des principaux risques organisationnels et examine les progrès réalisés à ce chapitre.
  - Le Profil de risque de l'ASFC, au même titre que le cycle de planification stratégiquement aligné sur ce dernier, est à jour, approuvé et prêt pour toute éventualité de risques plus élevés.
  - La planification organisationnelle s'effectue de façon plus éclairée grâce à la gestion du risque.
  - Les responsabilités de la mise en œuvre des stratégies d'atténuation sont attribuées.
  - La mise en œuvre des stratégies d'atténuation pour régler la viabilité organisationnelle et l'efficacité opérationnelle de l'Agence est en cours.

Mise en œuvre d'une solide plateforme de mesure du rendement

La plateforme de mesure du rendement de l'ASFC comprend des rapports et des outils qui permettent à l'Agence d'assurer le suivi des progrès réalisés en vue de l'atteinte de sa vision et de ses priorités, et de démontrer de façon concise les résultats et les avantages des programmes et des activités pour les Canadiens.

Engagement pris dans le RPP

En 2007-2008, l'Agence s'est engagée à renforcer sa plateforme de mesure du rendement afin de soutenir plus efficacement le processus décisionnel. Plus précisément, l'ASFC devait compléter l'élaboration de l'Architecture des activités de programmes (AAP) et la réviser, y compris les résultats, les indicateurs et les responsabilités, conformément aux lignes directrices du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada (SCT).

Points saillants sur le rendement et résultats

- À la suite de la modification de son AAP effectuée en 2007-2008, l'ASFC a mis sur pied un groupe de travail pour élaborer son cadre de mesure du rendement (CMR). Ce faisant, l'Agence a fait un pas en avant vers l'établissement d'une plateforme complète de mesure du rendement. Cette plateforme s'appuie sur les outils et les rapports existants, dont les énoncés des résultats, les indicateurs et les responsabilités, comme l'exige la *Politique sur la Structure de gestion des ressources et des résultats* du SCT. La nouvelle AAP et le nouveau CMR ont été mis en œuvre le 1er avril 2008.

Stabilisation et renforcement de la fonction d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels

Conformément aux principes d'ouverture du gouvernement et de protection de la vie privée, l'ASFC doit se conformer aux exigences de la *Loi sur l'accès à l'information* et de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*. À cette fin, l'Agence réduit les arriérés en matière de demandes d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels (AIPRP), ce qui lui permet de satisfaire aux exigences législatives pour la plupart des demandes. L'Agence met également la dernière main à la structure organisationnelle et élabore un plan de formation et de recrutement pour la fonction d'AIPRP afin d'assurer la cohésion future avec les exigences.

Engagement pris dans le RPP

En 2007-2008, l'ASFC s'est engagée à réduire davantage ses arriérés de demandes visant l'AIPRP afin de satisfaire aux exigences législatives pour la majorité des demandes. Par ailleurs, l'Agence devait finaliser la structure organisationnelle et établir un plan de formation et de recrutement pour la fonction d'AIPRP afin d'assurer la cohésion future avec les exigences.

Points saillants sur le rendement et résultats

- L'arriéré de l'Agence a été réduit de plus de 60 %, passant de 752 demandes à 284 demandes reportées à l'exercice 2007-2008; 443 demandes ont été reportées de 2005-2006 à 2006-2007. En outre, on a répondu à la plupart des demandes dans les délais prescrits par la loi. Le tableau 4.1 illustre le nombre de demandes d'accès à l'information reçues et traitées et les progrès importants accomplis au chapitre du traitement des réponses en temps voulu au cours des trois derniers exercices. Le nombre de demandes reportées d'un exercice à l'autre n'apparaît pas dans le nombre de décisions reçues.

Tableau 4.1 : Demandes d'accès à l'information (2005-2006 à 2007-2008)

2005-2006 à 2007-2008			
Exercice	**Reçues**	**Traitées**	**Traitées en temps voulu**
2005-2006	670	402	156
2006-2007	945	1 064	320
2007-2008	1 030	1 197	781

Affaires internationales

Grâce à ses partenariats avec les nouveaux intervenants internationaux et les leaders régionaux, l'ASFC a identifié un certain nombre de partenaires prioritaires avec lesquels elle s'est engagée à examiner les questions liées à la sécurité nationale et à la circulation internationale des personnes et des marchandises. Les principaux partenaires de l'ASFC comprennent d'autres ministères fédéraux, principalement Citoyenneté et Immigration Canada, Affaires étrangères et Commerce international Canada, la Gendarmerie royale du Canada, l'Agence canadienne de développement international et Transports Canada; des administrations étrangères de gestion frontalière; des organisations multilatérales telles que l'Organisation mondiale des douanes (OMD); et le secteur privé. La participation de l'ASFC à un certain nombre de forums internationaux lui donne l'occasion d'influer sur l'évolution des règles et des normes acceptées à l'égard de la circulation des personnes et des marchandises à l'échelle internationale.

Engagement pris dans le RPP

Malgré l'absence d'engagement dans le RPP, l'ASFC devait poursuivre ses efforts pour établir et maintenir des partenariats et des relations solides à l'échelle internationale, renforcer la coopération bilatérale et participer aux principaux forums de gestion frontalière, tels que l'OMD, l'Organisation mondiale du commerce, le G8, la Conférence des quatre nations et le nouveau forum informel « Border Five » sur les questions stratégiques touchant les politiques en matière de douanes et de gestion frontalière.

Points saillants sur le rendement et résultats

- L'ASFC a continué d'œuvrer pour consolider ses partenariats avec les États-Unis, le Royaume-Uni, l'Australie, la Commission européenne, la France, l'Allemagne, le Japon, la Nouvelle-Zélande et les Pays-Bas. L'Agence a également forgé de solides partenariats avec le Chili, le Mexique et l'Afrique du Sud. En outre, l'ASFC a accueilli plus de trente délégations internationales de haut niveau au Canada pour discuter de questions d'importance mutuelle et a organisé de nombreuses visites et réunions de travail.
- L'ASFC et le Service des douanes et de la protection des frontières (SDPF) des États-Unis ont poursuivi la mise en œuvre des principales initiatives bilatérales du

Partenariat nord-américain pour la sécurité et la prospérité (PSP), notamment NEXUS, le programme Expéditions rapides et sécuritaires (EXPRES), l'Initiative relative à la sécurité des conteneurs (IRSC) et l'Information préalable sur les voyageurs/Dossier du passager (IPV/DP). L'ASFC, le SDPF des États-Unis et les douanes mexicaines, ainsi que leurs secteurs respectifs, ont collaboré afin de faciliter la mise en œuvre du Cadre de normes de l'OMD visant à sécuriser et à faciliter le commerce mondial (SAFE), et d'apporter de l'aide à l'Argentine et au Salvador pour la mise en valeur de leurs capacités.

- L'Agence a signé un accord d'assistance mutuelle en matière douanière avec les Pays-Bas, des mémoires de coopération sur l'IRSC avec l'Afrique du Sud et le Panama, a entamé des négociations sur l'IRSC avec le Japon; elle s'est réunie avec des représentants de l'Union européenne (UE) pour examiner la nécessité d'amorcer des négociations pour établir une nouvelle entente concernant les données relatives à l'IPV/DP; elle a renforcé la coopération bilatérale à l'aide de plusieurs ententes non contraignantes; elle a entamé des négociations sur une entente douanière avec le Chili; et coordonné un accord de reconnaissance mutuelle entre le Canada et les États-Unis dans le cadre des programmes Partenaires en protection et Partenariat douanes-commerce contre le terrorisme (C-TPAT).
- Pour une deuxième année, le président de l'ASFC est vice-président de l'OMD et représente la région des Amériques et des Caraïbes. Ce rôle permet à l'Agence de développer et de renforcer ses partenariats au sein de cette région.
- Des programmes et des activités de développement des capacités ont été lancés sous l'égide de l'OMD (le plus important étant le Programme Columbus, un programme d'aide pour sécuriser et faciliter le commerce mondial) et au niveau bilatéral. Afin de soutenir les objectifs énoncés dans le cadre stratégique international de l'Agence et de contribuer aux efforts du gouvernement du Canada en matière de politiques étrangères, commerciales et d'aide internationale, l'ASFC a participé à des projets de développement des capacités pour aider plusieurs pays à gérer la sécurité de la chaîne d'approvisionnement et à faciliter le commerce. Parmi ces pays figurent le Costa Rica, le Salvador, le Guatemala, Haïti, le Mexique, Panama et Sainte-Lucie dans la région des Amériques et des Caraïbes, l'Afrique du Sud et le Bénin en Afrique, et l'Ukraine en Europe.

Valeurs et éthique

L'ASFC poursuit son travail de mise en œuvre du plan d'action du programme de valeurs et d'éthique. Pour ce faire, l'ASFC réalise des activités visant à aider les employés à déterminer, à évaluer et à résoudre les questions d'éthique en conformité avec les responsabilités énoncées dans le *Code de valeurs et d'éthique de la fonction publique* et le *Code de conduite de l'ASFC*. Nos conseillers nationaux aux valeurs et à l'éthique, qui travaillent avec un réseau à l'échelle de l'Agence, consultent d'autres ministères et

organismes pour tirer parti de leurs pratiques exemplaires en mettant en place un solide régime de valeurs et d'éthique.

Engagement pris dans le RPP

En 2007-2008, l'ASFC s'est engagée à mettre en œuvre son plan d'action du programme de valeurs et d'éthique ainsi qu'à mesurer l'efficacité du plan et à en assurer le suivi.

Points saillants sur le rendement et résultats

- L'ASFC s'est concentrée sur l'élaboration de séances de formation sur les valeurs et l'éthique et a dispensé cette formation dans le cadre du Programme de formation des recrues pour les points d'entrée (FORPE), en offrant des séances de sensibilisation à l'éthique dans les régions et à l'Administration centrale, et en concevant et en dispensant des séances d'information destinées à faire connaître la *Loi sur la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles*, qui est entrée en vigueur en avril 2007.
- L'Agence a poursuivi ses consultations avec les autres ministères et communiqué les pratiques exemplaires, dont un grand nombre ont été intégrées à un module de formation de base sur les valeurs et l'éthique, destiné à tous les employés, et qui fera l'objet d'un projet pilote et sera mis en œuvre en 2008-2009.

Système de gestion informelle des conflits

Grâce à son réseau de conseillers, de coordinateurs régionaux et de médiateurs bénévoles formés, le Système de gestion informelle des conflits (SGIC) de l'ASFC continuera d'améliorer le profil du SGIC et de le présenter comme une solution de rechange au processus officiel de règlement des différends.

Engagement pris dans le RPP

En 2007-2008, l'ASFC devait accorder une attention particulière à l'inclusion des représentants syndicaux dans les comités et les groupes de travail, à la mise sur pied d'infrastructures de consultation et à la résolution de questions préoccupantes par des processus informels et officiels.

Points saillants sur le rendement et résultats

- L'ASFC et les syndicats ont signé une promesse d'engagement envers les principes du SGIC et pour gérer efficacement les conflits à l'Agence.
- On a renforcé la sensibilisation et la compréhension du SGIC à titre de solution de rechange au processus officiel de règlement des différends au sein de l'Agence. On a créé le cadre stratégique du SGIC qui procure de l'information sur le SGIC, la mesure des activités, le rôle des conseillers régionaux du SGIC et un processus et des principes de mise en suspens des griefs.

Les services assurés par l'équipe du SGIC et les travaux qu'elle a entrepris au cours du dernier exercice sont décrits dans le tableau 4.2

Tableau 4.2 : Services assurés par le SGIC en 2007-2008

Services assurés par le SGIC	
2007-2008	
Employés ayant reçu des conseils et de l'information sur les programmes	672
Employés ayant reçu un encadrement pour résoudre des conflits	403
Animation de discussions	78
Médiations	28
Séances de groupe	18
Employés ayant participé à une séance de formation ou d'acquisition de compétences	1 169
Employés ayant participé à des séances en matière de sensibilisation	2 578

Sous-activité de programme : Ressources humaines

Les services et les conseils en matière de ressources humaines (RH) sont assurés par l'entremise de la sous-activité de programme « Ressources humaines ». Cela englobe l'élaboration et la mise en œuvre d'un cadre intégré des stratégies, des politiques et des programmes des RH; l'orientation fonctionnelle et le soutien aux activités; l'élaboration de stratégies et de produits de formation et d'apprentissage ainsi que leur prestation ou exécution; l'élaboration de programmes solides en matière de dotation et de classification pour l'ASFC; l'établissement de stratégies et la prestation de conseils liés aux relations de travail; la promotion de la santé et de la sécurité au travail; et l'adoption de conventions collectives pour l'ASFC.

Élaboration d'un plan intégré des ressources humaines

Un plan intégré des ressources humaines énonce les besoins actuels et futurs en matière de RH à l'ASFC et les activités et stratégies optimales pour les programmes et services de gestion des RH, tels que le recrutement, le maintien en poste, l'apprentissage, le perfectionnement des employés, l'équité en matière d'emploi, les langues officielles, la classification, le bien-être et la gestion de la relève.

Engagement pris dans le RPP

En 2007-2008, l'Agence s'est engagée à élaborer un plan intégré des RH plus détaillé qui servirait de lien entre la gestion des RH et le plan stratégique global de l'Agence.

Points saillants sur le rendement et résultats

- Un plan intégré des RH plus détaillé fondé sur six priorités clés a été établi. Le plan devrait être finalisé en 2008-2009.
- On a mis au point une trousse de planification des RH pour aider les gestionnaires à établir des plans des RH de manière rigoureuse et à soutenir l'uniformité à l'échelle de l'Agence.
- On a établi des plans et stratégies des RH pour huit régions.
- On a formé des planificateurs des RH dans l'ensemble du pays afin de développer la capacité de planification des RH.

Élaboration d'un cadre de leadership qui comprend un réseau de soutien

L'Agence poursuit l'élaboration d'un cadre de leadership à l'appui de la priorité de l'ASFC visant à instaurer un régime de gestion moderne. Le cadre met l'accent sur les besoins particuliers des gestionnaires de l'Agence en matière d'apprentissage.

Engagement pris dans le RPP

Parmi les éléments importants de la planification des RH pour l'ASFC en 2007-2008, l'Agence s'est engagée à élaborer un cadre de leadership visant à attirer, à former et à maintenir en poste les leaders les plus brillants et les plus créatifs, à renforcer les capacités de leadership de l'ASFC afin d'élaborer une politique valable, à assurer la prestation d'un service excellent et à atteindre les objectifs opérationnels de l'ASFC en constante évolution.

Points saillants sur le rendement et résultats

- On a lancé une stratégie de leadership afin de définir les diverses possibilités pour renforcer la capacité de leadership de l'ASFC.
- On a mis en œuvre un projet pilote de cours sur le leadership adapté à l'Agence, « L'accès au leadership : l'aventure commence! », qui porte sur les connaissances et les compétences.
- On a conçu un programme et des outils pour animer les réunions avec les employés sur la vision, la mission et le mandat de l'ASFC. Cette initiative a fait l'objet d'un projet pilote dans des régions et directions générales sélectionnées.
- Dix-neuf employés de l'Agence ont participé au Programme de stagiaires en gestion et au programme Cours et affectations de perfectionnement.

Mise en œuvre du cadre d'apprentissage de l'ASFC

L'Agence a commencé à mettre progressivement en œuvre son cadre d'apprentissage destiné à faciliter la planification et la communication basée sur des données solides, à soutenir les priorités et les initiatives pangouvernementales et à créer une organisation axée sur l'apprentissage.

Engagement pris dans le RPP

En 2007-2008, l'ASFC s'est engagée à lancer son cadre d'apprentissage en plusieurs phases afin d'assurer le soutien nécessaire à ses employés performants. Reconnaissant l'importance de l'apprentissage continu en milieu de travail, d'ici la fin de l'exercice, l'Agence créera une politique d'apprentissage de l'ASFC, élaborera un plan d'apprentissage à l'échelle de l'Agence ainsi qu'un programme d'accréditation des formateurs.

Points saillants sur le rendement et résultats

Au total, 171 gestionnaires de l'ASFC ont suivi le cours Principes fondamentaux de la gestion dans la fonction publique et ont validé leurs pouvoirs délégués.

- Les produits du programme FORPE, destinés aux nouveaux agents des services frontaliers, ont été mis à jour; la formation en service FORPE a été dispensée dans toutes les régions; le téléapprentissage FORPE en ligne et les produits servant à orienter les employés sur les produits d'apprentissage en ligne de l'ASFC ont été faits; 1 243 nouveaux agents ont participé au programme FORPE en 2007-2008.
- On a publié la Politique sur la formation et l'apprentissage de l'ASFC énonçant les rôles et les responsabilités de la fonction de formation et d'apprentissage.
- On a présenté la Direction stratégique en matière d'apprentissage de l'ASFC pour 2008-2011 afin de définir les priorités en matière de formation et d'apprentissage conformément aux objectifs opérationnels de l'ASFC.
- Le programme d'accréditation des formateurs était en cours d'élaboration. À la fin de l'exercice, on comptait 18 formateurs accrédités. En outre, les formateurs ont continué d'obtenir une accréditation pour des cours précis, tels que la partie de la formation en service du programme FORPE et la formation relative à la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*.

Mise en œuvre du programme national de formation sur le ciblage de l'ASFC

Le Rapport de la vérificatrice générale du Canada d'octobre 2007 comportait une recommandation visant la promotion de l'uniformité et de la qualité du ciblage dans le processus de ciblage. Par conséquent, la nécessité d'offrir des produits nationaux de formation sur le ciblage et d'améliorer les divers processus constituait une priorité pour l'ASFC en 2007-2008.

Engagement pris dans le RPP

Bien qu'aucun engagement ne figure dans le RPP, l'ASFC devait prendre des mesures à la suite d'une des recommandations clés du Rapport de la vérificatrice générale et concevoir et réaliser des produits nationaux de formation sur le ciblage et des processus améliorés.

Points saillants sur le rendement et résultats

- L'Agence a mis sur pied un plan d'action pour mettre en œuvre la recommandation du BVG. Ce plan comprenait la conception et l'élaboration de produits nationaux aussi inclusifs que possible pour tous les systèmes pertinents de chaque mode de ciblage.
- Un groupe de travail a été créé en février 2008. Les résultats de ce projet ont souligné la nécessité de mettre sur pied un seul programme de formation sur le ciblage, appelé Fondements du ciblage, pour inclure tous les éléments communs au ciblage, quel que soit le mode.

Relations de travail

La *Loi sur les relations de travail dans la fonction publique* précise que des relations patronales-syndicales harmonieuses sont essentielles pour que la fonction publique soit productive et efficace.

Engagement pris dans le RPP

En 2007-2008, l'ASFC s'est engagée à poursuivre ses efforts de collaboration avec les syndicats par la communication et le dialogue soutenu afin de parvenir à une résolution équitable, crédible et efficace des préoccupations. Ces efforts devaient contribuer à améliorer l'efficience et la productivité de l'Agence et à renforcer les progrès réalisés par l'Agence quant à ses initiatives en augmentant leur taux d'acceptation par les employés. On s'est attaché à inclure les représentants syndicaux dans les comités et les groupes de travail, en mettant sur pied des infrastructures de consultation et en réglant les questions préoccupantes à l'aide de processus tant informels qu'officiels.

Points saillants sur le rendement et résultats

- L'Agence a collaboré régulièrement et pour des occasions spéciales avec les syndicats par la tenue de discussions dans le cadre de consultations patronales-syndicales sur des sujets clés, tels que le Programme d'aide aux employés, l'équité en matière d'emploi, les politiques de santé et de sécurité, la gestion des cas d'invalidité et de mesures d'adaptation, et le jumelage dans les cas où des agents travaillent seuls.
- L'ASFC a mis sur pied des infrastructures de consultation en établissant des comités régionaux et locaux de consultations patronales-syndicales, en plus du Comité national de consultations patronales-syndicales qui se réunit deux fois l'an.

Santé et sécurité au travail

L'ASFC s'est engagée à protéger la santé et la sécurité de ses employés en se conformant aux exigences en la matière et en s'assurant que les employés ont le matériel, la formation, les instructions et la supervision nécessaires pour exercer leurs fonctions en toute sécurité.

Engagement pris dans le RPP

En 2007-2008, l'ASFC s'est engagée à prendre des mesures dans un certain nombre de domaines afin de promouvoir et de maintenir un programme national efficace qui protège la santé et la sécurité de tous les employés en milieu de travail. Par ailleurs, l'Agence devait continuer à travailler de concert avec les représentants syndicaux, par l'entremise du Comité national d'orientation en matière de santé et de sécurité, afin de s'assurer de la tenue de consultations appropriées sur toutes les questions de santé et de sécurité préoccupant les employés.

Les principales initiatives devaient comprendre l'élaboration et la mise en œuvre de programmes obligatoires de formation et de sensibilisation à la santé et à la sécurité; l'élaboration de mesures préventives pour éliminer ou contrôler, le plus possible, les cas de blessures; et la formulation de conseils et d'une orientation en matière de santé et de sécurité dans l'ensemble de l'Agence afin de soutenir l'élaboration et la mise en œuvre de nouveaux programmes.

Points saillants sur le rendement et résultats

- On a poursuivi les consultations permanentes auprès des syndicats sur les questions préoccupantes touchant la santé et la sécurité dans le cadre des réunions trimestrielles du Comité d'orientation en matière de santé et de sécurité.
- On a procédé à des consultations syndicales sur les questions de santé et de sécurité au niveau local par l'entremise de plus de 150 comités de santé et de sécurité au travail.
- Une section sur la santé et sécurité au travail du site intranet de l'Agence fournit de l'information à jour aux employés.
- On a émis des avis sur la santé et la sécurité afin de répondre à des questions précises sur la santé et la sécurité.
- Une trousse de formation et de sensibilisation obligatoire pour l'apprentissage en ligne, lancée en mars 2008, fournit aux employés des renseignements sur leurs rôles et responsabilités en matière de santé et de sécurité au travail.
- Plus de 75 séances de formation obligatoires ont été dispensées à quelque 1 200 gestionnaires et superviseurs.
- Un outil d'apprentissage en ligne sur le SIMDUT – Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail – a été mis en œuvre pour les employés qui travaillent dans des secteurs où il peut y avoir contact avec des matières dangereuses.
- En janvier 2007, le Programme de prévention des risques de l'ASFC a été lancé pour aider les gestionnaires à déceler les risques pour la santé et la sécurité propres au milieu de travail et à les écarter.
- On peut consulter les statistiques sur les incidents critiques de 2007-2008 sur le site Web de l'ASFC au **http://cbsa.gc.ca/agency-agence/reports-rapports/menu-fra.html#work-travail**.

Équité en matière d'emploi

L'ASFC s'est engagée à mettre en œuvre des pratiques d'embauche qui sont représentatives du tissu social en constante évolution au Canada afin d'éliminer les obstacles à l'emploi pour les groupes désignés. L'Agence s'efforce également de mettre en place des programmes pour s'assurer d'être inclusive et représentative de la diversité du Canada.

Engagement pris dans le RPP

En 2007-2008, l'ASFC s'est engagée à poursuivre ses efforts pour bâtir un effectif représentatif de la diversité de la population canadienne; à entreprendre l'élaboration et la communication d'une politique sur l'obligation de prendre des mesures d'adaptation dans l'ensemble de l'Agence; à effectuer une analyse ciblée de l'effectif afin d'identifier les principales professions dans lesquelles les groupes désignés sont sous-représentés; et à procéder à un examen des systèmes d'emploi afin de déterminer les obstacles à l'emploi.

Points saillants sur le rendement et résultats

- On a mis sur pied un réseau sur l'équité en matière d'emploi, comprenant un champion national et des membres représentant les quatre groupes désignés afin d'aider à instaurer un solide programme d'équité en matière d'emploi.

Le tableau 4.3 montre que, en 2007-2008, les taux de représentation ont largement dépassé les taux de disponibilité de la population active dans les quatre groupes désignés.

Tableau 4.3 : Taux de représentation à l'ASFC et taux de disponibilité dans la population active en 2007-2008

Taux de représentation à l'ASFC et taux de disponibilité dans la population active

2007-2008

Groupe désigné	Taux de représentation à l'ASFC (%)	Taux de disponibilité dans la population active (%)
Autochtones	3.3	2.5
Femmes	52.7	41.3
Minorités visibles	11.3	8.9
Personnes handicapées	6.6	3.4

Groupe Frontière/Border

L'ASFC prévoit mettre en œuvre son groupe professionnel Frontière/Border (FB), élaboré selon la structure et les normes de classification propres à l'Agence, qui s'appliquent aux principales fonctions organisationnelles liées aux opérations, à la gestion et au soutien du programme frontalier.

Engagement pris dans le RPP

Les négociations collectives pour les employés de l'ASFC qui seront classés dans le groupe FB devaient débuter en 2007-2008.

Points saillants sur le rendement et résultats

- Les éléments de classification des postes du groupe FB ont été mis en œuvre, et tous les employés visés ont été informés de la nouvelle classification de leur poste au sein du groupe FB.
- À la suite de l'échange de propositions par les parties en avril 2007, les négociations collectives ont débuté en mai 2007 pour la première convention collective du groupe FB.

Recrutement d'agents des services frontaliers

Les agents des services frontaliers constituent le groupe de relève par excellence pour doter de nombreux postes à l'Agence, ainsi que le plus important contingent de l'Agence. Le recrutement d'agents des services frontaliers à l'échelle nationale exige une planification initiale importante avec les huit régions de l'ASFC et son Centre d'apprentissage de Rigaud (Québec). Certains facteurs, tels que les variantes importantes entre les marchés locaux du travail, les besoins différents au niveau local et la capacité du Centre d'apprentissage de l'ASFC, ont affecté l'efficacité des pratiques de recrutement.

L'Agence a donc mis en œuvre un processus de recrutement national qui est conforme à la politique de la Commission de la fonction publique du Canada sur la zone nationale de sélection, et qui répond aux besoins continus en matière de recrutement.

Engagement pris dans le RPP

La première affiche nationale devait être prête au printemps 2007. Étant donné que les personnes qui sont recrutées par l'entremise du programme national de recrutement suivent une formation obligatoire et qu'elles peuvent ensuite être placées, il sera plus facile de doter des postes dans les régions éloignées et d'accroître considérablement la souplesse de l'ASFC à ce chapitre.

Points saillants sur le rendement et résultats

- Le processus de recrutement national des agents des services frontaliers a été lancé en mai 2007; on a examiné 40 000 candidatures afin de créer un bassin national de plus de 1 300 recrues partiellement qualifiées. De ce bassin, plus de 1 000 nouveaux agents des services frontaliers ont reçu une formation et ont été embauchés.
- L'Agence a partiellement réglé les difficultés posées par le recrutement sur le marché du travail en participant à des foires régionales de l'emploi, en distribuant de la documentation promotionnelle, en encourageant le recrutement de diplômés de

niveau postsecondaire et en plaçant des annonces dans les divers secteurs de recrutement.

- Certaines difficultés liées au processus national ont été réglées, telles que traiter un vaste volume de candidatures, attirer des candidats pour des postes frontaliers situés dans des régions éloignées ou isolées, affronter la concurrence formée par les autres employeurs du secteur de l'exécution de la loi et composer avec un délai trop long de recrutement.
- L'Initiative sur l'avenir du recrutement a été lancée au début de 2008 pour se concentrer sur les nouvelles stratégies de promotion et de sensibilisation, le recrutement, la formation et les partenariats avec les établissements d'enseignement canadiens. L'initiative est axée sur le recrutement d'agents des services frontaliers à titre de priorité de la première phase et s'étendra à d'autres défis en matière de recrutement.

Sous-activité de programme : Contrôle

Par l'entremise de la sous-activité de programme « Contrôle », on assure l'élaboration de politiques et l'orientation stratégique de l'ASFC pour la gestion financière, l'affectation des ressources, la comptabilité des dépenses et des recettes, les biens immobiliers, les opérations environnementales, la gestion de l'information, la gestion des biens, la passation de marchés, l'approvisionnement, la sécurité organisationnelle, les affaires internes, la téléphonie, les installations, les services postaux et les services de gestion des documents.

Processus et systèmes de comptes débiteurs, d'encaissement et de remboursements de paiements axés sur les clients

L'ASFC établit un système intégré et des processus de soutien pour la collecte des revenus fiscaux, des droits et des pénalités basés sur les comptes clients afin d'appuyer l'établissement de rapports sur ces revenus selon la comptabilité d'exercice et l'établissement des états financiers vérifiés. Certains systèmes actuels provenant d'organismes d'origine ne satisfont pas aux exigences du BVG ou ne sont pas dotés de mécanismes appropriés pour le contrôle interne. Le système intégré permettra la collecte plus rapide et plus efficiente des comptes débiteurs et se traduira par une augmentation des revenus d'intérêt provenant des comptes en souffrance, une réduction des créances irrécouvrables et le traitement plus efficient des comptes en souffrance.

Engagement pris dans le RPP

En 2007-2008, l'ASFC devait lancer un projet pluriannuel destiné à moderniser, à restructurer et à intégrer les processus opérationnels ainsi qu'à soutenir les systèmes associés à la gestion de la clientèle, aux rapports sur les revenus fiscaux et les comptes débiteurs, et à la transmission de l'information financière afin de soutenir l'élaboration des politiques fiscale et commerciale.

Points saillants sur le rendement et résultats

- Un nouveau grand livre général pour la gestion des revenus fiscaux et des montants connexes a été mis en œuvre avec succès. Il offre une plus grande souplesse pour la comptabilisation et la transmission de l'information financière à l'interne et aux organismes centraux, et permet un processus de comptabilité de fin d'exercice plus efficient.
- Compte tenu de la taille et de la complexité du projet, le Grand livre des recettes a été mis en œuvre séparément et avant les autres éléments. Bien que le Grand livre ait procuré des avantages presque immédiats pour la comptabilisation et la communication des revenus, il a ralenti la mise en œuvre d'un plan de projet global, qui devait au départ être terminé le 31 mars 2008.
- On avait commencé une étude de faisabilité afin de déterminer les besoins des intervenants du gouvernement et des entreprises et d'étudier des solutions viables pour atteindre l'état futur voulu de la gestion et de la communication des revenus fiscaux. On a également effectué une analyse des options préliminaires. L'étude de faisabilité qui sera terminée en 2008-2009 permettra de s'assurer que toutes les solutions valables ont été définies et évaluées. Cette étude comportera également un calendrier des produits livrables pour la solution recommandée, y compris un plan de mise en œuvre et une analyse des coûts pour chaque solution.

Préparation aux vérifications des états financiers

La première vérification des états financiers de l'ASFC sera réalisée par le BVG au cours de l'exercice 2008-2009. À la fin de 2006, l'ASFC a effectué une évaluation de l'état de préparation qui examinait la capacité de l'Agence à soutenir une vérification efficiente des états financiers.

Engagement pris dans le RPP

À la suite de l'examen de l'état de préparation aux vérifications, l'ASFC s'est engagée à mettre en place des politiques et des procédures pour contrôler la communication de l'information financière, et à élaborer des cadres de contrôle interne pour les processus de comptabilisation des revenus et des salaires, ainsi qu'à prendre des mesures pour soutenir les solutions proposées en matière de systèmes et de processus.

Points saillants sur le rendement et résultats

- L'Agence a élaboré toutes les politiques et procédures nécessaires au contrôle de la communication de l'information financière et les a affichées sur son site intranet.
- On a commencé à rédiger la documentation sur les principaux processus de contrôle et on a élaboré un cadre de contrôle des salaires de haut niveau.
- On a également apporté des améliorations aux processus et à la documentation de contrôle en matière de TI. Grâce à ces travaux, l'ASFC est en bonne position pour soutenir efficacement une vérification de ses états financiers de 2008-2009.

Mise en œuvre des principaux éléments d'un programme de gestion de l'information

L'ASFC met en place les principaux éléments d'un programme de gestion de l'information (GI), y compris une vision, une structure de gouvernance, un plan de mise en œuvre, un cadre stratégique et des éléments de formation et de sensibilisation.

Engagement pris dans le RPP

En 2007-2008, l'ASFC s'est engagée à commencer à mettre en œuvre les recommandations formulées dans le Diagnostic des capacités de gestion de l'information (DCGI), qui a été réalisé à la demande de l'Agence pour établir un programme de gestion de l'information conforme aux exigences du gouvernement du Canada, y compris à la législation applicable. À ce titre, elle doit élaborer un cadre de GI, un cadre stratégique pour gérer l'information tout au long de son cycle de vie (y compris la vérification, l'évaluation et l'observation), et la formation et la sensibilisation pour les régions et l'Administration centrale.

Points saillants sur le rendement et résultats

- On a réalisé peu de progrès dans la mise en œuvre des recommandations visant le DCGI. L'ASFC a continué de travailler avec le SCT qui vient d'élaborer tout dernièrement une stratégie et un cadre de GI de haut niveau pour le gouvernement du Canada.
- On a établi une stratégie de GI pour l'ASFC, qui est axée sur des produits livrables pratiques, concrets et réalistes, afin d'améliorer et de mettre à niveau l'état de la GI à l'Agence aux fins de présentation au Comité de gestion de la haute direction de l'ASFC à l'automne 2008. L'ASFC estime que sa stratégie est réaliste dans la mesure où elle prend en compte les ressources restreintes dont on dispose actuellement, tant au sein de l'Agence qu'en provenance des organismes centraux.
- En 2007-2008, l'ASFC a été confrontée à des difficultés au niveau des ressources qui l'ont empêchée d'établir un programme complet de gestion de l'information. L'Agence continue d'examiner sa stratégie en fonction des ressources offertes. Parmi les éléments clés de cette stratégie figure l'acquisition d'un système électronique de gestion des documents qui nécessitera un investissement important en termes de ressources et trois années de mise en œuvre.

Stratégie sur les installations à long terme

L'Agence s'efforce de répondre à ses besoins immédiats et futurs en matière d'installations et prévoit une croissance importante de ses équivalents temps plein au cours des trois prochaines années, tant dans les régions qu'à l'Administration centrale.

Engagement pris dans le RPP

En 2007-2008, l'ASFC s'est engagée à effectuer un examen de sa stratégie sur les installations à long terme et à élaborer un plan pour s'assurer qu'elle dispose de suffisamment d'espace pour loger le personnel actuel et faire face à l'augmentation prévue des effectifs au cours des trois prochaines années. Cette stratégie renouvelée tient compte des initiatives et des projets spéciaux de l'Agence.

L'ASFC poursuivra également les négociations entamées avec Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) pour s'assurer de répondre à ses besoins en matière d'installations. En outre, elle prendra des mesures pour l'agrandissement de son Centre d'apprentissage de Rigaud (Québec) afin d'assurer la formation des agents des services frontaliers sur le maniement des armes à feu de service, d'étudier les options pour la réinstallation du laboratoire de l'ASFC et d'officialiser la stratégie à long terme sur les installations de TPSGC pour l'ASFC.

Points saillants sur le rendement et résultats

- On procède actuellement à l'élaboration d'une stratégie à long terme sur les installations qui bénéficie du soutien de TPSGC.
- On a acquis quelque 11 000 m² de nouvel espace (pour environ 500 équivalents temps plein) par l'entremise de TPSGC afin de répondre aux besoins immédiats découlant de l'augmentation du nombre d'employés.
- Le projet de fusion de l'Administration centrale de l'ASFC pour la région de la capitale nationale a été lancé, et l'énoncé des besoins a été signé par l'Agence.
- L'ASFC a acquis une installation dans la région de la capitale nationale pour la formation des agents au maniement des armes à feu de service.
- On a effectué une analyse des options pour la réinstallation du laboratoire de l'ASFC. On a effectué une analyse de rentabilisation pour la réserve de gestion du Conseil du Trésor, et on a réalisé et soumis une présentation.

Construction des nouvelles installations de l'infrastructure frontalière

L'ASFC s'efforce de disposer d'installations appropriées et d'un espace opérationnel pour soutenir la prestation efficace du programme pour les voyageurs, fournir des services frontaliers pour les expéditions commerciales et exécuter la loi aux bureaux d'entrée. L'ASFC établit des stratégies pour offrir les solutions nécessaires en matière d'infrastructure afin de répondre aux besoins opérationnels essentiels, au niveau de

fonctionnalité approprié et à un coût minimum dans le cycle de vie. En outre, l'Agence coordonne la mise en service des installations des points d'entrée avec les propriétaires et les exploitants qui sont tenus, en vertu de la législation, d'offrir des installations adéquates dans tous les modes de transport et de s'assurer que les exigences opérationnelles de l'ASFC sont appliquées dans ces points d'entrée.

Engagement pris dans le RPP

En 2007-2008, l'ASFC s'est engagée à achever la construction et la plupart des travaux en vue de la mise en service en 2008 d'un nouveau point d'entrée à Douglas (Colombie-Britannique). Ce sera le plus important poste frontalier terrestre en termes de volume de véhicules à passagers dans la région du Pacifique. En outre, l'Agence s'apprêtait à demander l'approbation du Conseil du Trésor pour commencer un nouveau projet de construction important à St. Stephen (Nouveau-Brunswick), englobant la conception, la construction et la mise en service d'un nouveau point d'entrée.

Points saillants sur le rendement et résultats

- La plupart des travaux de construction des installations frontalières de Douglas ont été effectués en 2007-2008; ces nouvelles installations devraient être opérationnelles en septembre 2008.
- La construction des installations du nouveau point d'entrée de l'ASFC à St. Stephen a débuté en 2007-2008; ces nouvelles installations devraient être achevées en décembre 2008. Le nouveau point d'entrée offrira un lien direct par autoroute entre St. Stephen (Nouveau-Brunswick) et Calais (Maine), ce qui atténuera les problèmes de congestion de la circulation à St. Stephen.

INFORMATION ORGANISATIONNELLE

Organisation de l'ASFC

L'ASFC est structurée en sept directions générales, chacune étant dirigée par un vice-président qui relève directement du président (voir figure 4.1 et tableau 4.4). Les opérations sont assurées dans huit régions : Atlantique, Québec, Nord de l'Ontario, Grand Toronto, Windsor–St. Clair, Niagara–Fort Erie, Prairies et Pacifique.

Figure 4.1 : Organigramme de l'ASFC

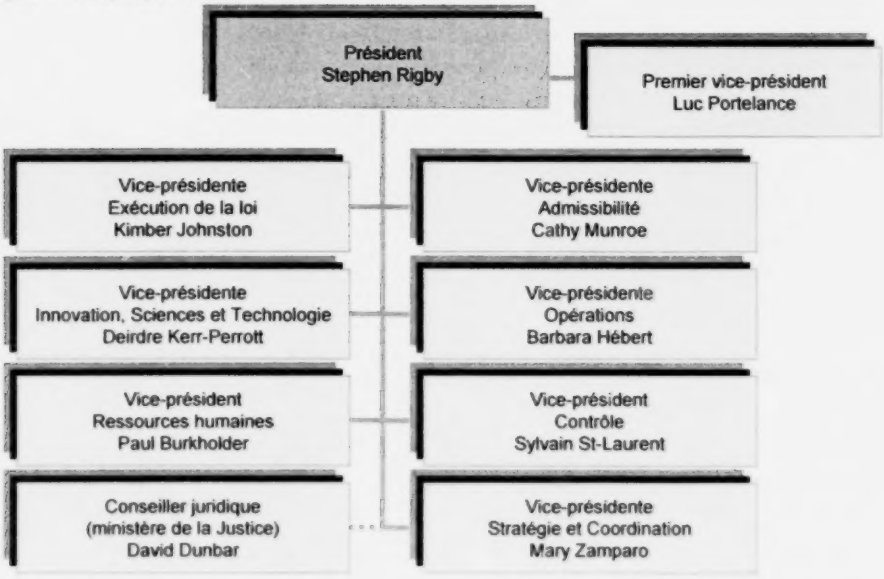

Tableau 4.4 : Fonctions des directions générales et du conseiller juridique de l'ASFC

FONCTIONS DES DIRECTIONS GÉNÉRALES ET DU CONSEILLER JURIDIQUE DE L'ASFC
Direction générale de l'admissibilité • Élabore des programmes et des politiques.
Direction générale de l'exécution de la loi • Élabore des programmes et des politiques.
Direction générale des opérations • Exécute des programmes et applique des politiques avec le soutien des autres directions générales.
Direction générale de l'innovation, des sciences et de la technologie • Collabore avec les autres directions générales pour concevoir des solutions technologiques visant à soutenir des opérations efficaces et efficientes et à gérer les liens de l'Agence en matière de TI avec l'Agence du revenu du Canada.
Directions générales des ressources humaines, du contrôle, de la stratégie et de la coordination • Exercent des fonctions stratégiques et d'autorisation.
Conseiller juridique • S'assure que les activités, la prestation des services, l'élaboration des politiques, l'orientation organisationnelle et la gestion de l'ASFC sont juridiquement viables.

RONDE V DE L'ÉVALUATION DU CADRE DE RESPONSABILISATION DE GESTION

En 2007-2008, l'ASFC a participé à la Ronde V des évaluations du Cadre de responsabilisation de gestion (CRG) du portefeuille du Conseil du Trésor. Ce cadre vise à renforcer l'adoption de pratiques de saine gestion, à promouvoir la gestion axée sur les résultats et à renforcer la reddition de comptes dans les organismes fédéraux.

Les observations du portefeuille du Conseil du Trésor sur le rendement en matière de responsabilisation de gestion de l'ASFC figurant dans la Ronde V ont été, en général, positives. Pour les vingt domaines de gestion de l'Agence ayant fait l'objet d'une évaluation, l'Agence a reçu une cote élevée, treize cotes acceptables, cinq possibilités d'amélioration et un domaine exigeant de l'attention. Le portefeuille du Conseil du Trésor a également reconnu les travaux de l'ASFC pour améliorer la gestion dans un certain nombre de domaines :

- leadership et culture organisationnelle reposant sur les valeurs;
- utilité du cadre de rendement organisationnel;
- efficacité de la gestion du risque à l'Agence;
- mesure dans laquelle le milieu de travail est équitable, habilitant, sain et sécuritaire;
- mesure dans laquelle les effectifs sont productifs, respectueux des principes, durables et adaptables;
- efficacité de la gestion et du contrôle financiers.

En outre, on a félicité l'Agence pour les principales mesures prises en regard des priorités de gestion fixées dans l'évaluation du CRG de l'année précédente (**http://www.tbs-sct.gc.ca/maf-crg/assessments-evaluations/2006/bsf/bsf-fra.asp**), notamment :

- le travail accompli sur son niveau de financement, qui s'est traduit par des nouvelles ressources de financement annoncées dans le Budget de 2008 pour maintenir les niveaux actuels des activités;
- le travail accompli dans le cadre de deux initiatives (partage du Grand livre des recettes et étude de faisabilité sur la gestion des cotisations fiscales, de la comptabilisation et de la présentation de rapports de l'ASFC) permettra à l'Agence d'acquérir une plus grande autonomie, de bénéficier d'un meilleur contrôle et d'une plus grande fiabilité en regard de ses données financières, et de moderniser ses programmes de gestion financière et ses systèmes de TI.

Dans la Ronde V, le portefeuille du Conseil du Trésor a retenu deux priorités en matière d'amélioration de la gestion à l'ASFC en 2008-2009 : sécurité de la gestion et continuité des activités, et planification et gestion des investissements. Le portefeuille du Conseil du Trésor a également recommandé à l'ASFC de réaliser des progrès dans les domaines suivants :

- efficacité de la structure de gestion organisationnelle;
- présentation de rapports de qualité au Parlement;
- efficacité de la gestion de l'information;
- efficacité de la gestion des biens;
- efficacité de la fonction de vérification interne.

INFORMATION ET PERSONNES-RESSOURCES

Information

Pour communiquer avec l'ASFC et pour obtenir des renseignements supplémentaires sur ses activités, veuillez visiter le site Web de l'Agence au **http://www.cbsa-asfc.gc.ca.**

Autres sites Web d'intérêt :

Sécurité publique Canada
www.securitepublique.gc.ca

Citoyenneté et Immigration Canada
www.cic.gc.ca

Ministère des Finances Canada
www.fin.gc.ca

Affaires étrangères et Commerce international Canada
www.international.gc.ca

Agence canadienne d'inspection des aliments
www.inspection.gc.ca

Santé Canada
www.hc-sc.gc.ca

Transports Canada
www.tc.gc.ca